

218 juin 2014

direction

5/10

Spécial CSN

snp
den
UNSA

syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale

Sommaire



18 CAPN

Éric Gallo nous présente une analyse chiffrée des résultats de la CAPN de mars, avec notamment une analyse détaillée par académie.



33 LA LAÏCITÉ, C'EST LA LIBERTÉ !

Dans le prolongement de la formation proposée par le SNPDEN à ses adhérents, Xavier Marciniak s'est entretenu avec Abdenour Bidar, philosophe et chargé de mission sur la « pédagogie de la laïcité ».



36 CSN

Le conseil syndical national s'est réuni à Paris en avril : retrouvez l'intégralité des interventions des secrétaires académiques et les rapports des quatre commissions.

6	ÉDITO
10	ACTUALITÉS
18	CARRIÈRE
24	MÉTIER
29	ÉDUCATION & PÉDAGOGIE
32	VIE SYNDICALE
35	CSN
88	TRIBUNE LIBRE
89	CHRONIQUE JURIDIQUE
94	VEILLE JURIDIQUE
98	RÉTRO
99	NOS PEINES



Philippe TOURNIER
Secrétaire général
philippe.tournier@snpden.net

Encore un
nouveau ministre de
l'Éducation nationale.
Le 125^e

Une [...] promesse
d'âge d'or perdue : une
institution respectée et
des progrès continus

Et d'un...

Et encore d'un : encore un nouveau ministre de l'Éducation nationale. Le 125^e depuis la création du ministère de l'Instruction publique en 1828 (déjà au 110, rue de Grenelle : il est le seul, avec la Justice, à n'avoir jamais changé de cadre) soit, en moyenne, un tous les dix-huit mois depuis bientôt deux siècles, auxquels s'ajoutent 69 secrétaires d'État et 12 ministres de l'Enseignement supérieur... Et cette frénésie ne faiblit pas : en 22 ans, les cinq secrétaires généraux du SNPDEN ont connu vingt-huit interlocuteurs différents (12 ministres de l'Éducation nationale et 16 ministres délégués ou secrétaires d'État dont 8 chargés du Supérieur).

LES « GRANDES HEURES » DU MINISTÈRE

La valse des ministres n'est donc pas une nouveauté sauf que ceux du XIX^e siècle ou du début du XX^e n'avaient pas tous dans l'idée de marquer l'histoire de l'éducation. D'ailleurs, sur les cent premières années de l'histoire du ministère, on ne se souvient guère que de Jules Ferry ou, éventuellement, de Victor Duruy (pour avoir ouvert le secondaire aux filles) mais, hors de *Wikipedia*, pas de Joseph Merilhou, de Jacques Mège ou de Pierre Maraud qui ne cherchèrent point à marquer la jeunesse du pays (ni les médias de leurs temps) du sceau de leur passage.

C'est avec l'émergence des problématiques modernes de l'éducation et de l'élévation du niveau de qualification que se sont succédé de grandes réformes structurantes auxquelles ont été associés des noms de

ministres dont nous nous souvenons encore : Jean Zay, Jean Berthouin, René Haby ou Alain Savary. C'est pendant ces cinquante années qui vont du remplacement de la dénomination « Instruction publique » par « Éducation nationale » (en 1932) à la création des ZEP et au lancement des projets d'établissement que s'est construite l'Éducation nationale mais aussi ses « mythes fondateurs ». Certes, durant les années cinquante et soixante, dans le détail de la vie de tous les jours, pagaille et incohérence n'avaient rien à envier à celles d'aujourd'hui (comme nous le rappelle la rubrique « rétro » de *Direction*) mais cette période apparaît rétrospectivement comme une sorte de promesse d'âge d'or perdue : une institution respectée et des progrès continus. Les tests des « trois jours » montrent l'élévation spectaculaire du niveau moyen des conscrits durant ces années : en effet, pendant ce temps, la part des élèves obtenant le baccalauréat passe de 3 % en 1936 à 20 % en 1970, à 40 % en 1985 et à 65 % en 1995.

LES DÉCENNIES NOIRES ?

Et puis ? Et puis rien ou à peu près : la machine s'énraye, comme en témoigne l'arrêt net de tout progrès de l'accès au baccalauréat de 1995 à 2010. Cela commence par le successeur d'Alain Savary qui prend son contre-pied mais en ajoutant une couche, sans revenir sur la précédente, cumulant ainsi les défauts de deux options contradictoires. Puis c'est l'installation durable dans des réformes coûteuses, prétentieuses et inabouties, peut-être surtout destinées

à travestir l'absence de décision. Ce fut une succession de ministres dont la plupart, de tous bords, fort estimables, soucieux de l'état de l'école mais impuissants et surtout occupés à éteindre les incendies désastreux allumés par ce qu'il faut bien appeler quelques clowns (les seuls, hélas, qui aient finalement marqué les esprits) dont le passage rue de Grenelle témoignait surtout de la dégringolade de l'Éducation nationale dans la hiérarchie des priorités gouvernementales (du 3^e au... 15^e rang dans l'ordre protocolaire!).

Pendant ce temps, le paquebot dérive sans savoir où il va, ni même, d'ailleurs, où il est, abandonné à la bonne volonté de ses soutiens alors que, sur le pont, se succèdent les plans mirifiques et éphémères (par exemple, une dizaine de plans « violence » en dix ans!). Certes, de temps en temps, quelques éclairs (comme lors de la réforme du lycée) mais vite éteints pendant que les meilleures initiatives sont torpillées (le socle commun par exemple) par l'inertie et une incapacité congénitale à décider. Pendant près de vingt ans s'est écoulée ce qui est sans doute une des plus désastreuses périodes de l'histoire scolaire de notre pays dont le résultat est un système paralysé, peu efficient et fortement inégalitaire.

LES DÉCEPTIONS DE LA REFONDATION

C'est dans ce contexte que prit place le moment d'espérance que fut le Refondation. Voilà l'Éducation redevenue une priorité (et pas qu'en volume de dépenses), un ministre qui pèse politiquement au sein du gouvernement, une forte attente,

un potentiel de mobilisation comme on n'en avait plus connu depuis « les 80 % de bacheliers » trente ans auparavant, la volonté de surmonter les postures et de dégager des consensus larges. Et puis? Et puis? Et puis ce furent cette interminable attente, un encéphalogramme devenu progressivement quasi plat, la profonde déception que suscite une occasion irrémédiablement manquée. Et l'inquiétude de l'avenir que soulève ce qui a déjà un air de coûteux échec: la démonstration de ce qui semble une incapacité de s'auto-réformer peut rendre tentante l'idée que, pour changer l'école, il faut faire exploser le système éducatif (une partie de l'opposition parlementaire mais aussi certaines collectivités territoriales de la majorité ne dissimulent guère leur faiblesse pour cette option). Et, dans l'hypothèse d'une alternance, c'est une éventualité à prendre aujourd'hui très au sérieux. Mais je ne parle pas du pire: le venin de la démobilisation amère.

D'une certaine façon, Benoit Hamon a de la chance: aucune espérance particulière ne l'accueille et son ministériat donc peu menacé de décevoir. Outre la manifestation d'un solide sens de la « Realpolitik » pour se dépêtrer de l'ubuesque dossier des « rythmes », il a ce qui s'avère à l'usage une qualité chez nos ministres: il n'est pas de la « maison », ce qui semble plutôt favoriser la lucidité sur l'état réel de l'institution. Il n'a d'ailleurs pas déçu d'entrée de jeu en consacrant sa première intervention à la question de la mixité à l'école, mettant d'emblée le doigt où cela fait le plus mal. Bien vu... □

Une incapacité
de s'auto-réformer

Le venin de
la démobilisation
amère

Benoit Hamon
a de la chance :
aucune espérance
particulière
ne l'accueille

Actualités

COUP D'ENVOI DE LA REFONDATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

1 Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rencontré le 9 avril les professionnels des 102 réseaux d'éducation prioritaire REP+, réunis en Sorbonne pour leur première journée nationale de travail et d'échanges. La liste de ces réseaux préfigurateurs a ainsi enfin été publiée. Elle repose sur la base d'un « indice social » prenant en compte « la part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socio-professionnelles défavorisées, la part d'élèves boursiers, la part d'élèves

résidant en zones urbaines sensibles et la part d'élèves arrivant en 6^e avec au moins un an de retard ». Cette liste tient compte également de la « qualité



des projets de réseaux » portés par les établissements.

Après la phase dite de « préfiguration », la refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur à la rentrée 2015 sur l'ensemble des réseaux REP et REP+, qui devraient passer au nombre de 350.

Un référentiel pédagogique et éducatif a par ailleurs été présenté et un nouveau site national de ressources et de mutualisation des pratiques pédagogiques, educationprioritaire.gouv.fr, devrait voir le jour en septembre.

L'ensemble du dossier de presse est en ligne sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/cid78780/refondation-de-l-education-prioritaire.html

ZOOM SUR L'AGENDA SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

2 Lors de la réunion conclusive du 7 avril dernier sur les suites du rapport Pêcheur*, un calendrier de négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations a été arrêté. Il s'est ouvert le 19 mai par un cycle de trois réunions sur la prospective sur l'emploi public et l'amélioration de la gestion des emplois.

De juillet à septembre prochains, cinq réunions porteront sur la rénovation et la simplification de l'architecture statutaire (structuration des corps et cadres d'emplois en grade, durée des carrières et accès aux grades d'avancement etc.). En octobre et novembre, c'est au tour du thème de la gestion des agents avec, notamment, la question

de la création de cadres professionnels inter-fonctions publiques. Puis, de décembre 2014 à février 2015, sont prévues six réunions sur la rénovation des grilles avec pour thèmes « de nouveaux espaces de rémunération », « un nouvel équilibre entre l'indiciaire et l'indemnitaire », « la transparence des régimes indemnitaires » et « le relèvement du SMIC ». Ce cycle de négociations devrait se conclure en février ou mars 2015 par la définition d'un accord-cadre sur les rémunérations et la politique salariale. Par ailleurs, doit également débiter le



22 mai un cycle de négociations sur la qualité de vie au travail des agents publics dont les conclusions sont prévues pour novembre 2014. Il reposera sur deux piliers : « comment favoriser le développement d'une culture du collectif ? » et « comment permettre une meil-

leure conciliation vie privée/ vie professionnelle? ». Vaste programme et surtout vastes débats en perspective... ou pas, en cas de boycott des discussions. Car si les organisations syndicales de la Fonction publique ont d'ores et déjà prévu une journée commune de protestation et d'actions le 15 mai, suite à l'annonce du gel du point d'indice jusqu'en 2017, elles sont aussi réservées quant à leur participation aux négociations à venir. Afin « d'éviter une détérioration accrue du climat social », l'intersyndicale a d'ailleurs adressé le 23 avril un courrier au Premier ministre pour solliciter une rencontre d'ici la mi-mai. À suivre...

* Rapport sur la Fonction publique présenté par Bernard Pêcheur, président de section au Conseil d'État le 23 octobre 2013 (www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapports-missionnes/rapport-Pecheur-2013.pdf)

LES INDICATEURS DES RÉSULTATS DES LYCÉES

3 Depuis le 4 avril dernier, les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (qui concernent 4.403 établissements) sont consultables sur le site du ministère. Au nombre de trois (taux de réussite au bac, taux d'accès de seconde et de première au bac, proportion de bacheliers parmi les sortants), ces indicateurs permettent d'évaluer l'action propre de chaque lycée en prenant en compte la réussite des élèves au bac et leur parcours scolaire dans l'établissement. Une combinaison qui offre une analyse plus fine que celle du seul taux de réussite au baccalauréat puisqu'elle évalue en fait la capacité de l'établissement à accompagner les élèves depuis la classe de seconde jusqu'à l'obtention du diplôme. Pour chaque indicateur, le ministère calcule, outre le « taux brut » du lycée, le « taux attendu » par rapport au



reste de l'académie et au reste de la France. La différence entre les taux bruts et attendus permet ainsi de déduire la « valeur ajoutée d'un établissement », une donnée que valorise le ministère, les lycées aux plus fortes valeurs ajoutées étant ceux qui parviennent à faire réussir des élèves au départ en difficulté, souvent issus de milieux défavorisés.

Interrogé par *La Lettre de l'Éducation* sur le sujet, le secrétaire général du SNPDEN juge que « ces indicateurs sont bien conçus et permettent d'avoir une idée assez précise d'un lycée, de son contexte, de son fonctionnement » mais, ce qui pose souci, « ce sont les classements dans les médias qui, selon les indicateurs choisis, mettent en avant des établissements dans des situations très différentes ».

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU DNB 2013

4 Après ceux du bac, la direction « Statistiques » du MEN (DEPP) a communiqué, dans une note d'information* parue en avril 2014, les résultats définitifs du diplôme national du brevet qui enregistre pour cette session 2013 un taux de réussite de 85 %. Ce sont les candidats de la série générale qui obtiennent les meilleurs résultats puisqu'ils sont 86 % à obtenir leur diplôme contre 75 % dans la série professionnelle. D'ailleurs, dans cette série, près de huit candidats sur dix ont du retard dans leur scolarité lorsqu'ils se présentent à l'examen, ce qui n'est le cas que de deux candidats sur dix dans la série générale.

L'origine sociale marque aussi fortement le succès au brevet puisque 96 % des enfants issus d'un milieu très favorisé obtiennent le DNB alors qu'ils ne sont que 75 % chez les enfants issus d'un milieu défavorisé. A noter égale-

ment que les filles réussissent également mieux que les garçons (+ 5,6 points) et obtiennent plus souvent une mention « Très bien » ou « Bien ».

Ces résultats soulignent également la forte inadéquation de l'examen avec le socle commun de connaissances et de compétences mis en place depuis 2011. En effet, si 9 élèves sur 10 se présentant au DNB maîtrisent les

compétences du socle exigibles en fin de collège, en revanche, aux épreuves finales, 1 élève sur 2 obtient moins de 10/20 en mathématiques et 4 élèves sur 10 moins de la moyenne en français. Ceci vient conforter l'avis du SNPDEN qui, lors de son congrès de Lille en mai 2012, avait souligné, dans son texte d'orientation sur le collège, le non-sens du maintien du DNB dans sa forme actuelle dès lors que l'ensemble



de la scolarité obligatoire était bâtie sur la logique du socle commun. Qui plus est, « la superposition de plusieurs modes d'évaluation et la coexistence du DNB et du socle commun ont introduit beaucoup de confusion, maintenu une évaluation stigmatisante et démobilisatrice pour certains élèves ».

* Note d'information DEPP n° 7 de mars 2014 sur le site du ministère.

LES ÉLÈVES FRANÇAIS ENFIN AU-DESSUS DE LA MOYENNE OCDE

5 En complément des résultats des évaluations PISA 2012 relatives aux acquis des élèves de 15 ans en culture scientifique et mathématique présentés en décembre 2013 (Actualités Direction 217, page 9), l'OCDE a publié début avril la première enquête PISA en résolution de problèmes. Il en ressort pour les élèves français de meilleurs résultats qu'en mathématiques, par ailleurs moins liés à leur milieu socio-économique que dans d'autres pays.

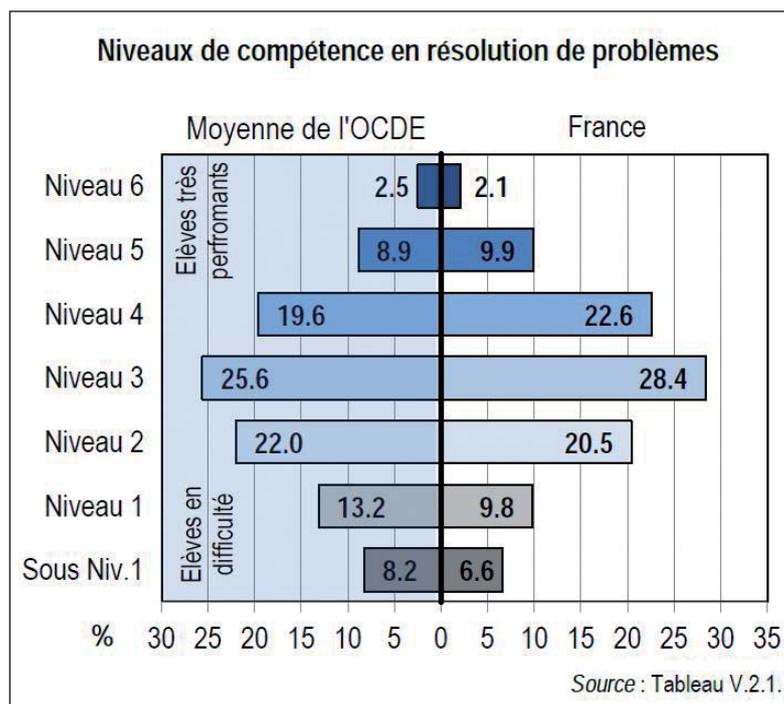
Ainsi, avec un score de 511 points, les élèves français sont si-

compétences en raisonnement et de capacités d'apprentissage auto-dirigé ».

L'étude révèle par ailleurs que les écarts de performance des élèves français sont bien moins prononcés que dans les autres domaines, plus disciplinaires, évalués dans PISA.

L'écart de performance entre les élèves de série professionnelle et ceux de série générale est ainsi beaucoup moins marqué en France que dans la moyenne OCDE, soit une différence de 44 points en faveur des élèves de filière générale contre 67 points pour la moyenne OCDE.

En revanche, la différence de réussite entre les élèves issus de l'immigration qui ont des résultats significativement inférieurs à ceux des élèves autochtones est



gnificativement plus performants de 11 points que la moyenne OCDE. La part des élèves les plus performants s'établit à 12 % (un point au-dessus de la moyenne OCDE) et celle des élèves en difficultés, à 16,4 % contre 21,4 % pour la moyenne OCDE.

Des résultats qui placent la France en 13^e position parmi les 44 pays ayant participé à cette évaluation et qui montrent, selon l'OCDE, que les élèves français « possèdent un bon niveau de

deux fois plus importante que celle observée en moyenne dans les pays de l'OCDE, que ce soit avant ou après contrôle du milieu socio-économique.

Pour en savoir plus : voir la synthèse pour la France sur le site de l'OCDE (www.oecd.org/pisa/keyfindings/PISA-2012-PS-results-FRANCE.pdf) et la note d'information de la DEPP n° 8 d'avril 2014 sur le site du MEN, rubrique « statistiques ».

Source du tableau : www.oecd.org

POUR UN MEILLEUR REPÉRAGE DES SIGNES DE MAL-ÊTRE DES ÉLÈVES

6 Permettre aux équipes éducatives des collèges et lycées « de savoir repérer les premiers signes de mal-être, de situations de stress, de harcèlement, de problèmes sanitaires, de mettre en place des mesures et d'alerter les personnes adéquates », telle est l'ambition assignée par l'ex-ministre déléguée à la Réussite éducative au nouveau *Guide pour une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves* rendu public le 31 mars dernier à l'occasion du colloque de l'association française de promotion de la santé scolaire et universitaire.

Le guide devrait permettre aux personnels des établissements scolaires d'agir en concertation et de mener une politique éducative globale visant à établir un climat scolaire serein. Il constitue l'une des mesures annoncées lors du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013.



En téléchargement sur le site Eduscol (eduscol.education.fr/cid78875/guide-une-ecole-bienveillante-face-aux-situations-de-mal-etre-des-eleves.html).

FORTE HAUSSE ATTENDUE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS LE SECOND DEGRÉ

7 + 27.500 élèves dans le second degré à la rentrée 2014 et + 29.500 en 2015, soit une augmentation globale de 57.000 élèves (hors post-bac) d'ici 2015. Selon ces prévisions ministérielles (issues d'une note d'information* du service « Statistiques » du MEN), le lycée accueillerait ainsi 24.000 élèves supplémentaires à la rentrée prochaine et 49.000 à la suivante. Une croissance en partie expliquée par l'arrivée massive au lycée des élèves nés en 2000, année où les naissances ont été les plus

nombreuses sur la période 1994-2004. La hausse serait particulièrement marquée dans le second cycle général et technologique où 23.000 élèves en 2014, puis 38.500 élèves supplémentaires en 2015 sont attendus. Les formations professionnelles, avec respectivement 1.000 et 11.000 élèves supplémentaires en 2014 et 2015, bénéficieraient également de cette démographie favorable.

À l'inverse, les effectifs du collège, qui avaient fortement augmenté depuis 2011, seraient à la rentrée 2014 « pratiquement stables », avec seulement 3.000 élèves de plus et diminueraient même de 19.500 en 2015, diminution en partie due au départ du collège de la « génération 2000 » remplacée par la génération 2004 moins nombreuse. On constate par ailleurs une très légère baisse des effectifs pour l'enseignement privé (21,2 % contre 21,3 % à la rentrée 2013).



Ces prévisions font craindre que les efforts budgétaires de 60.000 créations de postes dans l'éducation d'ici 2017, confirmés par Benoît Hamon lors de sa prise de fonction, ne soient insuffisants car en grande partie absorbés par la hausse démographique, et qu'ils ne permettent donc pas d'espérer une réelle amélioration des taux d'encadrement ou le déploiement de mesures nouvelles.

* Pour en savoir plus, consulter la note d'information de la DEPP n° 11, avril 2014 sur www.education.gouv.fr

AUSTÉRITÉ CONFIRMÉE MAIS ÉDUCATION NATIONALE ÉPARGNÉE

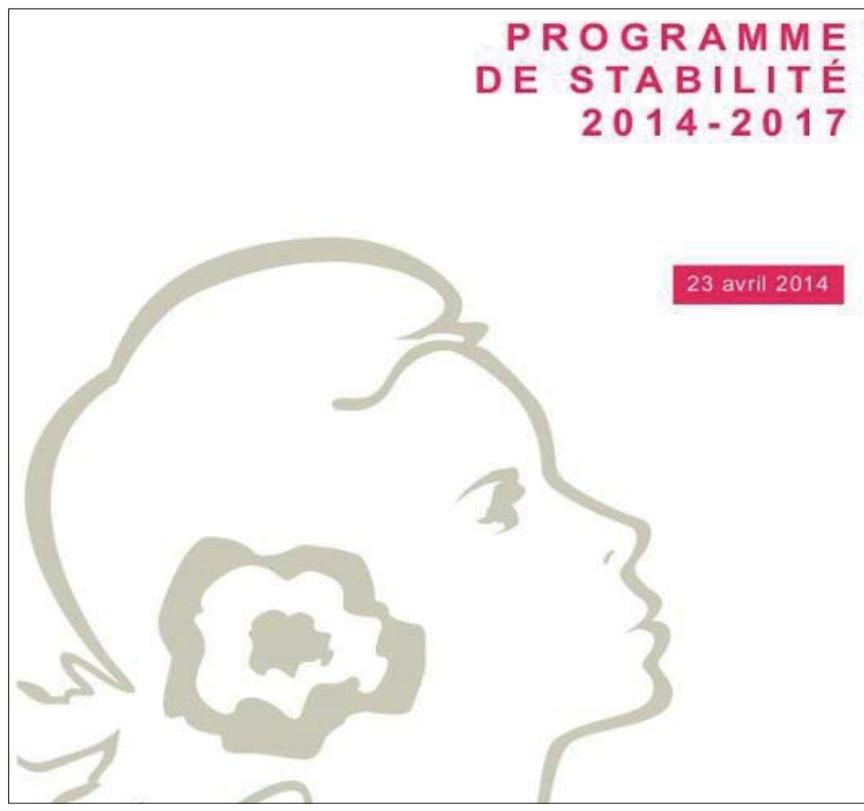
8 Lors de la présentation en Conseil des ministres des grandes lignes du programme de stabilité gouvernemental pour la période 2014-2017 qui repose sur un plan de 50 milliards d'euros d'économies, Manuel Valls a cependant confirmé la poursuite du recrutement des 60.000 postes prévus à l'Éducation nationale: « La priorité donnée à la jeunesse fait que nous maintiendrons les créations de postes prévus », a-t-il annoncé.

En revanche, le gel du point d'indice de la Fonction publique (non revalorisé depuis 2010, soit 78 mois de gel) a été confirmé jusqu'en 2017 ainsi que le gel de toutes les prestations sociales jusqu'au 1^{er} octobre 2015, y compris les pensions qui seront donc

gelées pendant 21 mois consécutifs depuis la dernière revalorisation du 1^{er} avril 2013.

Cependant, quelques jours avant le vote de l'Assemblée nationale sur ce plan d'économies, le Premier ministre a fait quelques concessions en annonçant l'introduction d'une « clause de revoyure » annuelle du gel du point d'indice des fonctionnaires en fonction du retour éventuel de la croissance. Il a par ailleurs annoncé que des revalorisations seraient ciblées sur les salaires les plus modestes des catégories C et B et a proposé également que « tous les retraités qui perçoivent jusqu'à 1.200 euros de pension » (base + complémentaire) « ne soient pas concernés » par le gel d'un an des revalorisations.

Des mesures de compromis qui sont loin de satisfaire les syndicats de fonctionnaires qui jugent notamment illusoire cette clause de revoyure à une date inconnue et en fonction d'un hypothétique retour de la croissance.



LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF EN AUGMENTATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS EUROPÉENS

9 Selon une note d'information de la DEPP*, les établissements scolaires français disposaient en moyenne, en 2012, de 20 postes informatiques pour 100 élèves, soit 7 de plus qu'en 2006. Malgré cette augmentation, le taux d'équipement informatique à l'école primaire est plus faible en France que dans la moyenne de l'Union européenne et se rapproche de cette moyenne dans les collèges. En revanche, le taux d'équipement des lycées la dépasse.



La France se situe ainsi au 18^e rang européen pour l'équipement informatique des écoles (12 ordinateurs pour 100 élèves en moyenne contre 15 pour l'UE), au 12^e rang pour celui des collèges (18 postes contre 21), et respectivement au 4^e et au 5^e rangs pour les lycées d'enseignement général et technologiques (30 postes pour 100 élèves) et les lycées professionnels (42 postes pour 100 élèves). Mais qui dit davantage d'ordinateurs ne veut pas dire une plus grande utilisation de ceux-ci à l'école. La note statistique du mi-

nistère précise ainsi que, tant en France qu'en Europe, les élèves utilisent plus souvent l'ordinateur à la maison qu'à l'école, et surtout plus pour leurs loisirs que pour leur travail scolaire. Une sous-utilisation scolaire qui s'explique en partie par la faiblesse des taux de formation des enseignants. Ainsi ils sont 29 % en primaire, contre 12 % en moyenne européenne, à n'avoir reçu aucune formation, 17 % en collège contre 5 % en moyenne européenne et 22 % en lycée (11 % : moyenne européenne).

Un constat qui vient corroborer ce que le secrétaire général du SNPDEN a déclaré lors de sa participation, le 11 décembre dernier, aux rencontres citoyennes

« Jeunes, réseaux sociaux et citoyenneté » organisées par l'association Eveil: « Le discours officiel sur le numérique, assez onirique et éludant trop facilement les tensions culturelles et sociales, cache mal une contradiction existentielle qu'il serait vain de se dissimuler si on souhaite la surmonter: l'école, telle que nous la connaissons aujourd'hui en France, semble solidement incompatible avec ce nouvel univers! ».

* Note d'info DEPP n° 14 d'avril 2014 « Le numérique éducatif, un portrait européen » téléchargeable sur le site du ministère, rubrique « statistiques ».

EN BREF

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **Baccalauréat**: parution de 3 textes relatifs à la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys: décret 2014-314 et arrêté du 10 mars (BO 14 du 3 avril) et note de service 2014-056 du 23 avril (BO 18 du 1^{er} mai).
- **Dispositifs relais**: circulaire 2014-037 du 28 mars relative au schéma académique et pilotage des ateliers, classes et internats (BO 14 du 3 avril 2014).
- **Fournitures scolaires**: circulaire 2014-058 du 29 avril sur le développement des pratiques d'achat responsable (BO 18 du 1^{er} mai).
- **Retraite**: la note de service 2014-040 du 25 mars concernant la campagne d'admission à la retraite 2014/2015 pour les personnels d'encadrement est parue au BO 15 du 10 avril.

DIVERS

- **Orientation**: le projet de décret prévoyant d'accorder aux 10 % des meilleurs bacheliers de chaque lycée et dans chaque filière un droit d'accès privilégié aux filières sélectives a été massivement rejeté au CNESER du 17 mars puisqu'il n'a recueilli que 3 voix pour sur 44.
- **Bilan social**: le ministère de l'Éducation nationale vient de publier son bilan social 2012-2013. Effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail... Comme chaque année, le document dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. La première partie qui couvre les personnels au titre de la mission « enseignement scolaire » est téléchargeable sur le site du ministère, espace « statistiques » puis « publications ».
- **DGESCO**: le directeur général de l'Enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye, a démissionné de ses fonctions le 30 avril dernier pour des raisons personnelles. Selon les informations communiquées par l'AEF, le nouveau décret sur les rythmes scolaires présenté par Benoît Hamon aurait cependant pu « avoir un impact » sur sa décision (dépêche AEF 480113 du 30 avril). Un décret du 7 mai nomme Florence Robine (ex-rectrice de Créteil) à ce poste.

Valérie FAURE
Documentation
valerie.faure@snpden.net



Le SNPDEN dans les

1

CSN Interview de Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, par l'Expresso du *Café Pédagogique*, le 14 avril, suite au conseil syndical national du 8 au 10 avril.

- Au sujet du décret relatif au travail des jeunes de moins de 16 ans sur machines dangereuses : « On nous a présenté un décret de simplification ». « Mais il a débouché sur une circulaire interministérielle invraisemblable » et « inapplicable ». « On va demander un moratoire pour cette circulaire. On met les directions face à une situation où elles ne peuvent pas appliquer le texte ».
- Au sujet de la lutte contre les discriminations et les inégalités entre établissements : « Cela fait longtemps qu'on soulève cette question [...] et on salue le fait que Benoit Hamon la soulève. L'école est minée par le fait qu'il est admis par la société qu'elle est inégalitaire. Pour nous, c'est un problème de légitimité. On propose le PALME (Plan d'aménagement local des mixités à l'École) [...]. On préconise que, sur des territoires définis de façon qu'ils soient mixtes, tout le monde discute, autorités académiques, parents, autorités locales, d'un plan pour rendre les établissements plus mixtes ».
- À propos de la parution du *Livre Blanc* du SNPDEN : « Dix ans plus tard, on a le sentiment de davantage faire un métier de direction. On voit une meilleure organisation du travail. Mais on voit aussi la montée d'objets de mécontentement autour de la façon dont le système s'informatise et la montée des conflits avec les autorités académiques locales. Le nombre de personnels de direction qui se plaignent d'injonctions a beaucoup augmenté. Plus le ministère s'efface, plus les tensions augmentent au niveau local ».

2

Indicateurs de résultats des lycées

- Passage de Pascal Charpentier, secrétaire national, sur *France Info* et citation dans *La Nouvelle République* le 4 avril 2014.
- Passage de Philippe Tournier sur *Europe 1*, le 4 avril, et citation dans *La Lettre de l'Éducation* du 7 avril.
- Expression de Bruno Bobkiewicz, secrétaire académique de Créteil, dans l'édition du *Monde* du 5 avril.

3

Liaison bac-3/bac+3

Expression d'Isabelle Bourhis, secrétaire nationale, dans une dépêche *AEF* du 10 avril : « Nous nous réjouissons de la réunion de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sein d'un même ministère ».

Le syndicat compte sur « une concertation plus fluide entre les niveaux de formation » et estime que, pour que ce grand ministère ne soit pas que « symbolique », « les deux directions, DGESIP et DGESCO, doivent pouvoir organiser une réflexion commune » sur le bac-3/bac+3 avec des représentants du second degré et de l'enseignement supérieur.

médias

Questions d'intérêt général

CARTE SCOLAIRE Passage de Philippe Tournier sur *Europe 1* le 8 avril.

**CONTRATS
TRIPARTITES** Citation du SNPDEN dans une dépêche *AEF* du 10 avril relative à l'élaboration de conventions-cadres avec la région Rhône-Alpes.

ENSEIGNANTS Intervention de Florence Delannoy, membre du bureau national, sur *Radio France Bleue Nord* le 11 avril sur l'épuisement du vivier des remplaçants dans plusieurs disciplines, notamment en lettres.

LAÏCITÉ Citation de Bruno Bobkiewicz sur *Rue 89* le 27 avril et passage sur *RMC* le 30 avril suite aux propos du réalisateur Alexandre Arcady sur la désertion des élèves de confession juive dans les écoles publiques de Seine-Saint-Denis.

NOUVEAU MINISTRE Réaction du SNPDEN sur *ToutEduc.fr* le 3 avril et écho du communiqué dans une dépêche *AEF* du 4 avril suite à la nomination de Benoît Hamon.

**OBSERVATOIRE
DES RYTHMES** Citation du SNPDEN dans une dépêche *AEF* du 8 avril.

Valérie FAURE
Documentation
valerie.faure@snpden.net

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MEL : siege@snpden.net

Directeur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédactrice en chef adjointe
ISABELLE POUSSARD

Commission pédagogie:
ISABELLE BOURHIS
ERIC KROP

Commission vie syndicale:
PASCAL CHARPENTIER

Commission métier:
PASCAL BOLLORÉ

Commission carrière:
PHILIPPE VINCENT

Sous-commission retraités:
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation
JOHANNES MULLER

Crédit photographique :
SNPDEN

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE VOLUPRINT
ZA DES BRÉANDES
89000 PERRIGNY
TÉL. : 03 86 18 06 00

DIRECTION – ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE DE
PUBLICATIONS ET AGENCE
DE PRESSE 0314 S 08103

DIRECTION 218
MIS SOUS PRESSE
LE 19 AVRIL 2014

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

INDEX DES ANNONCEURS

INCB	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
AXESS-OMT	8, 9
GMF	11
OKI	87
ALISE	100

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

Une analyse détaillée des résultats de la

Ces statistiques sont issues des fichiers réalisés et envoyés par Joëlle, du SNPDEN, que je remercie vivement.

TAUX DE SATISFACTION DU 1^{er} VCEU

ACADÉMIE	NOMBRE DE DEMANDES SUR LE 1 ^{er} VCEU	NOMBRE DE MUTATIONS DANS L'ACADÉMIE	TAUX DE SATISFACTION DU VCEU 1 SUR L'ACADÉMIE DEMANDÉE (%)
AIX-MARSEILLE	179	49	27,4
AMIENS	96	37	38,5
BESANÇON	94	39	41,5
BORDEAUX	258	65	25,2
CAEN	101	26	25,7
CLERMONT-FERRAND	101	27	26,7
COM	48	32	66,7
CORSE	19	3	15,8
CRÉTEIL	221	86	38,9
DIJON	101	32	31,7
ÉTRANGER	34	41	
FRANCE ENTIÈRE	1	0	0
GRENOBLE	144	56	38,9
GUADELOUPE	42	8	19
GUYANE	21	7	33,3
LA RÉUNION	114	20	17,5
LILLE	262	74	28,2
LIMOGES	60	15	25
LYON	168	58	34,5
MARTINIQUE	48	17	35,4
MAYOTTE	4	15	
MONTPELLIER	149	49	32,9
NANCY-METZ	197	55	27,9
NANTES	155	57	36,8
NICE	118	38	32,2
ORLÉANS-TOURS	160	54	33,8
PARIS	220	39	17,7
POITIERS	122	31	25,4
REIMS	102	35	34,3
RENNES	164	51	31,1
ROUEN	116	46	39,7
STRASBOURG	110	44	40
TOULOUSE	192	70	36,5
VERSAILLES	283	98	34,6
TOTAL	4.204	1.374	

ée CAPN



Éric GALLO
Commissaire paritaire national
eric.gallo@snpden.net

MOYENNE DE L'ANCIENNETÉ DES MUTÉS DANS LEUR POSTE ACTUEL (EN ANNÉES)	MOYENNE DE L'ANCIENNETÉ DE DIRECTION DES MUTÉS DEPUIS LE 1 ^{er} POSTE (EN ANNÉES)
4,9	11,5
4,7	10,5
4,4	10
4,7	11,2
4,7	9,8
4,6	10
3,2	14,6
5,7	9,7
4,5	9,1
4,8	9,5
4,2	13,7
4,4	10,1
5,9	13,9
4,7	7,3
5,4	12,4
5,4	10,4
4,3	9,3
4,6	11,2
5,3	11,5
4,4	12,2
4,4	10,6
4,3	10,7
4,1	11,9
4	11
4,2	13,2
4,3	10
4,1	9,4
4,5	9,6
4,5	7,9
4,6	12,1
4,7	11,3
4,8	10,2
4,5	10,7

À l'issue de la 1^{re} CAPN, 1.374 mutations ont été prononcées pour 4.204 demandes, soit un taux de satisfaction global de 32,7 %. La troisième colonne donne le taux de satisfaction au regard du nombre de mutés dans une académie, rapporté au nombre de premiers vœux qui la concernaient. Ce taux ne tient pas compte des autres vœux (il est impossible d'extraire ces informations numériquement) et donne donc un taux plus favorable que la réalité, en n'évaluant pas les vœux de rang inférieurs.

La quatrième colonne donne la durée moyenne d'occupation du poste par le personnel avant sa mutation. Au plan national, elle est de 4,5 années et fluctue selon les académies. Notons que nous ne découvrons pas aujourd'hui qu'il existe des académies dans lesquelles le mouvement est plus fluide. Par rapport aux mouvements de ces dernières années, il faut noter que cette durée a beaucoup augmenté pour trois raisons :

- beaucoup moins de départs en retraite, et donc d'ouvertures de chaînes, du fait des conséquences des changements législatifs ;
- une attention particulière de la centrale à muter les personnes qui atteignent 7 ou 8 ans d'ancienneté dans leur poste ;
- une volonté de la centrale de satisfaire les collègues sur leur premier vœu, ce qui a pour conséquence de diminuer la longueur des chaînes.

La dernière colonne évalue l'ancienneté de direction moyenne des personnels mutés (les années en tant que stagiaire sont comptabilisées). Vous constaterez qu'elle peut varier du simple au double. Comme précédemment, nous savons depuis longtemps que certaines académies sont plus accueillantes pour les personnels expérimentés que d'autres.

UNE MOBILITÉ ESSENTIELLEMENT ACADÉMIQUE

ACADÉMIES DEMANDÉES	ACADÉMIES D'ORIGINE DE LA DEMANDE																				
	AIX	AMIENS	BESANÇON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	COM	CORSE	CRÉTEIL	DIJON	ÉTRANGER	FRANCE	GRENOBLE	GUADELOUPE	GUYANE	LA RÉUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MARTINIQUE	MAYOTTE
AIX	134	1							4	3	2		4				3		2		
AMIENS		89															3				
BESANÇON			84								1		2								
BORDEAUX		1	1	172	3	1			6	2	1		1		2	1	3	3	3		
CAEN	1	1	1		85	1			2	1											
CLERMONT	1	1				85				1							1	1	3		
COM	3	1		3	3				3	1			3	5	3	1		3		1	
CORSE								15			1										
CRÉTEIL	1			1					204	1				1				1			
DIJON			2			3				85			2						1		
ÉTRANGER			3		1				1		9		2						2		
FRANCE	1																				
GRENOBLE		1	2	2		3		1	3	1	1		108				4		12		
GUADELOUPE				1		1			2					28	2				1		
GUYANE	1								3					1	12					1	
LA RÉUNION	5	1		1	1	2			1		4		3	1	1	65	1		1		
LILLE	3	7			1											1	238		2		
LIMOGES	1			2		2			1								1	44			
LYON	2		2			2			1	4	1		9							142	
MARTINIQUE									1		1			1							38
MAYOTTE															1						
MONTPELLIER	9		1	1	1	3		2	4	1	4		6				5		1		
NANCY	1	1	2						1	2							2				
NANTES	1				4				1	1	3				1		5				
NICE	9	1	2	3	2				2		1		2				1		4		
ORLÉANS						1				1	1						1				
PARIS	1	1		1	1				35	3	9		1			1	2		3		
POITIERS		2		4						1	1						2	4	1		
REIMS	1								1				1								
RENNES		2			5				3	2	5						2		1		
ROUEN		2			3				1								1				
STRASBOURG			1							1	1						1				
TOM																					
TOULOUSE	2			9		2			7		2					1	3	2	1		
VERSAILLES		1	1					1	8	2	1		1						1		
TOTAL	177	113	102	200	110	106		19	295	113	49		145	37	22	70	279	58	181	40	

MONTPELLIER	NANCY	NANTES	NICE	ORLÉANS - TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOM	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL
7	3		7	2			3	1					3	179
		1					1		1		1			96
	3						2						2	94
3	1	6		4	1	11		1	3	1	5	13	9	258
		1		1	1				4		1		1	101
1		1	1	1	1		2						1	101
2	1		4	1				1	1		1	4	2	47
							1		1			1		19
	2	2	2									1	5	221
	1			2		1	1			1	1	3		101
3			1	1	3				2				3	34
														1
				1			1				1	1	2	144
1		1	1								1	1	2	42
												1	2	21
5	1	1	2			3		1	1	2	6	4	1	114
	1			1			1	1	2	1		1	2	262
		1		2		2					1	2	2	60
											1		4	168
1						1		1		1			3	48
2			1											4
92	2	1	1	1			1				5	5	3	149
	180	1		1			2			1		2	1	197
	1	121		5		3		1			1		7	155
		1	82	1		2					4		2	118
	1	4		144		1	1				2	2	1	160
1	2	3		7	102	1	3	1	2		3	1	36	220
				8		92	1	2					4	122
	1						97	1						102
		4		2	1	1	2	124	2	2	2	1	3	164
									108				1	116
	2			2						101		1		110
		1												1
3	1			3		4				1	3	146	2	192
	1		1		4				3	2		1	255	283
121	204	150	103	190	113	121	119	135	130	113	39	192	358	4.204



Ce tableau montre les origines des premiers vœux. Dans quelle académie est-ce que j'exerce quand je demande telle académie ou telle autre? À la lecture de la diagonale, l'interprétation en est évidente: la très grande majorité des collègues demande l'académie dans laquelle ils travaillent. On entend souvent des critiques sur un mouvement qui « s'académise » d'années en années. Mais le mouvement est aussi le résultat d'une somme de demandes qui, dès le départ, sont quasi exclusivement académiques.

AVANT/APRÈS : QUEL POSTE ?

FONCTION APRÈS MUTATION	FONCTIONS DES PERSONNELS AVANT D'OBTENIR LA MUTATION									
	NON RENSEIGNÉ	ADCG	ADLP	ADLY	EREA	PACG	PRLP	PRLY	PRVS	TOTAL
ADCG		7	2	4		5		1		19
2		1				2				3
3		4		1				1		6
4		2	2	3		3				10
ADLY		3	2	7		2	2			16
3				3		2				5
4		2	4	3			2			8
5		1	1	1						3
PACG	4	229	32	140	3	453	17	19		897
1	2	87	11	34		28	1			163
2	1	94	13	57		123	5	2		295
3	1	37	7	43	3	188	4	8		291
4		11	1	6		114	7	9		148
PRLP	1	7	9	6		57	22	12		114
1	1	1	2	2		2	1			9
2		5	5	2		18	6	1		37
3		1	2	2		23	9	6		43
4						14	6	5		25
PRLY	1	2	1	21		101	46	153	3	328
1						1		1		2
2		1	1	13		34	1	10	1	61
3		1		4		28	13	25		71
4				4		36	25	64	1	130
5	1					2	7	53	1	64
TOTAL	6	248	46	178	3	618	87	185	3	1.374

Ce tableau présente le nombre de personnels nommés suivant la fonction obtenue et la catégorie d'établissement. On peut constater que certains collègues sont nommés sur les fonctions d'adjoint : cela concerne les collègues nommés dans les COM dont les mutations sont traitées en même temps que le mouvement sur postes de chef.

897 collègues deviennent principaux : 401 étaient auparavant adjoints (45 %). C'est la fonction « naturelle » pour les adjoints de devenir chef. C'est l'illustration d'une progressivité de carrière dans les complexités de la fonction.

Très peu d'adjoints deviennent proviseur (de lycée ou de LP) : 10 %. Il faut que les adjoints intègrent ce paramètre dans leur projet de mouvement. Leur situation est déjà mécaniquement contrainte puisqu'il faut un départ en retraite pour qu'un adjoint devienne chef et que le nombre de départ diminue. Les nouveaux proviseurs de lycée sont à presque 50 % issus de postes de proviseur de lycée.

COMBIEN DE TEMPS AVANT DE CHANGER DE POSTE ?

MOYENNE DE L'OCCUPATION DU POSTE ACTUEL AVANT MUTATION (EN ANNÉES)	FONCTIONS DES PERSONNELS AVANT					
	NON RENSEIGNÉ	ADCG	ADLP	ADLY	EREA	PACG
ADCG		3	3,5	2,5		2,4
2		3				3
3		3,5		3		
4		2	3,5	2,3		2
ADLY		1,7	3	3		5
3				3,7		5
4		1	3	2,3		
5		3	3	3		
PACG	4,3	4,7	4,4	4,5	5,3	4,6
1	5,5	4,4	4	4,5		4,8
2		4,8	4,8	4,5		4,5
3	6	5,1	4,4	4,7	5,3	4,5
4		4,8	3	3,8		4,7
PRLP	3	4,4	5,2	4,8		4,3
1	3	6	6,5	5,5		1
2		4,4	4,8	4,5		4,2
3		3	5	4,5		4,6
4						4,6
PRLY	4	4	6	4,7		4,6
1						3
2		5	6	4,7		4,4
3		3		5,5		4,6
4				3,8		4,9
5	4					5
MOYENNES GÉNÉRALES	4	4,6	4,5	4,4	5,3	4,5

QUELLE ANCIENNETÉ DE DIRECTION POUR LES MUTÉS ?

MOYENNE DE L'ANCIENNETÉ DE DIRECTION DES MUTÉS DEPUIS LE PREMIER POSTE EN ANNÉES	FONCTIONS DES PERSONNELS AVANT D'OBTENIR LA MUTATION									MOYENNES GÉNÉRALES
	NON RENSEIGNÉ	ADCG	ADLP	ADLY	EREA	PACG	PRLP	PRLY	PRVS	
ADCG		3,7	5,0	2,5		6,6		16,0		5,0
2,0		8,0				9,0				8,7
3,0		3,5		3,0				16,0		5,5
4,0		2,0	5,0	2,3		5,0				3,6
ADLY		3,0	3,0	4,1		6,5	5,5			4,3
3,0				4,7		6,5				5,4
4,0		3,0	3,0	3,0			5,5			3,6
5,0		3,0	3,0	6,0						4,0
PACG	13,3	6,7	6,5	7,5	6,7	11,3	15,2	14,4		9,5
1,0	14,5	6,2	5,2	7,4		11,5	16,0			7,5
2,0	10,0	6,6	7,6	7,1		11,0	15,4	12,5		8,8
3,0	14,0	7,5	6,4	8,4	6,7	11,2	15,3	13,9		10,3
4,0		9,1	6,0	5,8		11,9	15,0	15,3		11,7
PRLP	6,0	24,1	8,2	9,2		12,4	13,4	12,8		12,8
1,0	6,0	6,0	13,0	8,5		5,5	24,0			10,0
2,0		32,0	6,8	10,0		13,2	12,2	13,0		14,5
3,0		3,0	7,0	9,0		11,7	13,2	13,2		11,7
4,0						13,3	13,2	12,2		13,0
PRLY	15,0	4,0	11,0	9,3		12,2	15,8	15,4	15,7	14,0
1,0						7,0		4,0		5,5
2,0		5,0	11,0	9,6		11,3	15,0	11,8	17,0	11,1
3,0		3,0		9,5		12,9	13,2	15,4		13,5
4,0				8,3		12,4	17,6	15,2	15,0	14,7
5,0	15,0					14,0	14,6	16,7	15,0	16,3
MOYENNES GÉNÉRALES	12,3	7,1	6,7	7,6	6,7	11,5	14,9	15,2	15,7	10,7

D'OBTENIR LA MUTATION

PRLP	PRLY	PRVS	MOYENNES GÉNÉRALES
	4		2,8
			3
	4		3,5
			2,4
3,5			3,1
			4,2
3,5			2,4
			3
5,1	3,6		4,6
3			4,4
5,8	4		4,6
4,5	3,3		4,6
5,3	3,8		4,6
4,9	5,3		4,6
9			4,9
4	5		4,3
4,6	6,2		4,8
5,7	4,4		4,8
4,2	4,6	6	4,6
	2		2,5
4	4,3	9	4,5
4,8	4,7		4,7
4,2	4,3	6	4,4
3,6	5,2	3	5
4,6	4,6	6	4,5

Ce tableau présente la moyenne d'occupation du poste avant d'obtenir une mutation. Il traduit une certaine « fluidité » du mouvement, déjà analysée du point de vue académique. C'est sur le point de vue « fonctionnel » que se porte le regard ici.

Il convient de rappeler que cette ancienneté dans le poste a augmenté par rapport aux mouvements précédents du fait de mutations de collègues en poste depuis 7 ou 8 ans. Les passages les plus « contraints » sont ceux d'adjoint vers proviseur (très limités rappelons-le). Les passages sur les fonctions de chef (quelle que soit leur nature) sont équivalents et le passage d'adjoint à adjoint le plus fluide.

Sans surprise, c'est pour obtenir les catégories les plus hautes que le temps d'attente est le plus long (ce tableau permet de le constater objectivement).

Ce tableau présente l'ancienneté de direction des mutés, en fonction de l'emploi qui leur est affecté et de leur fonction d'origine. Les années de stagiaire comptent. Il est mesuré ce que sur le terrain nous constatons : en fonction de l'évolution de l'emploi de principal vers proviseur de lycée, l'ancienneté augmente. De même quand, à fonction déterminée, c'est la catégorie de l'établissement qui augmente.

Au point de vue national, la moyenne de direction des mutés est de 10,7 ans.

Un dernier tableau, trop long pour être publié ici, est disponible sur le site (rubrique mutations/promotions). Ce tableau reprend le tableau précédent avec une déclinaison par académie. Il m'a été suggéré par Jean-Roch Pioch, commissaire paritaire de l'académie de Clermont-Ferrand. Il permet aux futurs participants au mouvement d'estimer le nombre de passages d'une fonction à l'autre et d'une catégorie à l'autre en fonction de sa situation de départ et en fonction de l'académie visée. □

Vous êtes peut-être concerné(e)...



Philippe GIRARDY
Bureau national
phildan.girardy@free.fr

Cette information s'adresse exclusivement aux collègues déjà retraité(e)s :

- né(e)s entre le 19 mai 1930 et le 29 novembre 1946,
- ayant pris leur retraite entre le 17 mai 1990 et le 29 novembre 2001.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit de l'application, en France, du fameux arrêt « Griesmar », pris par la cour de justice des communautés européennes le 29 novembre 2001 et confirmé par une décision du Conseil d'État le 29 juillet 2002.

Cet arrêt étendait aux hommes la bonification pour enfant, jusque-là réservée aux femmes.

L'article L.12 du *Code des pensions* en vigueur à l'époque ne permettait pas aux fonctionnaires masculins ayant pris leur retraite entre le 17 mai 1990 et le 29 novembre 2001 de bénéficier de cette bonification. Il a été abrogé par l'arrêt du Conseil d'État cité ci-dessus.

Après recherche, il apparaît que les fonctionnaires concernés peuvent obtenir *a posteriori* cette bonification d'une annuité, soit 2 % du montant de leur pension.

Les collègues qui pensent être concernés peuvent s'adresser à l'auteur de cet article qui leur indiquera les démarches administratives à entreprendre. □



Ce que



Jean FALLER
Bureau national
jeanclementfaller@gmail.com



pourrait être l'EPREN

Bien sûr, la nouvelle ligne du Premier ministre, si elle va jusqu'à son terme, pourrait modifier profondément les choses. Après des mois (des années ?) d'atermoiements politiques, la scène 2 du fameux acte III de la décentralisation, que l'on pensait bien édulcorée, est subitement réécrite. Et avec quelle ambition !

Division par deux du nombre des régions et augmentation considérable de leurs attributions aux dépens du département dont la disparition est programmée. Retour au principe de spécialité et fin de la clause de compétence générale.

En effet, si ce programme va jusqu'à son terme, le terme de « big bang ter-

ritorial », pour une fois ne sera pas exagéré et cette réforme sera de même portée que le fameux décret du 26 février 1790 par lequel la Constituante met fin aux circonscriptions d'Ancien Régime et fixe la nouvelle organisation administrative de la France en départements, laquelle est encore très largement la même aujourd'hui. À l'époque, cette nouvelle organisation représentait un progrès considérable en termes d'égalité et de cohérence administrative. Au fond, la Constituante ne faisait que parachever la politique royale qui, depuis près de mille ans, tentait d'imposer un pouvoir centralisé en luttant contre les particularismes locaux.

LA REVANCHE DES GIRONDINS

Il s'agit bien, aujourd'hui, de faire un bond dans le temps et de passer, en termes de pouvoirs publics, du XIX^e au XXI^e siècle. Il s'agit de passer d'une gestion centralisée, jacobine, du pays, qui a montré ses limites, à une décentralisation très poussée dans laquelle la nouvelle organisation régionale dotée de pouvoirs considérables (comme l'adaptation locale de la réglementation), d'une taille, d'une masse critique, qui lui permet de traiter d'égal à égal avec les autres ensembles européens. Reste à en tirer les conclusions en matière de fiscalité, mais ceci est une autre affaire...

En tout état de cause, pour le moment, l'Éducation nationale semble peu touchée par la tourmente régionaliste et, avec le talent qu'on leur connaît, services académiques, rectorats, groupes de pression nationaux de tous poils ont réussi à limiter considérablement les conséquences du débat décentralisateur sur leur activité... Au fond, surtout, que rien ne bouge. Comportement suicidaire dans une organisation dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est sclérosée mais que personne n'a le courage de modifier.

Si la réforme régionale annoncée est réalisée, si des ensembles régionaux très importants sont créés, chargés notamment du développement économique, comment peut-on imaginer que le système de formation, bras armé de cette politique, conserve encore des structures héritées du passé ? Ces nouveaux *Länder* supporteront-ils encore longtemps que l'instrument incontournable de leur politique économique conserve son indépendance et puisse mener sa propre politique d'éducation et de formation, voire l'imposer aux nouveaux pouvoirs locaux ? Le discours modéré et consensuel d'aujourd'hui pourrait bien changer.

FAISONS UN RÊVE...

Puisqu'il est permis de rêver, imaginons une décentralisation équilibrée qui conserverait un État fort, garant des grands principes républicains, capable de montrer la voie, d'arbitrer tout en laissant au terrain la marge d'autonomie sans laquelle aucune organisation moderne du travail n'est possible.





Imaginons une France composée de grandes régions autonomes, démocratiquement désignées, chargées de réaliser, localement, à la fois une politique nationale énoncée dans ses grandes lignes et, dotée de la fiscalité correspondante, capable d'influer sur l'activité économique, de réaliser les équipements et de prendre les mesures nécessaires à la vie des citoyens.

Imaginons, ô hérésie, des services de l'État mis au service non seulement de la politique nationale mais aussi des politiques régionales sans pour autant se détacher de l'État central dont ils sont le bras armé.

Car, enfin, il ne s'agit pas de tomber d'un extrême dans l'autre et de recréer, localement, par un coup de balancier dont ce pays a le secret, une espèce de nouvelle féodalité. Le transfert intégral de la Fonction publique d'État à la territoriale n'est qu'une vue de l'esprit qui n'irait certes pas dans le sens d'une organisation moderne, efficiente, européenne de notre République.

MAIS L'EPREN ?

L'établissement public local de l'Éducation nationale (EPREN) pourrait être une conséquence de l'analyse qui précède. Mais il est bon de rappeler (par une incise) que le contrat tripartite, que nous avons imaginé et dont on voit bien la difficulté de mise en place aujourd'hui,

a pour origine l'absence de gouvernance organisée entre toutes les parties prenantes de l'acte éducatif. Entre une décentralisation en devenir et une Éducation nationale arc-boutée sur les vestiges nostalgiques de son ancienne puissance, les établissements, souvent, payent les pots cassés d'une organisation défectueuse qui, en fin de compte, est l'une des causes de la panne actuelle du système éducatif.

Si une structure de gouvernance régionale collective, tripartite, était mise en place, le contrat tripartite ne serait qu'une conséquence évidente de cette nouvelle forme de gestion de l'acte éducatif.

Pourquoi ne pas imaginer dans chaque région (quelle qu'en soit sa taille) un établissement public, structure décisionnelle, créé comme il se doit en Conseil des ministres et qui organiserait les rapports entre l'État et la collectivité, entre l'État, la collectivité et les EPLE, entre l'État, la collectivité, les EPLE et les communautés scolaires et universitaires ? Il se substituerait à toutes les structures, organismes et comités Théodule existants.

Cet établissement public régional rassemblerait et réorganiserait en son sein tous les services de l'État et des collectivités qui concourent au fonctionnement du système éducatif. Personne morale, il recevrait et gérerait l'ensemble des crédits de toutes natures attribués à l'Éducation, y compris la taxe d'apprentissage.

L'idée n'est pas de créer localement une entité omnipotente, autoritaire, obèse et impersonnelle mais, au contraire, un lieu dans lequel peut s'exprimer, décider et agir, chacune à leur place, l'ensemble des parties dans un cadre collectif et sans se neutraliser l'une l'autre.

Ainsi faudrait-il prévoir, pour cet EPREN, un bureau, un conseil d'administration délibératif et l'équivalent d'une assemblée générale consultative regroupant les représentants des communautés scolaires et des personnels.

La présidence de l'EPREN devrait être assurée par le président de région, assisté du recteur en tant que directeur de l'Éducation. Le préfet de région, garant du respect des orientations nationales, serait membre de droit de l'EPREN ; il pourrait participer à toutes les séances et y assurer le contrôle de légalité. Le bureau de l'EPREN, ainsi constitué, aurait pour tâche d'élaborer un projet régional éducatif qui se traduirait par un plan pluriannuel de fonctionnement du système éducatif qu'il faudrait ensuite faire voter par un conseil d'administration délibératif, cette fois tripartite, dans lequel s'adjoindraient les représentants des EPLE et des universités.

Les délibérations de ce conseil d'administration seraient prescriptives et engageraient de manière pluriannuelle les différentes parties. C'est ce conseil qui validerait les contrats-cadres proposés aux EPLE qui devront avoir la faculté de proposer, dans le cadre d'un contrat tripartite, pluriannuel, d'objectifs et de moyens, conformément aux orientations régionales, elles-mêmes conformes aux orientations nationales, les mesures locales propres à réaliser ces orientations.

Les communautés scolaires ne sauraient être écartées du fonctionnement de l'EPREN mais leur rôle ne peut être que de propositions et d'avis ; c'est pourquoi on pourrait envisager deux fois par année scolaire une « conférence éducative régionale » chargée d'explicitier les orientations régionales et les mesures prises.

En définitive, le fil conducteur de ce que certains appelleront sans doute des élucubrations débridées, est de trouver, au niveau local, un mode de fonctionnement équilibré permettant, sans blocage, une gouvernance moderne, collective et efficiente du système éducatif. □

Convention-cadre ⁽¹⁾ conseil général-collège

Témoignage de la Haute-Loire sur « la construction d'un dialogue partenarial ».

DES CONSTATS

Le pilotage d'un établissement scolaire s'étend bien au-delà des textes réglementaires de l'Éducation nationale car il se situe au croisement des codes de l'éducation, des collectivités territoriales mais aussi du travail. Par ailleurs, les différents textes législatifs donnent un cadre à décliner au niveau local. De plus, sous la tutelle académique et territoriale, l'EPLF peut être tenu à l'écart des débats et des différents contrats qui, pourtant, impactent directement toute la communauté scolaire, d'où l'importance d'une convention.

UN OBJECTIF ATTEINT

Le conseil général (CG) et les vingt-deux collèges de la Haute-Loire se sont dotés

d'une convention-cadre élaborée en groupe de travail tripartite: directeurs des services du CG 43/secrétaire général de la DSDEN ⁽²⁾/chef de division de la DOS/principaux et adjoints-gestionnaires ⁽³⁾ de collège/conseillers techniques des autorités académiques ⁽⁴⁾ ainsi que, ponctuellement, le directeur de la DDSFP ⁽⁵⁾.

DE LA PRISE DE CONSCIENCE À LA DÉMARCHE

Nouvelle secrétaire départementale (SD), ayant suivi les formations proposées par le SNPDEN, notamment sur les responsabilités juridiques des chefs d'établissement, il m'est vite apparu qu'un accord écrit devait être formalisé. La dernière convention bipartite, élaborée en 2006 par le CG 43, avait été



Claire CHARBONNEL
SD 43
claire.charbonnel@ymail.com

refusée par de nombreux conseils d'administration. En conséquence, les chefs d'établissement, représentés par leurs délégués SNPDEN ⁽⁶⁾, devaient prendre toute leur place d'expert de terrain pour qu'aux côtés des directeurs des services du CG, une convention-cadre pragmatique puisse clarifier les rapports du collège et du département en matière d'autorité fonctionnelle et d'autorité hiérarchique.

C'est ainsi que nous nous sommes attachés à construire un groupe de travail tripartite. En son sein, non seulement les cadres des autorités académiques ne sont jamais en retrait des discussions mais rappellent fermement, au besoin, les règles et les objectifs institutionnels. De plus, leur collaboration s'avère être un soutien précieux pour la rédaction d'articles particulièrement techniques.



LE CHOC DE DEUX MONDES

Passé l'épisode des défiances et des incompréhensions liées aux méconnaissances du fonctionnement des deux institutions, territoriale et académique, un dialogue ouvert sur des compétences partagées s'est engagé. Peu à peu, une meilleure connaissance réciproque des pratiques et des cultures professionnelles a permis une réflexion à égale dignité.

Après un an et demi de discussions trimestrielles, voire plus, nous avons élaboré trois conventions : l'une générique ayant en annexe deux autres conventions, l'une relative à l'occupation extra-scolaire des locaux d'un collège et l'autre à la fourniture des repas au 1^{er} degré.

L'assemblée départementale ayant validé ces documents⁽⁷⁾ lors de sa session de janvier 2014, ils ont été diffusés à l'ensemble des collèges du département pour une adaptation locale.

LES PERSPECTIVES

Nous poursuivons nos travaux sur des sujets tout aussi délicats :

- création d'un modèle de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), emblématique de l'enchevêtrement des compétences Éducation nationale/collectivités territoriales/EPLE ;
- étude d'un protocole de recours aux associations intermédiaires d'inser-

tion pour le remplacement des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) selon la proposition de la DRH CG 43 ;

- mode de calcul de la dotation de fonctionnement, du financement des équipements.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

L'élaboration de la convention-cadre altiligérienne se rapproche de celle du contrat d'objectifs tripartite où trois partenaires peuvent s'associer, à égale légitimité, sur le principe du volontariat, dans l'intérêt du service public Éducation nationale dû aux usagers.

Pour notre part, la convention bipartite EPLE/collectivité territoriale détaillée, reconductible par accord tacite, doit se différencier du contrat d'objectifs tripartite triennal où seuls les points cruciaux de politique pédagogique et éducative de l'établissement doivent apparaître avec des ajustements annuels par avenant. □



- 1 Intitulé : *Convention-cadre relative aux modalités d'exercice des compétences partagées entre le département de la Haute-Loire et les EPLE.*
- 2 SG DSDEN rentrée 2014 : Dominique Bergopsom ; DOS : Isabelle Verdier.
- 3 Adjoint-gestionnaires : André Faure, Christophe Valette, Irène Chaleil, Christiane Plane.
- 4 Direction de la prospective et de l'organisation scolaire (DIPOS), division des établissements scolaires publics. Chef de division : Marie-Line Paulet-Rafaitin ; service des affaires juridiques ; chef de service : Marie-Antoine Tareau.
- 5 Direction départementale du service des finances publiques.
- 6 Délégués pour les audiences auprès du CG : SD 43 : Claire Charbonnel ; SD-adjoint : Constantin Contaxakis ; membre du bureau : Alain Verhnes.
- 7 Ils intégreront une bibliothèque d'expériences envisagée par Jean Faller du BN du SNPDEN, avec l'accord des trois parties.

Le rôle pédagogique du chef d'établissement

Florence Delannoy, rédactrice en chef de Direction, a proposé à Donatelle Pointereau, à l'occasion de la réédition de son dernier ouvrage, de nous présenter les évolutions des enjeux pédagogiques pour les directions d'établissement.

Donatelle Pointereau, 17 ans après, quelles voies cette nouvelle édition ouvre-t-elle ? Quelles sont les avancées que l'on a pu constater dans le pilotage pédagogique des EPLE ?



Tant que la marge de manœuvre dégagée sur la DHG était limitée, voire inexistante, l'administration de l'établissement pouvait relever d'un modèle bureaucratique. Il importe désormais que les acteurs réalisent qu'il s'agit d'une responsabilité collective et non individuelle. C'est parce que l'autonomie pédagogique est de moins en moins marginale qu'elle pose des problèmes de management, y compris de management académique, c'est-à-dire de décisions sur des moyens et des priorités, avec des conséquences en termes de pédagogie et de ressources humaines. L'autonomie pédagogique impose donc des modes de pilotage de l'établissement plus participatifs, voire partagés, et moins directifs. Elle nécessite une évolution des représentations professionnelles aussi bien chez les enseignants que chez les personnels de direction et l'encadrement des académies.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à une tentative de description des attributions pédagogiques du chef d'établissement au niveau collectif et institutionnel, dans les instances légales mises en place au sein de chaque lycée et collège, ainsi que dans les classes. Elle tente d'en montrer les limites mais aussi les marges de manœuvre à saisir dans une organisation qui a eu sa raison d'être mais qui correspond encore trop à un fonctionnement et à une distribution de rôles antérieurs. La prégnance du modèle survit à la réalité qui l'avait induit et le chef d'établissement dans beaucoup de situations doit adopter la technique du pied dans la porte pour introduire un changement.

Si l'on considère que les autres tâches du chef d'établissement, ainsi qu'elles sont répertoriées dans le référentiel de 2001, concourent à rendre possible l'acte pédagogique dans l'EPLE, il serait souhaitable, comme le recommande la « charte des pratiques de pilotage », que l'ingénierie administrative et organisationnelle permette davantage de recentrer l'EPLE sur cette fonction cardinale. Reste à savoir si les processus en cours (notamment le retour de la formation professionnelle dans les ESPE) réussiront à susciter l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles et organisationnelles au sein des établissements scolaires et n'en resteront pas à la production de discours que parlent entre eux des cadres mais dont les enseignants restent à l'écart.

Le rôle pédagogique du chef d'établissement ne se joue pas à reculons mais dans la vision de ce que nous voulons construire à dix ans ou plus, de façon à ce que nos actes convergent dans cette direction. Nous construisons nous-mêmes notre métier et en transformons les conditions d'exercice.

Comment penser aujourd'hui l'articulation entre le pilotage de la direction et l'autonomie revendiquée des équipes pédagogiques ? Comment les personnels de direction peuvent-ils aujourd'hui conduire le changement ?

Attention, il s'agit de l'autonomie de l'EPL et non de celle du chef d'établissement ni de celle des enseignants. C'est avec la « liberté » pédagogique des enseignants qu'il faut compter. Cette liberté est inscrite dans la loi ; son cadre est défini ; « elle s'exerce dans le respect des programmes et instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection ». Le conseil pédagogique lui-même, comme le précise la loi, « ne peut porter atteinte à cette liberté ». Elle ne doit pas apparaître comme une gêne mais comme une garantie, donc comme un atout pour la mission pédagogique qui est la nôtre. Il s'agit bien de convaincre et de mériter la confiance, sans laquelle l'on ne pourrait impulser d'action pédagogique et éducative collective. Elle s'appuie sur une synergie entre la tradition académique et l'innovation, en direction d'un public d'élèves de niveau hétérogène et représentatif de la mixité sociale qui doit progresser en principe. À public varié, pratiques variées. La difficulté est de trouver la bonne réactivité, au bon moment, adaptée au récepteur, et de maîtriser plusieurs types de pratiques !

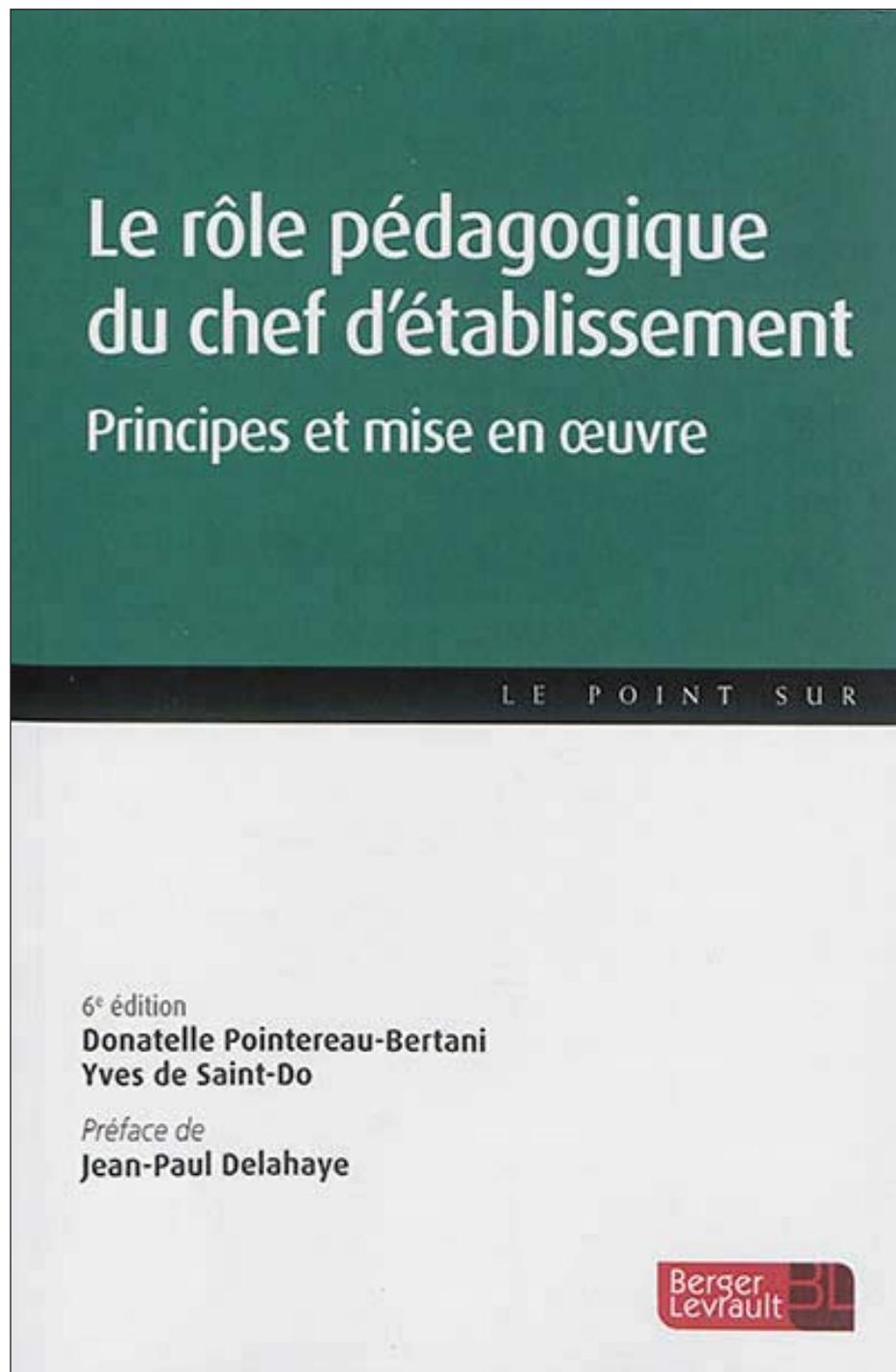
Le manque de lisibilité des dernières réformes pour les acteurs de terrain a provoqué une déstabilisation, voire un repli, sur un territoire d'action restreint à la proximité immédiate, sans mobilisation sur les enjeux politiques nationaux. Transformés en simples exécutants, ne comprenant plus le sens des mesures mises en place, les enseignants, qui devraient être l'énergie des réformes dans les établissements aux côtés des personnels d'encadrement, témoignent

aujourd'hui d'une faible confiance dans les cadres politiques et administratifs. Tisser des liens est un des rôles des personnels de direction, promouvoir la réussite de chacun, trouver les atouts des personnalités difficiles, mobiliser les ressources cachées sont un élément de la professionnalisation de la formation des personnels de direction. La phrase de Saint-Exupéry prend alors un sens fort : « La grandeur d'un métier, c'est d'unir les hommes ».

C'est cette variété même qui milite en faveur de la mise en œuvre de contrats

d'objectifs pluriannuels avec les rectorats, en cohérence avec le projet d'établissement. L'horizon de conventions tripartites État-collectivités-EPL sur l'harmonisation des attentes, la stabilisation des moyens de façon à ce que les établissements puissent mener une politique pédagogique autonome éducative à moyen terme, un point positif qui contribuerait à donner réalité, par l'EPL et son projet, à un service public à la fois national et ancré dans les territoires.

Être en mesure de pouvoir se recentrer sur la réalisation des valeurs du service



public d'éducation dans le nouvel environnement culturel et social, faire de l'EPLÉ une institution à la manœuvre et influente sont les enjeux actuels de la gouvernance des établissements. Cela ne peut se faire sans une posture de conduite du changement qui articule une dimension humaniste de la gestion de la personne, la valorisation des compétences et des talents, avec les exigences d'un fonctionnement efficient de l'EPLÉ en fonction des missions que la Nation a assignées à son école afin de réduire l'écart entre le travail « réel » et le travail « prescrit » comme le disent les sociologues.

La seconde partie de l'ouvrage évoque le contexte international : quelles conclusions tirer des comparaisons qui s'offrent à nous ?

L'école française est peu pourvue en encadrement intermédiaire, contrairement à ce qui se passe à l'étranger où existent des responsables de niveaux, de séries ou de projet. Le décret de 1950 qui définissait le statut des enseignants était de plus en plus en écart avec leurs missions redéfinies par le décret du 18 juillet 2013 et... avec la réalité. Le projet de décret adopté en CT le 27 mars 2014 reconnaît enfin l'éventail des missions des enseignants. Nous attendons la suite des décrets et circulaires qui seront présentés d'ici l'été 2014 et qui devraient le compléter. Il ne faudrait pas que cela soit une autre occasion perdue...

Dans de nombreux pays étrangers, l'État donne des lignes directrices aux enseignants qui doivent les décliner en fonction de leurs classes. Cela donne une autonomie intellectuelle aux enseignants et légitime le travail en commun au sein d'une équipe pédagogique. C'est la notion de « curriculum » qui existe depuis longtemps en Europe du Nord, en Allemagne, depuis 2000, en Italie* plus récemment, en Grande Bretagne, les *curricula* entreront en vigueur à la rentrée 2014.

Fortement traumatisés par les nombreuses modifications de programmes contestés depuis quelque années, les enseignants seront certainement sinon résistants du moins sceptiques et peu enclins à une mise en œuvre effective, d'autant que l'impact sur la posture de l'enseignant et sur les pratiques pédagogiques et d'évaluation sera évident.

Mais alors la « liberté » pédagogique prendrait du « sens »...

Depuis la mise en œuvre de la LOLF, la performance du système éducatif français est mesurée par des « indicateurs ». Le problème est que le chiffrage d'activités complexes, comme peut l'être le fonctionnement d'un EPLÉ, est un exercice difficile qui ne relève pas de la standardisation. La recherche d'un « bon » classement ne signifie pas qu'un établissement va progresser mais plutôt qu'il va s'efforcer d'agir mieux que d'autres sur les critères du classement, sans qu'il soit nécessaire de rendre un meilleur service global. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que les pays soumis à ce mode de pilotage soient, de temps à autre, secoués de scandales liés au truquage de données : d'où l'inévitable multiplication de contrôles formels et l'omniprésence des questions de déontologie. Les promoteurs de la performance compétitive en éducation ne tirent pas les leçons des expériences des auteurs de ces réformes, qui nous semblent neuves mais qui datent déjà d'il y a quinze ou vingt ans.

Les chefs d'établissement, dans beaucoup de pays, ont la possibilité de choisir leurs collaborateurs et leurs élèves et de demander une contribution complémentaire aux familles selon leurs moyens, ou à des « sponsors », et la recherche de fonds privés ne semble pas contradictoire, même dans l'enseignement d'État, avec une démarche éducative que nos traditions républicaines de laïcité et de gratuité interdisent au chef d'établissement public de solliciter. Aux dires des témoignages de nos collègues étrangers et des résultats d'études sociologiques internationales, ces pratiques ne vont pas dans le sens de la réussite du plus grand nombre ni de la réduction des inégalités scolaires. Bien au contraire, elles les accentuent.

J'ai souhaité faire ces quatre remarques même si cette seconde partie de l'ouvrage analyse les différentes formes de gouvernance dans le monde sans chercher à les comparer. Car on nous présente trop de pratiques de l'étranger sans savoir sur quoi elles se fondent et sur leurs conséquences tout en prétendant que là est la solution, ou la vérité. Au niveau international, l'histoire, la structure, la culture, les forces écono-

miques et sociales en présence dans chaque pays ainsi que les stratégies d'acteurs, font que les systèmes de gouvernance (qui décide de quoi et à quel niveau), de gestion, de contrôle, ne sont pas toujours cohérents et ajustés. En conséquence, le chef d'établissement se retrouve partout au cœur de toutes les tensions, des contradictions et paradoxes. Il en ressort des constantes relatives au métier et des évolutions comparables que la diversité des formes ne remettra probablement pas en cause et que le SNPDEN prend en charge au niveau international par son action au sein de l'IE (l'Internationale de l'éducation). □

* Cahier de l'éducation, Donatelle Pointereau, mai 2010.

Donatelle Pointereau est membre de la commission nationale de contrôle du SNPDEN. Son dernier ouvrage, *Le Rôle pédagogique du chef d'établissement. Principes et mise en œuvre* vient d'être réédité aux éditions Berger-Levrault.

LYCEE
PAUL GUERIN

ÉGALITÉ

La laïcité, c'est la

Abdenour Bidar est philosophe, normalien, spécialiste des évolutions actuelles de l'islam et des mutations de la vie spirituelle dans le monde contemporain, chargé de mission sur la « Pédagogie de la laïcité » par le ministère de l'Éducation nationale et le Haut conseil à l'intégration. Il a participé à la rédaction de la Charte sur la laïcité.

Dans le cadre de la mise en place de son observatoire de la laïcité, qui s'accompagne d'une enquête lancée auprès de ses adhérents, la commission « vie syndicale et laïcité » de l'académie de Versailles a souhaité l'interroger.

Xavier Marciniak
Principal
Collège Bois d'Aulne
Conflans-Sainte-Honorine
Académie de Versailles

Abdenour Bidar
Philosophe
Écrivain
Agrégé de philosophie
Docteur en philosophie



Xavier Marciniak:
Dans la cacophonie actuelle des discours sur la laïcité, médiatiques, intellectuels, politiques, quelles sont les impasses à éviter ?

Abdenour Bidar:
Le contexte est sensible autour de tout ce qui concerne le religieux, la laïcité, etc. L'impasse est de s'installer dans des logiques de conflit. Les règles de la laïcité à l'École doivent être assumées le plus sereinement possible.

L'enjeu pour l'École est de faire comprendre, avec toute la pédagogie requise, que la laïcité est au service de la liberté des individus et de la cohésion sociale. Cela doit contribuer à dissiper tous les malentendus, préjugés, sur la laïcité: non, elle n'est pas liberticide, ni l'ennemie de la religion en général, ni d'une religion en particulier et, enfin, elle ne stigmatise personne. Personne dans notre société n'a intérêt à laisser ces préjugés s'installer. Plus précisément, la responsabilité de l'École est de faire

liberté

comprendre que l'État et ses institutions s'engagent vis-à-vis de tous les membres de la société à promouvoir la laïcité comme un principe concret de concorde, au service de tous et de chacun, quels que soient sa culture, son origine etc. Cet engagement est exprimé de façon très forte, sans aucune ambiguïté, dans la Charte et c'est pour cela, me semble-t-il, qu'elle a été saluée (parce qu'elle a réussi à montrer que la laïcité est et doit être un outil de rassemblement de tous dans les mêmes droits et chances. C'est le cas notamment des articles 4 et 8 qui expriment bien ce que doit être le génie de la laïcité: rendre possible en même temps le maximum d'expression pour chacun et le maximum d'harmonie entre tous), faire donc en sorte que la liberté des uns n'empêche pas sur la liberté des autres et que les libertés individuelles ne s'affrontent pas, ne rentrent pas dans une logique d'affirmation égoïste mais apprennent à vivre en bonne intelligence.

La laïcité est un principe et un outil d'éducation à une liberté citoyenne, soucieuse de ses droits et respectueuse de ses devoirs, c'est-à-dire qui cherche toujours à se concilier avec autrui. Je cite l'article 4: « La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général ». Vis-à-vis de cela, tout usage de la laïcité qui diviserait, qui exclurait, ou bien qui serait au service des égoïsmes et des communautarismes, serait évidemment illégitime.

Quel est le véritable enjeu de cette valeur dans notre société ?

L'enjeu est le même pour toutes les sociétés multiculturelles du monde contem-

porain, la France ne fait pas exception. Comment vivre en bonne intelligence les uns avec les autres avec toutes nos différences? Que doit-on arriver à construire ensemble – quel projet de société, quel contrat social – pour que la multiplicité n'empêche pas l'unité ou la solidarité? Ce qui se joue chez nous autour de la laïcité est seulement relatif à notre façon propre, historiquement, de nous poser ce type de question (ce qui ne veut pas dire cependant que la laïcité serait une « lubie française » sans universalité). J'estime, au contraire, comme Jaurès dans un fameux discours paru dans *L'Humanité* du 2 août 1904, que « laïcité et démocratie sont deux termes identiques ».

Le problème aujourd'hui est le suivant: comment « faire société » ou « refaire société » alors que nous subissons autant de fractures sociales? Fractures sociales qui sont non seulement culturelles mais économiques, les secondes aggravant les premières: dans toutes les zones de notre territoire où se sont concentrées les difficultés matérielles, où se sont aggravés l'enclavement, la relégation, voire la ghettoïsation, il n'y a plus assez de mixité culturelle pour éviter le repli identitaire. Là, les difficultés économiques et le renoncement sont tels que la promesse républicaine n'arrive plus à passer, ne rencontre que le doute, voire la colère... Dans de telles conditions sociales, comment espérer que continue à porter le discours sur la laïcité, l'égalité des chances, l'école émancipatrice etc.? Contre la tentation du découragement, il faut malgré tout se battre en faisant valoir que, pour l'École aujourd'hui, il n'y a pas de territoires perdus de la République. Partout, il y a

des écoles et des établissements; partout il y a des équipes scolaires qui s'investissent au quotidien et sur le long terme dans la réussite de leurs élèves; partout la laïcité de l'enceinte scolaire contribue à offrir à chacun la garantie de la liberté de devenir celui qu'il veut être parce qu'une École laïque est une École qui « garantit la liberté de conscience à tous » (article 3 de la Charte), qui « assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée » (article 7 de la Charte), qui « implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations ». Tout cela, ce sont des bénéfices réels que l'École doit savoir porter à la conscience de tous.

Pourquoi est-il si nécessaire de mettre en place une pédagogie de la laïcité dans l'École de la République ?

Pour deux raisons au moins, l'une en direction des personnels, l'autre en direction des élèves et de leurs familles. La pédagogie de la laïcité est nécessaire d'abord au niveau de la formation initiale des enseignants, dans les ESPE (puis de leur formation continue). C'est dans ces formations que les différents personnels de l'École doivent prendre ou reprendre conscience de ce qu'implique la laïcité de l'École pour se préparer ensuite à l'assumer tout au long de leur carrière.

Je m'aperçois souvent que la « laïcité » est une notion dont le sens est devenu très flou (on préjuge parfois « savoir ce que c'est » mais, au moment de l'expliquer, on s'aperçoit que c'est loin d'être le cas ou qu'on n'en a pas tous la même définition). Or ce manque de clarté comme de cohérence des discours est



un des facteurs qui nuisent à la portée de l'action et à l'efficacité du message. À cause de cela, souvent, on n'arrive pas à régler efficacement telle ou telle situation (qui le serait si le discours était plus clair, serein et porté par l'ensemble de la communauté éducative). Ce qui me semble particulièrement important aussi, c'est que, dans les ESPE, les futurs enseignants acquièrent le sens de l'institution scolaire comme ce lieu où commande une éthique professionnelle, qui tient à ceci : ne pas manifester ses convictions personnelles, politiques et religieuses dans l'exercice de ses fonctions et transmettre des enseignements eux-mêmes laïques qui vont « garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs » (*Charte de la laïcité à l'École*, article 12).

Du côté des personnels, où en sont aujourd'hui la conscience de cette éthique et ce sens de l'institution ? Y a-t-il toujours une culture professionnelle commune des personnels à ce sujet ? La réflexion partagée sur la laïcité de l'École (avec la Charte comme support de réflexion collective) est une opportunité de s'en assurer.

D'autre part, et c'est la seconde raison de promouvoir aujourd'hui une pédagogie de la laïcité, cette éthique des personnels et des enseignements doit être portée à la connaissance des élèves et des parents. Ceux-ci doivent bénéficier de la prise de conscience de la laïcité de l'enceinte scolaire comme d'une chance et d'une garantie offerte à la liberté de conscience de l'élève. Là encore, la Charte permet un travail important et précieux d'explicitation du bénéfice de la laïcité. Dans son article 6, la Charte précise en effet que cette laïcité « offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité », « exercer leur libre-arbitre » car l'éthique des personnels et des enseignements notamment, « les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix ». C'est en étant capable d'expliquer ce type de « garantie laïque » que l'École peut instaurer ou restaurer une relation de confiance avec les familles.

Concrètement, quel message pouvez-vous envoyer aux chefs d'établissement confrontés aux difficultés actuelles d'application de la laïcité et souvent bien seuls face aux pressions multiples ?

J'insiste souvent sur la nécessité de la concertation, de la mise en réseau ou du partage des bonnes pratiques. Ce n'est pas mon invention. Au cours de mes interventions en direction des personnels d'encadrement, la discussion en arrive souvent à cette conclusion : que ce soit à l'intérieur d'un établissement ou bien à l'échelle d'un bassin ou d'une circonscription, la toute première urgence n'est pas face aux élèves. Même en cas de contestation de la laïcité par tel élève ou telle famille, cette première urgence est de retrouver une intelligence collective des enjeux et des problèmes afin de se sentir moins seuls et d'échanger sur les réponses efficaces. L'outil de la loi est nécessaire – on a déjà la loi du 15 mars 2004 – mais, face à la diversité et singularité des situations, tout arsenal de lois si complet soit-il est toujours trop général. Il est donc indispensable de cultiver individuellement et ensemble une capacité de discernement et d'action appropriée à chaque cas.

Un exemple : ce phénomène des « longues robes » dont on entend beaucoup parler dans certaines académies (et pas du tout ailleurs, ce qui montre la diversité très importante des situations en fonction des territoires), faut-il y voir un signe ostensible, tombant comme tel sous le coup de la loi du 15 mars 2004 ? L'expérience montre qu'il est très difficile d'agir sur cette seule base, les élèves jouant indéfiniment sur l'argument (ou le prétexte) de l'ambiguïté de ce vêtement, qui serait culturel et non religieux. La réflexion collective est ici de mise (au sein de l'équipe de direction, avec les enseignants, entre chefs d'établissement). Comment agir ? A partir de quel moment ? De quelle façon pour ne pas s'exposer au grief tout prêt de stigmatisation ? La priorité doit être donnée au dialogue, à la pédagogie et à l'apaisement : expliquer à l'élève, au groupe d'élèves, aux familles les règles de la laïcité à l'École (utiliser la Charte comme support de cette information). Privilégier l'explication sereine à une réaction immédiatement punitive. A partir de quel moment sanctionner ? Cela devient possible et parfois nécessaire : s'il y a un faisceau de signes ou de comportements concordants, c'est-à-dire non seulement des vêtements qui deviennent un uniforme mais le refus d'assister à certains cours, des contestations d'enseignements, des regroupements communautaires entrant en tension avec d'autres élèves etc. □



Spécial

CSN

Discours d'ouverture du CSN	36
Interventions des secrétaires académiques	41
Commission « carrière »	67
Commission « métier »	73
Commission « éducation & pédagogie »	77
Commission « vie syndicale »	82
Discours de clôture	85

Discours d'ouverture du

Chers amis, chers camarades,

9.000! C'est le nombre d'adhésions que va atteindre notre syndicat cette semaine. Nous étions depuis près de 10 ans aux alentours de 8.500 et la progression du nombre d'adhésions déjà évoquée avec prudence lors du dernier CSN s'est confirmée et même amplifiée. Après une croissance de 2,6 % l'année dernière, nous enregistrons ainsi une hausse globale de 3,6 %, de 4,6 % chez les actifs (de près de 6 % chez les principaux-adjoints). Cependant toujours la même ombre au tableau : un nouveau recul de près de 3 % chez les collègues retraités. Cette bonne santé syndicale est due au travail fait par chacun, dans les académies, dans les départements mais aussi, quand même,

au niveau national. L'explication réside dans le résultat du *Livre blanc* : l'adéquation entre nos mandats et les aspirations de notre profession.

Je vais vous dévoiler quelques éléments du *Livre blanc*, même si ce dernier fera l'objet du prochain numéro de *Direction* et pour lequel je tiens à remercier l'ensemble de la commission « métier » du bureau national. Contrairement au *Livre blanc* de 2004, aujourd'hui plus que celle des postes, deux questions empoisonnent particulièrement la vie de nos collègues. La première concerne les conséquences des modalités désastreuses de l'informatisation dans l'Éducation nationale. En dix ans, le pourcentage de collègues qui déclarent les problèmes informatiques parmi leurs

trois premières activités auxquelles ils consacrent leur temps est passé de 10 % à plus de 20 %. Un collègue sur deux déclare quotidiennement effectuer des travaux de maintenance informatique. Ce problème est récurrent depuis l'apparition du premier ordinateur dans l'Éducation nationale : il y a là une capacité extraordinaire à remplacer des progrès espérés en psychodrames cauchemardesques. Je pense que, sur cette question, nous devons prendre une position extrêmement raide. Je rappelle que le syndicat a lancé un mot d'ordre de boycott de SDO, y compris comme collecte des intentions d'orientation. Il faut appliquer de manière intransigeante ce mot d'ordre et je pense également que nous devrions étendre ce boycott au produit hallucinant qui a été inventé pour l'inscription en ligne des élèves. L'Éducation nationale a réussi à transformer ce qui était attendu comme un progrès en quelque chose de si mal fagoté qu'à l'arrivée, on y passe plus de temps avec plus d'erreurs !

Deuxième point, la question de la montée des injonctions qui apparaissent comme un problème majeur pour nos collègues. Il y a sans doute un effet de perspective lié aux flots du courrier électronique mais il n'en demeure pas moins que, pour des raisons systémiques, au fur et à mesure que le centre ministériel rejette les responsabilités à la périphérie, la tension augmente assez inévitablement entre les EPLE et les autorités académiques.



CSN

Philippe TOURNIER
Secrétaire général

Pourtant, ce *Livre blanc*, dévoile aussi des progrès, parfois inattendus comme sur « le temps de travail ». L'arrêté obtenu semble maudit puisque nous devons nous l'appliquer à nous-mêmes et nous sommes souvent moins scrupuleux que pour le temps de travail des autres. Si plus de la moitié des collègues déclare travailler plus de 55 heures par semaine, ceux qui déclarent travailler plus de 60 heures par semaine sont passés de 25 % à 18 % en 10 ans et ceux qui déclarent travailler 39 heures et moins par semaine de 5 % à 12 %. Mais il ne faut pas se leurrer car l'informatisation et l'utilisation des *smartphones* rendent extrêmement poreuse la frontière entre travail et congé. Il n'en demeure pas moins que l'on peut avancer sur la question des conditions d'exercice professionnel.

Enfin, le *Livre blanc* montre bien que les collègues ont une idée extrêmement précise de ce que doit être le métier : le pilotage de l'établissement, la responsabilité pédagogique et éducative et la gestion des ressources humaines. À travers ce *Livre blanc*, nos collègues décrivent le métier exactement comme Anne Barrère dans son ouvrage « *Les managers de la République* » : il y a corrélation entre le métier que nous avons voulu construire au travers de nos mandats et le métier auquel nos collègues aspirent, même si la réalité quotidienne ne couvre pas entièrement ces aspirations.

L'actualité du moment de notre pays ne se limite hélas pas au *Livre blanc* des personnels de direction. Elle est en effet dominée par toute une rafale de mauvaises nouvelles, notamment budgétaires. L'endettement va bientôt atteindre les 2.000 milliards d'euros, dont 700 milliards dus au quinquennat de 2007 à 2012 et, malgré les efforts engagés depuis 2012, cet endettement s'est encore aggravé de 100 milliards. Que cela plaise ou pas, notre pays s'est livré au bon vouloir des financiers internationaux sans lesquels nos salaires et nos pensions ne pourraient nous être versés par notre employeur déficitaire. Notre pays n'est ainsi guère en position de parler d'une voix très forte. Un effort fiscal supplémentaire étant hautement improbable, on peut se



demander où nous allons bien pouvoir trouver les 50 milliards. Que dis-je ? Ce sont maintenant 80 après l'annonce d'une baisse d'impôts de 30 milliards pour les classes moyennes. 80 milliards,





c'est plus que le budget de l'Éducation nationale et on ne voit absolument pas où l'État peut faire des économies de 80 ou même 50 milliards d'euros. C'est un peu la même problématique que la RGPP: faire des économies, surtout colossales, sans rien toucher, c'est l'assurance d'un dysfonctionnement général. Le *buzz* autour du gel des promotions est à prendre très au sérieux. Une maladresse de Vincent Peillon a diffusé cette information, qui n'était manifestement pas destinée à l'être, mais ces idées circulent toujours... Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines!

Ces difficultés budgétaires ont lieu avec, comme arrière-plan, les difficultés économiques de notre pays. On nous dit qu'il semblerait, en y regardant de très près, qu'il y ait l'ombre du début du commencement d'un frémissement car la situation a cessé de se dégrader mais, en deçà de 2 à 3 % de croissance, il y a forcément des destructions d'emplois. C'est donc dans ce contexte que l'annonce du pacte de responsabilité a été faite par le Président de la République. L'UNSA fait partie des syndicats qui comprennent les enjeux autour de la compétitivité à la condition *sine qua non* (qui n'est toujours pas

remplie à ce jour) d'un certain nombre de compensations. En effet, la dégradation profonde de la compétitivité de l'économie française est un vrai problème qui nous concerne aussi: une économie moins compétitive, ce sont moins de rentrées fiscales, donc moins d'argent pour les services publics, et très prosaïquement, pour nos salaires. Or, un pays dont la compétitivité se dégrade en milieu ouvert est extrêmement menaçant pour le futur et les parts de marché de la France dans le commerce mondial ont été réduites de quasiment 40 % en une quinzaine d'années. Certes, pour retrouver de la compétitivité, nous aurions pu imaginer des idées plus originales que l'application de la politique dite « de l'offre » qui consiste surtout à baisser le coût du travail. Il est à craindre que cette spirale déflationniste ne donne guère de résultats tout en faisant beaucoup de dégâts ; mais où sont les moyens dont bénéficie notre pays pour faire entendre une politique différente? Il est probable que nous nous trouvons dans une situation extrêmement et durablement difficile, et ce n'est que lorsque nous remonterons que nous saurons que nous avons touché le fond. Pour le moment, nous ne remontons toujours pas!

À ces difficultés budgétaires et économiques s'ajoutent les difficultés politiques. Nous avons changé de gouvernement après les élections municipales, dominées, comme le seront probablement les élections européennes et peut-être même les élections régionales, par la problématique autour du Front national. Bien sûr, il y a un effet grossissant des médias sur le phénomène mais on ne peut pas nier son enracinement: ce sont les banlieues pavillonnaires lointaines et les communes rurales qui sont aujourd'hui son terreau. Le phénomène s'est dilaté auprès des classes moyennes. L'autre aspect est sa banalisation dont témoigne la mort du Front républicain (et pas uniquement à cause de l'UMP): c'est l'intégration du Front national, que cela plaise ou non, dans le champ politique « normal » et l'extrême-droite n'est plus aujourd'hui que l'extrémité de la droite. Bravo monsieur Buisson à qui nous devons cette stratégie! L'enracinement du Front national est d'autant plus inquiétant que, manifestement, nous assistons peut-être au basculement idéologique d'une « révolution conservatrice » à la française. J'avais souvent dit que c'était une erreur d'appréciation d'analyser le « sarkozysme » comme un néolibéralisme car c'était d'abord l'expression d'une révolution néoconservatrice qui continue son cours et que l'on constate dans un certain nombre de mouvements de masse comme, par exemple, « le mariage pour tous ». Nous avons aussi assisté à un phénomène d'une extrême gravité, non pas numérique mais symbolique, qui est l'affaire des « journées de retrait de l'école. » Un groupuscule exalté de l'ultra extrême-droite réussit à lancer un mot d'ordre qui a été suivi par près de 60 % des parents dans certaines écoles. Le ministère de l'Éducation nationale a refusé d'en mesurer la portée alors que les syndicats d'enseignants du premier degré (car c'est surtout lui qui a été touché) n'ont pas caché leur inquiétude sur un phénomène qui marque à la fois une défiance profonde envers les institutions de la République mais aussi l'adhésion d'une partie significative de la popula-



tion à des postures ultra conservatrices sur ce que doit être la société.

Journées de retrait de l'école, changement de gouvernement: tout ceci nous ramène à l'Éducation nationale. Nous voici donc avec un nouveau ministre (encore un!). Depuis cinq ans que je suis secrétaire général du SNPDEN, c'est déjà le quatrième ministre de l'Éducation nationale que je connaîtrai dans ces fonctions! Que peut-on construire ainsi? Faisons un premier bilan de l'action de Vincent Peillon: quelle occasion ratée! Quasiment aucun ministre n'est arrivé dans une telle attente. Il bénéficiait de systèmes d'organisation et de gouvernance de l'Éducation nationale, notamment construits par son prédécesseur, plutôt bien pensés. Il avait l'outil mais voilà: avant, c'était l'outil sans les valeurs; là, les valeurs sans les outils. Ce fut d'abord le choix de la loi qui devait aller vite mais qui n'a été votée qu'au bout d'un an et pour laquelle nombre de décrets d'application ne sont toujours pas parus 21 mois après l'arrivée du ministre, rue de Grenelle. Ce rythme lent a fini par profondément démobiliser l'Éducation nationale. Tout soulagés qu'ils aient été, les professeurs n'ont sans doute jamais été très mobilisés par la Refondation et, aujourd'hui, l'encadrement ne l'est plus guère également. De plus, Vincent Peillon s'est empêtré dans la question des rythmes à cause d'une méthode dont l'échec était assuré pour quiconque connaît l'état sociologique de l'école. Mais voilà: Vincent Peillon semblait se croire à une autre époque, celle de la FEN, celle d'un système centralisé qui obéit... L'accord initial des principaux syndicats du premier degré n'a pas empêché des désordres profonds dans les écoles et de mettre en grande difficulté l'un d'entre eux. Tout ceci fait que, lorsque le temps de l'action est enfin arrivé, le gouvernement et le ministre lui-même étaient trop affaiblis pour pouvoir agir. Quel temps perdu irrattrapable! Ces derniers temps, c'était devenu un peu le pilotage impuissant par l'imposition des mains: on paie là très cher le mépris affiché pour le « management » et la « gou-

vernance », aggravé par la recherche de « la paix sociale à tout prix » si précieuse à un gouvernement affaibli. Même des choses purement symboliques qui ne coûtent rien n'ont pas été mises en œuvre, comme en témoigne l'immobilisme sur la question du sport scolaire, mais la commission « métier » reviendra dessus plus en détail: nous serons amenés à imposer une décision.

L'action ministérielle s'est réduite ces derniers temps à de fameux « groupes métiers »: *exit* donc la pédagogie hormis des discours. Au nombre de 14, ils ont l'immense inconvénient d'aggraver les dérives corporatistes. En fait, beaucoup n'étaient que de la garniture autour d'un, le seul, le vrai: celui des enseignants du secondaire et les décrets de 1950. S'il doit rester quelque chose, il restera ça. Certes, c'est un texte extrêmement consensuel qui finalement ne change en apparence que

peu de choses (condition *sine qua non* dans ce contexte) sauf qu'il fait clairement référence au fait que les enseignants sont des fonctionnaires, donc dans le régime général de la Fonction publique (comme Jean-Claude Lafay l'avait développé lors de notre audition par la commission Pochard). S'ils ont un temps de travail décliné autrement, c'est parce qu'ils ont un métier différent dans une référence qui reste bien celle des 1.607 heures: une frontière symbolique est franchie. Le SE-UNSA et le SGEN ont appelé de leurs vœux cette évolution mais il faut saluer la direction du SNES dans cette affaire car ce n'était pas pour elle une opération sans risques. D'ailleurs, le congrès du SNES, où le SNPDEN était représenté par Catherine Petitot, a majoritairement approuvé cette évolution, ce qui veut dire que, très majoritairement, les syndicats d'enseignants du secondaire ont admis cette évolution qui définit



quand même le métier d'enseignant d'une manière totalement différente de celle du décret de 1950. Évidemment, les « contre tout » étaient contre, menés par Force ouvrière puisque certains de nos collègues oublient curieusement de mettre ce haut fait en valeur.

Deuxième groupe « métier » qui doit nous faire un peu dresser l'oreille, c'est celui sur les conseillers principaux d'éducation. Un peu sur le modèle de certaines collectivités qui distribuent généreusement des jours de congés à leurs personnels sur le dos du fonctionnement du service public, le ministère de l'Éducation nationale envisage d'accorder aux conseillers principaux d'éducation une semaine supplémentaire de congés et la disparition d'un service possible durant les « petites vacances ». Si une telle décision est prise, il ne nous appartient pas de protester contre l'amélioration du temps de travail d'autres catégories mais cela voudrait très clairement dire que le SNPDEN donnerait comme consigne qu'il n'y a plus aucune activité éducative dans les EPLE dès qu'il n'y a plus de conseillers principaux d'éducation. Après on viendra sans doute nous parler des rythmes... Cette position très ferme n'est pas agressive vis-à-vis de nos collègues conseillers principaux d'éducation mais nous devons dire que nous en avons assez de cette démagogie facile qui consiste à distribuer généreusement sans jamais se préoccuper de savoir comment, sur le terrain, on va bien pouvoir se débrouiller.

En ce que nous concerne, nous sommes toujours dans l'attente. Outre nos revendications corporatives sur les promotions, sur le début de carrière, sur les indemnités de ceux qui encadrent les personnels de direction stagiaires (pourquoi cela ne serait pas payé comme pour les enseignants?), nous voulons avancer le travail sur l'hypothèse d'un corps de l'encadrement éducatif qui nécessiterait d'abord de surmonter de nombreuses difficultés de gestion et de carrière avec nos collègues IA-IPR et IEN mais la volonté d'avancer est là.

Et Benoît Hamon? Il a la grande qualité de ne pas être de l'Éducation nationale : on se demande si ce n'est pas préférable car les ministres « étrangers » ont, au moins, une période de lucidité. Personne ne se fait d'illusions sur sa feuille de route et il est même probable que la raison de sa nomination soit la stratégie de la paix sociale. Il est évident que le gouvernement de Manuel Valls n'a plus le projet d'une transformation profonde de l'école, ou alors d'une transformation de l'école à basse intensité qui surtout ne crée aucun désordre. Nous verrons donc bien si l'encéphalogramme plat continue ou pas. Il y a malgré tout un bon point pour Benoît Hamon car ses premières interventions ont été sur la question de « la mixité et de l'égalité à l'école ». Vincent Peillon était étrangement peu sensible à cette problématique et semblait penser que des professeurs bien formés et de bons programmes régleraient les questions sociales. Benoît Hamon a été député de Trappes, ce qui l'aide certainement à être plus en phase avec certaines réalités, et il semble beaucoup plus sensible sur la question. La commission « éducation & pédagogie » va travailler sur la carte scolaire et sur les propositions que nous pourrions faire. Nous tenons là l'occasion de nous faire entendre

car nous sommes pour ainsi dire quasiment les seuls à dire quelque chose ou à faire des propositions, à la fois très fermes sur les objectifs et réalistes dans la mise en œuvre. Pourtant, c'est peut-être le problème central : la légitimité de l'école est minée par ses inégalités. Or, le pire est que non seulement la société et nombre d'éducateurs mais aussi le ministère paraissent implicitement entériner cet état de fait. Par exemple, comme nous l'avons fait remarquer lors de la publication des indicateurs IVAL pour les lycées, il est extraordinaire que, depuis 20 ans, le ministère de l'Éducation nationale publie des données statistiques pour expliquer que ses établissements sont inégalitaires sans que cela puisse avoir l'air de le déranger. Si l'école publique n'arrive pas à régler cette question de l'égalité et de la mixité, rien ne finira par légitimer le fait que ce soit un service public national d'éducation...

Mes camarades, l'objectif de ce CSN est de concevoir des mandats, y compris d'action, qui soient à la fois forts, lisibles et réalistes. L'objectif de ce CSN est avant tout de nous mettre en ordre de marche pour les élections du 4 décembre 2014. Je lui souhaite donc de bons travaux, et vive le SNPDEN. □



Interventions des secrétaires académiques

Aix-Marseille :
Gilles Auteroche



Chers camarades et collègues,

En ces temps troublés post-électorales, la section académique d'Aix-Marseille présente un bilan satisfaisant. À la fin mars, + 5 % d'adhérents. C'est à dire que le SNPDEN représente 70 % des 520 personnels de direction de cette académie. Et ce, de manière fortement consolidée.

Pour les personnels de direction, un nouveau ministre. Aura-t-il plus d'intérêt ou de considération envers nous ? Sera-t-il plus sensible à la conduite des réformes que ne l'a été son prédécesseur ? Entendra-t-il que le management d'un projet politique éducatif est aussi important que le projet lui-même ? Nous verrons bien ! En tous cas, nous l'espérons !

Pour les établissements de notre académie, une impression curieuse et désagréable, celle d'un gros ratage dans la préparation de rentrée. En fait, comment

mécontenter le plus grand nombre d'enseignants, de personnels et de parents malgré des dizaines, voire des centaines, de postes créés dans une académie ? Un seul exemple : sur les 123 collèges des Bouches-du-Rhône, on a payé le bonus REP+ de 10 établissements difficiles (je dis bien « dix ») en prélevant sur les dotations de 100 collèges (je dis bien « cent »), y compris ceux relevant de l'éducation prioritaire. Ne pouvait-on vraiment pas faire autrement ?

Un point de satisfaction, les conventions tripartites : notre engagement n'a pas été vain. Aussi bien au niveau des collectivités territoriales que des autorités académiques, les choses avancent positivement. Nous sommes présents des deux côtés. Certes, rien n'est simple car il faut inventer et progresser en même temps mais nous sommes confiants. Peut-être faudrait-il faire un peu de pédagogie auprès des collègues qui ne perçoivent pas toujours l'importance et l'intérêt de ces conventions ?

Enfin, la préparation du congrès d'Avignon avance. L'équipe s'étoffe et les projets se multiplient. C'est complexe, parfois difficile, comme le rendez-vous chez le traiteur. Mais nous tiendrons un congrès 2015 dans une ville à municipalité républicaine.

Le mot d'ordre est donc « confiance », confiance dans notre direction, confiance dans la justesse de notre ac-

tion syndicale, confiance dans notre prochaine réussite électorale. Je vous remercie.

Amiens :
Gilles Bayard



Chers collègues, chers camarades, en vos nombreuses qualités,

L'Académie d'Amiens vous salue et vous exprime toute sa solidarité ! Comme à chaque printemps, nous voilà réunis et je dispose des trois minutes consenties à chacun pour vous donner des nouvelles académiques. Je ne parlerai donc pas de ce qui a déjà été dit comme les déceptions à l'issue du mouvement, l'ambiance morose et les contextes difficiles, le suivi de l'IF2R, notre nouveau ministre, la montée du FN ici ou là, la pénurie de professeurs ou l'inertie au changement... Je n'évoquerai donc que quelques points particuliers.

Mon premier point sera d'évoquer les attaques de la FSU en direction de notre





recteur qui durent depuis maintenant deux mois et que personne ne cautionne au SNPDEN, comme à l'UNSA, tant sur la forme que sur le fond! Les chefs d'établissement de l'académie apprécient leur recteur (c'est la première fois depuis quelques années) et cela pour son dialogue, sa pédagogie, son action et son ouverture mais ils sont désormais aussi la cible de la FSU, menacés de la tempête qui se lève et du vent qui tourne. Cela ressemble à des prémices de campagne électorale et, vous vous en doutez, l'ambiance est lourde dans les couloirs du rectorat!

Le deuxième point, c'est une autre attaque, récente, envers les chefs d'établissement et les gestionnaires qui nous vient du sénateur Yves Rome, président du conseil général de l'Oise, dans une question posée dernièrement à notre ministre. Ce dernier réclame, après explications, une seule tutelle, la sienne bien sûr, sur les personnels ATTEE, arguant que nous sommes à l'origine de nombreuses difficultés en matière de DRH, voire même du mal-être de certains personnels. Nous organisons notre réaction, en partenariat avec A & I, mais on peut penser que ce n'est pas demain la veille que nous allons

signer des conventions tripartites avec cette collectivité!

Le troisième point concerne la rentrée 2014, qui est encore cette année source d'inquiétudes à Amiens. Si la période de février a déjà montré des signes avant-coureurs de difficultés dans certains établissements, des inquiétudes demeurent au sujet des affectations à venir. La hausse des effectifs en lycée, connus quand même depuis qu'ils sont nés en 2000, est assurée pour moitié en heures-poste et pour l'autre moitié en HSA. La quantité d'HSA est telle qu'il ne faudrait pas que des ajustements se traduisent par de nouvelles HSA en juin car des équipes ne pourront pas les absorber! A suivre donc!

Enfin, je terminerai mon propos par des nouvelles propres à notre section académique! Hé bien, en Picardie, le SNPDEN progresse toujours (+ 15 adhérents cette année) et cela grâce à notre travail, à nos rencontres et à notre accompagnement des lauréats de concours... Autant d'actions qui nous permettent encore cette année de poursuivre notre essor. Cela peut être de bon augure pour les échéances qui nous attendent mais de nombreux ef-

forts restent encore à faire, surtout avec les réformes en cours de nos statuts et règlements qui nous contraignent à réorganiser notre représentation et nos instances.

Réunis en commissions, puis en AGA en présence d'Éric Krop que je remercie ici, les personnels de direction d'Amiens réclament des avancées sur le classement des établissements, sur les rémunérations des chefs d'établissement d'accueil, sur une mise en cohérence des diverses évaluations (missions, mutations, contractualisation...) en dénonçant les copiés-collés de plus en plus fréquents de la part de nos DASEN. Nous avons même pu observer dernièrement, dans un département, des lettres de mission identiques, à la virgule près, entre au moins trois collègues d'établissements différents, qui se sont posé la question de l'intérêt du temps passé à rédiger un diagnostic.

Les collègues d'Amiens demandent aussi quelle suite sera donnée à notre action concernant la présidence de l'AS face au peu d'évolution constatée! Enfin, ils demandent aussi, et cela a été entendu dans les propos du nouveau ministre, ce que le SNPDEN a souligné d'ailleurs, que la mixité scolaire soit davantage recherchée dans la définition de la carte scolaire et qu'elle ne puisse pas être si facilement contournée, bien souvent par les mêmes!

Bref, vous l'avez compris, comme partout, nous ne manquons pas d'objets de travail, ni même de revendications, et je continue à faire confiance à notre travail d'équipe toujours empreint de convivialité pour nous permettre de développer encore davantage la solidarité qui fait notre force! Cette année, nous avons même innové en organisant des réunions en visioconférence avec un lieu de rassemblement par département. Essai concluant. J'en profite ici, en guise de conclusion, pour remercier l'ensemble de mes collègues, adjoints, secrétaires départementaux, commissaires paritaires et membres du CSA qui participent tous ensemble au dynamisme, à



la communication, à la prospérité et aux victoires de notre syndicat, à l'échelle académique!

Besançon :
Joël Marchandot



Bonjour à toutes et à tous,

Je vous adresse le salut fraternel et amical de la Franche-Comté et plus particulièrement des 233 camarades syndiqués de l'académie de Besançon que la délégation représente aujourd'hui. Je dois avouer que nous sommes fiers de ce nombre puisque nous sommes en progression de près de 4 % par rapport à l'année dernière qui était une année record. C'est de très bon augure pour les élections professionnelles à venir. Cela prouve que nombre de personnels de direction adhèrent aux positions du SNPDEN-UNSA, tant au niveau académique qu'au niveau national.

Dans l'actualité académique, plusieurs situations retiennent particulièrement notre attention.

Tout d'abord, s'agissant de la commission Blanchet, force est de constater que notre demande de mise en place d'un groupe de travail pour définir les modalités de fonctionnement de cette commission, sorte de « règlement intérieur », n'est pas prise en compte malgré nos demandes répétées depuis plusieurs mois. Nous insistons et attendons vraiment un fonctionnement horizontal et non uniquement vertical dans cette commission. S'agissant de nos conditions d'exercice du métier, thème essentiel en commission Blanchet, comment ne pas évoquer à cette tribune la suppléance de la collègue proviseure d'un



lycée de 4^e catégorie exceptionnelle à Besançon appelée à d'autres fonctions depuis février. La proposition retenue amène finalement un collègue à diriger un établissement de 8^e catégorie exceptionnelle puisque cette suppléance a été confiée au proviseur d'un autre lycée de Besançon en complément de la direction de son établissement, lui-même en 4^e catégorie exceptionnelle. Je n'ai pas besoin de vous préciser notre appréciation de cette situation, que nous avons dénoncée fortement en audience.

Concernant les conventions tripartites, nous saluons les premières initiatives prises dans l'académie par les collectivités et les instances académiques à partir d'une réflexion en groupes de travail mais nous disons clairement que la composante des moyens fait défaut. Il conviendra de faire évoluer ces contrats. Puisque j'aborde les relations avec les collectivités, je tiens à rapporter ici les propos tenus par le président d'un conseil général lors d'une assemblée plénière de personnels de direction et d'adjoints gestionnaires rapportant la préconisation de l'ADF de passer les gestionnaires à la collectivité. Bien évidemment, nous avons

exprimé notre désapprobation comme les raisons qui la nourrissent.

Suite à une enquête que nous avons réalisée dernièrement sur les lettres de mission, pour laquelle 68 % des personnels de direction syndiqués actifs de l'académie ont répondu, soit 130 collègues, nous déplorons que seulement 50 % des « perdus » disposent d'une lettre de mission alors que 100 % des établissements de l'académie ont participé à des rencontres dans le cadre du dialogue de gestion et certains deux fois en deux ans.

Je terminerai mon propos par la satisfaction de la section académique d'organiser un colloque le 14 mai sur le thème « Évaluation des élèves et démocratie ». Nous tenons tout particulièrement à remercier Philippe Tournier et Isabelle Bourhis qui ont aimablement accepté de participer à cette manifestation. Nous remercions également le national pour son soutien par l'intermédiaire de la revue *Direction*.

Je vous souhaite un travail fructueux et un CSN réussi. Je vous remercie de votre attention.



Bordeaux :
Jean-Jacques Laisné



Chers collègues,
chers camarades,

Tout d'abord, à l'image des interventions précédentes, nous pouvons confirmer la progression depuis deux années du nombre d'adhérents : 2012-2014 se situent au tout meilleur niveau, ce qui nous place dans une situation forte dans notre académie. Nous bénéficions aussi d'un cadre de concertation positif avec nos observatoires académiques et régionaux (c'est la dénomination aquitaine des groupes Blanchet) avec des réunions fréquentes qui se déclinent en groupes de travail, où les échanges n'aboutissent pas toujours mais qui ont l'avantage de permettre un dialogue continu. Ce dialogue a facilité sans doute une gestion réussie de l'IF2R, dont nous devrions avoir la conclusion de la première phase en décembre 2014. Cette gestion réussie ne signifie pas qu'il ne restera pas quelques situations en instance.

Ces aspects positifs ne doivent pas occulter certaines préoccupations : c'est par exemple le fonctionnement du CHSCT, dont certaines missions ont contribué à déstabiliser des établissements. Nous sommes donc très attentifs à ce qu'un cadre précis soit défini. Le rectorat nous a fait des propositions dans ce sens.

Nous sommes aussi très préoccupés par la rentrée 2014 et le temps très court donné aux établissements pour finaliser les emplois du temps, lorsque nous disposerons de l'ensemble des services, dont les services partagés. Dans ce contexte, ce sont les petits établissements et plus particulièrement les établissements ruraux qui vont rencontrer le plus

de difficultés. Nous avons eu une rentrée 2013 particulièrement délicate ; nous ne souhaitons pas connaître la même situation. Je m'adresse d'ailleurs au bureau national et lui demande de poser la problématique des dates de concours. On ne pourra pas avancer les dates de rentrée sans poser cette problématique.

Notre académie a eu aussi de grands soucis dans la mise en place de l'ESPE, dont la naissance fut quelque peu déstabilisée. La situation interne semble s'être apaisée. Le recteur s'est engagé pour que nous y ayons notre place.

Une autre difficulté reste dans la promotion des adjoints de notre académie et tout particulièrement pour les mutations. Les quelques améliorations au mouvement de cette année ne peuvent satisfaire les attentes de nos collègues.

Pour terminer, revenons sur notre déception, celle de la Refondation de l'école. Notre dernière assemblée générale académique en était tout à fait révélatrice. Nous attendions beaucoup : nous constatons très peu. Une opportunité de rénovation profonde nous était offerte : elle a été perdue. Il faut donc nous retourner vers nos valeurs, nos mandats, ceux du SNPDEN. Le prochain congrès devra répondre à cette attente et, dès à présent, notre CSN va ouvrir la voie. Nous le souhaitons réussi et créatif. Bon CSN à tous.

Clermont-Ferrand :
Maurice Cunin



Chers camarades,

Je vous apporte le salut de l'Auvergne, dont les volcans sont, pour le moment,



encore éteints. La situation de l'académie n'a guère évolué depuis un an et je pourrais reprendre presque mot pour mot mon intervention d'avril 2013. Comme les autres, nous connaissons les difficultés et les inquiétudes du moment qui, à mon avis, peuvent se résumer en une simple question : où allons-nous ?

Nos rapports avec la hiérarchie sont plutôt bons. Les rencontres sont courtoises et régulières, ce qui nous a permis d'avancer sur quelques points : reconnaissance des différentes responsabilités dans la gestion des contrats aidés par la conclusion d'un protocole, implication des personnels de direction dans le fonctionnement de l'ESPE, réels échanges lors des CAPA, accord sur la répartition uniforme de la part variable de l'IF2R. Cela dit, même si nous savons tous que le temps de l'Éducation nationale est lent, j'ai la fâcheuse impression que nous n'avançons décidément pas beaucoup, nos supérieurs semblant hésiter à s'engager clairement.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la mise en place des nouvelles modalités de la formation continue pour laquelle les collègues chefs d'établissement-support ont parfois l'impression





d'être pris en otages. Il en va de même dans l'organisation du mouvement qui ne donne satisfaction qu'à un quart des demandeurs alors qu'on peut constater, au vu des postes vacants et bloqués, que davantage de mutations pouvaient être obtenues.

Les relations sont plus difficiles avec les collectivités de rattachement. Si des conseils généraux comme ceux de l'Allier ne posent pas de difficultés, il n'en va pas de même partout et nos relations avec le conseil général de la Haute-Loire et, plus particulièrement sa DRH, comme avec le conseil régional d'Auvergne, sont souvent tendues parce que nous ne sommes pas reconnus comme partenaires à part entière par les acteurs de ces institutions, qui font trop souvent preuve d'une méconnaissance totale des textes qui nous régissent et de la culture des établissements à la gestion desquels ils sont appelés à participer.

Autant dire que l'enjeu des mois à venir sera le contrat tripartite: il va demander beaucoup d'énergie et d'investissement de notre part. La présentation des thèses du SNPDEN, tant auprès du recteur que du conseil régional, n'a pas soulevé l'enthousiasme, notamment quand il s'est agi

d'envisager un engagement pluriannuel des uns et des autres. Bien mieux: la vision régionale du contrat consiste à « fixer des objectifs à l'EPL ». Quand j'interviens pour dire que c'est à ce dernier de fixer ses objectifs, la vice-présidente chargée des lycées me dit que c'est pareil... Je le répète: la route est longue!

Je terminerai en évoquant la situation des effectifs syndicaux dans notre académie. De ce côté, c'est le beau fixe: nous comptons à ce jour 203 adhérents, dont 57 % des actifs en poste. En un an, les effectifs ont crû de 13,2 %. Il reste à espérer que ces bons chiffres se traduisent par un vote de même ampleur en décembre prochain et que chaque militant du SNPDEN s'investisse au maximum dans la défense de nos valeurs et la réalisation de nos mandats.

Créteil:
Bruno Bobkiewicz



Six sujets en trois minutes.

Trois sujets de satisfaction: le dossier de l'IF2R avance enfin dans notre académie avec un plan de rattrapage mis au point avec le DRH, prêt à travailler à nos côtés sur ce sujet. En dehors du fait que l'on demande aux chefs d'évaluer les adjoints, ce que nous refusons, le dossier progresse. Objectif: 100 % fin 2014. Un nouveau secrétaire général vient d'arriver, Thierry Ledroit, que nous connaissons bien puisqu'il a grandi à Créteil! Un retour chez nous après Dijon et Rennes que nous saluons puisqu'il sait concerter et donner une place aux organisations syndicales. De nombreux groupes de travail sont réactivés. Enfin, un colloque annuel, des opérations de tous types (entraînement à l'oral du

concours par exemple ou des stages syndicaux) dynamisent la section académique et nous permettent de faire progresser encore notre taux de syndicalisation pour dépasser les 600 collègues depuis quelques semaines, soit 9 % de progression.

Trois sujets d'inquiétude: la refonte de la carte de l'éducation prioritaire. La précipitation de la mise en place des REP+ laisse envisager le pire pour la suite. Le 93 a déjà failli s'embraser après des erreurs de communication et de gestion à l'annonce des DHG. La refonte est nécessaire mais le calendrier et les modalités doivent être raisonnables et concertés. Rappelons que Créteil est l'académie qui concentre le plus d'établissements de l'éducation prioritaire. Concernant les mutations, c'est un mouvement de faible ampleur au premier tour. Avec trois directions uniques non concertées que nous découvrons par hasard, le discours qui consiste à laisser penser aux adjoints qu'à Créteil, on devient chef en 3-4 ans est de moins en moins vrai! J'en profite sur ce sujet pour saluer le travail d'Hélène Rabaté mais rappeler que nous souhaitons expressément qu'un commissaire paritaire cristolien soit dans la liste de la CAPN en rang utile. Dernier sujet: des dossiers inter-académiques avancent mais peu ou pas suffisamment, même si, comme l'a dit Jean-Claude de Paris, nous sommes associés à de nombreuses réunions. Entre la maison des examens qui n'a toujours pas mis en paiement les indemnités de chef de centre de 30 % des collègues et la région qui fait tout pour ne pas aborder la question des conventions et encore moins des contrats tripartites, on nous réunit souvent mais cela n'avance pas toujours.

Voilà, en trois minutes, les dossiers importants à Créteil en ce moment. Mais, pas d'inquiétude, toute l'équipe du SNPDEN se porte bien et reste mobilisée. J'en profite pour saluer le travail de tous les élus locaux. Je vous salue vivement et vous souhaite un excellent CSN.



Dijon:
Marc Aubert



Mes chers camarades,

À Dijon, le changement, c'est tout le temps. Tout d'abord, selon un usage relativement stabilisé depuis une décennie, nous avons changé de recteur, après 16 mois seulement de présence, et nous accueillons notre septième recteur depuis dix ans, le quatrième en quatre ans: pour notre part, les SG qui se succèdent à une fréquence légèrement moindre nous servent de fil rouge et nous nous efforçons de maintenir les avancées faites d'un recteur à l'autre (organisation du

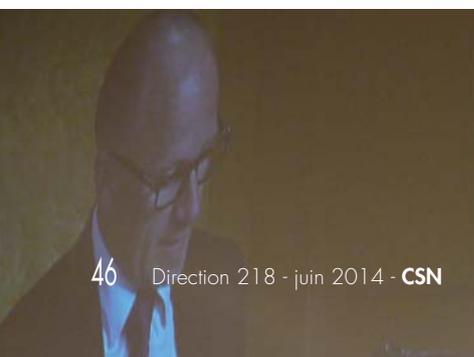
Blanchet, bilan social académique, documents pour les capistes, GT divers) mais le lien est à retisser à chaque fois. La gouvernance académique mise en place qui commençait à se mettre en marche en sera quitte pour attendre la prochaine architecture décidée par le nouveau recteur. On peut légitimement se questionner pour savoir quelle conception managériale est portée par le ministère concernant la gouvernance des académies et, plus particulièrement, celle des petites académies. Néanmoins si ce *turnover* est peu profitable à la performance de l'académie, il pèse moins pour les personnels de direction qui, à chaque fois, sont plutôt bien accueillis par le nouvel arrivant, soucieux de maintenir ce qui fonctionne (les avancées que nous défendons) et forcément attentif aux problèmes que nous exposons (les dossiers en suspens qui n'ont pas été réglés).

Le GOS et les proviseurs: une curieuse conception managériale est apparue

dans notre académie qui a consisté à faire accompagner les proviseurs nouvellement nommés par un GOS (acronyme véridique, dont notre hiérarchie seule a le secret, pour « groupe opérationnel de suivi ») désignant une équipe d'inspecteurs chargés de les aider à faire leur diagnostic, tout en leur demandant de rendre leur diagnostic avant même la fin de l'intervention de cette équipe. Faute d'un cadrage académique de ces interventions, celles-ci ont varié d'une aide au diagnostic sur commande du CE à l'audit externe. Une mobilisation autour de cette étrange pratique managériale et l'effroi du nouveau recteur face à l'acronyme ont pour le moment mis en sommeil cette pratique: c'est un des dossiers que nous suivons.

Appel ou rappel à l'ordre? Trois décisions en un mois prises par la commission d'appel académique ont remis en cause des décisions de conseils de discipline. La nouveauté, c'est que ces décisions, d'ordinaire prises au vu de vices de procédure manifestes, le sont sur le fond. Le motif invoqué et communiqué aux familles sans que le chef d'établissement en soit informé est celui d'une « disproportion de la sanction au regard des faits ». Pour deux d'entre eux, il s'agissait de faits graves envers des personnels enseignants et susceptibles de plaintes au pénal. Évidemment, des mouvements de blocages des établissements concernés s'en sont suivis. Nous avons porté ce dossier auprès du recteur en invitant à ne pas privilégier la bienveillance envers les élèves au détriment de la cohésion sociale des établissements: un cahier des charges a été remis au recteur concernant les relations établissement-commission d'appel et ce dossier sera suivi tout au long de l'année.

La présidence de l'AS: le mot d'ordre est modérément suivi dans notre académie et n'est pas sans poser de problèmes à nos collègues: jeunes collègues soucieux du respect de la doctrine syndicale qui, en arrivant sur leur premier poste, ont l'impression de se tirer une balle dans le pied; collègues plus



expérimentés (dont votre serviteur) à qui les professeurs d'EPS ont opposé une fin de non-recevoir concernant la délégation de signature mais qui se retrouvent en posture délicate au moment où il faut procéder à une déclaration d'accident, contrôler un minimum les prises de licences et la présence des CM, être informé des déplacements prévus, veiller à la bonne tenue des comptes etc. Cette position est tenable lorsque tout se passe bien mais risquée le jour où une difficulté particulière surgira. Le combat est sans doute juste : le mot d'ordre n'est pas tenable dans la durée.

Où en est la Refondation à Dijon ? Un collègue qui, hormis la suppression de la note de vie scolaire, vit toujours sous le double régime de la notation et de l'évaluation des compétences et ne dispose d'autre autonomie que celle qu'il se donne sur la part dédiée aux IDD ; une réforme du lycée dont nous attendons toujours la publication de l'évaluation et pour laquelle les établissements ne reçoivent pas la dotation prévue par les textes ; un lycée professionnel que la politique académique passée tend à vider progressivement de ses élèves en incitant les collèges à adresser de plus en plus d'élèves au lycée général et technologique.

Grenoble :
Jean-Marie Lasserre



Bien des thèmes ont été abordés ce matin par mes collègues secrétaires académiques ; j'ai souhaité intervenir sur un seul point : la nécessité d'obtenir une lettre de mission commune à l'équipe de direction confortant ainsi une motion de notre académie.

Les années Sarkozy ont laissé des traces : la notion d'un « chef unique » a été réaffirmée. Quand on ose parler d'équipe de direction, bien des voix s'élevaient. Notre statut nous invite cependant à persévérer : nous sommes tous des personnels de direction.

Un constat rapide et sûrement incomplet : lors d'un groupe de travail au rectorat sur l'IF2R (les tourments pour sa mise en œuvre à l'ensemble des personnels de direction sont réels), nous avons abordé les difficultés d'écrire des lettres de mission puis d'évaluer les personnels de direction dans des délais raisonnables. Le SNPDEN-UNSA a alors avancé la notion de « lettre de mission commune »... Le secrétaire général a immédiatement opposé son veto. Un chef et un adjoint ne font pas la même chose... Un autre syndicat a proposé une lettre de mission provisoire pour ne pas défavoriser les collègues adjoints (le rectorat n'arrivant pas à suivre le rythme avec des lettres « classiques » ; ajouter des provisoires ne me semble pas pertinent) ; le troisième syndicat présent s'est opposé à cette notion. Nous avons dû nous battre pour que toutes les applications numériques soient ouvertes aux chefs et aux adjoints... Force aussi est de constater que, dans bien des situations, l'adjoint est discrédité ; c'est lui qu'on déplace en cas de problème et on ne le rencontre même pas pour son évaluation (merci le dialogue de gestion des EPLE)... La délégation de signature a permis une avancée sur de nombreux soucis administratifs (orientation, convention pour les PMFP...) mais cela ne devrait-il pas être automatique ?

Non, notre syndicat n'est pas un syndicat de chefs ; non, notre syndicat n'est pas un syndicat d'adjoints ; nous sommes « le » syndicat des personnels de direction. Je maintiens que le chef et l'adjoint doivent disposer d'une lettre de mission commune ! Comment pourrait-on croire que les deux personnels de direction n'aillent pas dans le même sens ? Effectivement, les tâches ne sont pas les mêmes mais nous devons travailler ensemble pour construire une dyna-

mique commune au sein de l'EPLE. Non, cette dynamique ne doit pas être portée par le seul chef qui donnerait mission à son adjoint de faire ceci ou cela. Elle doit donner lieu à un travail commun qui devra faire l'unanimité ! Les cadres de l'Éducation nationale que nous sommes doivent arriver à échanger sans notion hiérarchique et nous avons l'obligation de trouver un chemin partagé. Une fois cette dynamique clairement explicitée, une répartition des tâches pourra alors être définie, sachant que, chacun, à tout moment, peut remplacer l'autre ! Bien évidemment, cette lettre de mission commune pourra avoir une annexe individualisée pour les missions hors EPLE (chargé de mission de lutte contre les discriminations, animateur de bassin, référent des ZTEF...) dans le but d'éviter que nous disposions de trois ou quatre lettres de mission pour certains. L'entretien professionnel individuel et annuel permettrait de voir comment chacun pourrait s'inscrire dans ces objectifs. Bientôt, nous rédigerons des lettres de





mission à nos enseignants... Qui pourra les signer? le chef? l'adjoint? l'un ou l'autre? C'est ce que je souhaite car cette notion de « chef » est aussi bien présente chez les enseignants.

En écrivant ces lignes, j'ai le sentiment que nous n'avancions pas! Voilà maintenant 16 ans que je suis dans des fonctions de direction. Au début, il fallait faire attention à ce que toutes les invitations aux réunions soient adressées aux personnels de direction, ce qui est désormais le cas; pour le reste, les esprits n'ont pas changé! Il est là, le changement: pas uniquement dans des mesures budgétaires mais dans un état d'esprit tout autre, un état d'esprit qui confère à tous les personnels de direction le statut de cadre responsable de l'Éducation nationale!

Bon CSN.

Guadeloupe:
Jean Darron



L'académie de la Guadeloupe se prépare à une année scolaire 2014-2015 compliquée compte tenu des importantes réductions de moyens, à l'image de l'année scolaire précédente. Les personnels de direction sont en première ligne pour maintenir les établissements dans un climat de travail favorable à la réussite des élèves. Ces décisions budgétaires ministérielles, dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile, ne garantissent pas, pour notre académie, les marges de progrès constatées lors de ces dernières années.

En conséquence et entre autres raisons, le SNPDEN-Guadeloupe a engagé des discussions avec les collectivités régionales et départementales en vue de la mise en place de groupes de travail qui

réunissent les représentants des collectivités et des élus syndicaux, l'objectif étant d'assurer l'arrivée de l'acte III de la décentralisation et notamment l'installation des conventions tripartites. Si l'approche s'est avérée prometteuse, nous restons encore en attente d'actions réelles permettant aux différentes parties de se retrouver afin de mettre en place de véritables discussions de travail, voire de production. A cet égard, les prochaines réunions de travail avec le recteur, et notamment la commission Blanchet, devraient nous permettre de mesurer le degré de motivation de l'État pour la mise en place de conventions tripartites dans notre académie.

En effet, tout comme les autres DOM, notre territoire est en phase d'évolution statutaire. Si la Martinique, voire la Guyane, sont engagées sur la voie de l'assemblée unique, nous demeurons encore, en Guadeloupe, en zone trouble. Ce thème, qui a été d'ailleurs en toile de fond des dernières municipales, pèsera sur l'avenir de l'école et nous nous devons d'être présents par nos propositions. C'est en ce sens que nous présentons une motion qui implique que les échanges entre le SNPDEN et le ministère doivent être effectifs car ce ne sera pas un simple problème entre les DOM et l'État mais une évolution assurant la réussite de nos élèves dans un cadre national, caribéen, européen, voire international. Si cette évolution peut être un enjeu garantissant un meilleur devenir pour nos élèves, notre engagement syndical doit nous permettre d'éviter que cela soit un simple objet. Le 17 mai, nous organisons une table ronde avec les collectivités régionale et départementale et l'État sur l'acte III de la décentralisation. Cet échange se situe dans la lignée des discussions entamées et surtout dans notre volonté d'être acteurs du devenir de l'école en Guadeloupe.

Une autre de nos préoccupations reste le point de tension entre le SNPDEN et l'académie sur l'absence d'évaluation des adjoints dans le cadre de l'IF2R. Nous sommes en phase de faire des



propositions au recteur afin que les chefs d'établissement-adjoints ne soient pas pénalisés et perçoivent l'IF2R qui leur est due.

Enfin, les élections professionnelles 2014 seront un moment important pour le SNPDEN-UNSA-Guadeloupe. Nos travaux menés lors des CAPA nous ont permis de démontrer la qualité de notre réflexion syndicale mais aussi la qualité de la défense des intérêts de nos collègues. J'en profite pour saluer l'engagement et l'implication de nos élus. Entre nos élus académiques et ceux du national, le rythme et la qualité des échanges nous garantissent un espace rassurant pour accompagner nos collègues dans leur projet de carrière. Bien entendu, la taille de notre académie ne permet pas à nombre de nos collègues d'obtenir satisfaction mais nous demeurons confiants pour l'avenir, du fait de la qualité des dossiers restés en attente.

2014-2015 s'annonce comme une année de confirmation des progrès de notre section syndicale, particulièrement en ce qui concerne notre engagement à continuer à défendre efficacement les intérêts de nos collègues.

La Réunion :
Claude Carpentier



Chers collègues,
chers amis et camarades,

En trois points
(*brevitatis causa*) :

Un dossier « que du bonheur » : bonne santé de la section académique avec + 22 % d'actifs adhérents en trois ans. Cela reflète, d'une part, le dynamisme



de notre bureau académique, stimulé par les visites périodiques de Michel Richard et de Laurence Colin, d'autre part, une ligne de conduite, constructive et sans complaisance, par rapport aux autorités académiques : bonne écoute, et – souvent, pas toujours – bonnes réponses à nos demandes.

Un dossier « épée de Damoclès » : après les panneaux de basket et les présidences d'association sportive, gros souci du côté des périodes de formation en milieu professionnel. L'application stricte de la circulaire interministérielle n° 11 du 23 octobre 2013 pourrait, à assez court terme, paralyser la réalisation de beaucoup de ces stages. Quand on sait que l'effectif moyen des lycées professionnels – y compris industriels – de notre académie est de 915 élèves, on comprend que cette situation, qui met en jeu la validation des diplômes professionnels, peut s'avérer explosive... Problème de gouvernance nationale, que nous avons déjà répercuté au niveau académique.

Un dossier « Alka Seltzer » : les REP+. Presque 10 % de nos collègues sont d'ores et déjà labellisés pour la rentrée

2014 avec, à la clef de ce renforcement du caractère prioritaire de certains établissements, une menace réelle de diminution des ressources humaines en heures d'enseignement... Nos responsables académiques, conscients du problème et du risque d'impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'éducation prioritaire, déploient des trésors d'ingéniosité pour limiter les conséquences de la fameuse pondération à 1,1. Nos collègues, tels les Pénélope d'un Vasarely géant, font, défont, refont les tableaux d'utilisation des dotations globales horaires, sans savoir d'ailleurs si la prochaine audience ministérielle du SNES ne va pas les obliger à revoir une fois de plus leur copie. Je ne vous cacherai pas, en ce qui concerne ces deux derniers points, que les attentes de notre section académique sont grandes, à l'égard des travaux et conclusions de ce CSN.

Acta fabula est...



Lille :
Hubert Féararé



Si, désormais, on peut dire que le climat dans l'académie de Lille est apaisé en ce qui concerne les relations avec la hiérarchie, il convient de demeurer vigilant face à des omissions malheureuses ou des stratégies d'évitement maladroites du fait des strates intermédiaires du rectorat. Fort heureusement, l'écoute attentive (pour ne pas dire « attentionnée ») du recteur Pollet nous a permis de retrouver toute notre place au sein des nombreuses commissions et autres groupes de travail mis en place en rafale depuis fin janvier. Nous y prenons toute notre place, ce que nos adversaires de Force Ouvrière ne parviennent pas à faire.

Une caractéristique de notre académie est d'être terre d'innovation et d'expérimentation. Ainsi, dans le cadre de la journée consacrée à cette belle démarche, les chefs d'établissement se sont-ils vu proposer d'envoyer certains de leurs professeurs au CRDP de Lille pour une journée œcuménique s'il en est, puisque le courrier était adressé également aux directeurs du privé. Devant cette invitation alliant culturel et cultuel, nous nous sommes fendus, dans notre publication académique, d'un billet qui a pleinement atteint son objectif, nous interrogeant sur le fait d'avoir à envoyer à cette journée certains de nos Pepone locaux (dont nous ne manquons pas il est vrai) pour faire face aux Don Camillo du privé, ajoutant, par ailleurs, que nous ne souhaitons pas bien sûr ranimer la guerre scolaire mais rappelant notre opposition à toute réunion commune privé/public et notre exigence du renforcement du contrôle des établissements privés par la puissance publique sur l'exécution des obligations liées à

leur contrat (motion 5 du congrès de Lille). Le recteur Pollet, dont la culture cinématographique n'est pas à démontrer, nous a précisé par deux fois qu'il avait perçu le sens de notre message au travers de sa forme humoristique, nous laissant entendre que, si les voies du ciel sont impénétrables, la voix du SNPDEN est parfaitement audible !

Notre académie s'avance prudemment vers la phase 3 de la décentralisation : la préparation aux contrats ou conventions tripartites se fait à Lille sous forme de réunions bilatérales. Fort heureusement, nous sommes associés à chacun de ces dialogues parallèles qui, fidèles jusqu'à présent aux règles de la géométrie euclidienne, ne se rencontrent pas ! Notre ressenti est que chacun (État ou collectivité) entend se placer au mieux de ses intérêts, le conseil régional disant souhaiter pouvoir mieux soutenir nos projets, l'État quant à lui entendant donner un cadre de priorités académiques aux conventions. Dans chacune de ces réunions, nous mettons en avant nos positions nationales. Nous avons aussi demandé qu'avant la fin de l'année scolaire, et n'en déplaise à Euclide, une réunion avec les représentants de l'État, des collectivités territoriales et des personnels de direction soit organisée. Nous souhaitons que ces contrats puissent être l'occasion d'avoir une vue à moyen terme et non un marché de dupe.

Faut-il encore souligner que les rencontres évaluatives avec notre hiérarchie tournent au ridicule, tant leur nombre est à l'exact opposé de leur diversité et tant parfois la chronologie est inversée, le dialogue de suivi succédant à un entretien pour lettre de mission ? De nombreux collègues ont trois et parfois quatre entretiens dans la même année avec le DASEN et/ou son adjoint. Il y a sans nul doute là moyen de gagner en efficience tant pour nous que pour la hiérarchie qui commence à ployer sous la tâche et à en souligner à mots à peine couverts l'inutile absurdité.

Pour conclure, la section de Lille peut présenter un bilan de santé satisfaisant :



pas d'anémie dans la syndicalisation mais, au contraire, du sang neuf en plus grand nombre dont nous nous attachons à faire des greffes durables pour le SNPDEN. Et, même si nous faisons cette année une rentrée en « Hamon » puisque le 29 août, nous espérons qu'elle se traduira en « aval » par des retombées positives pour les personnels d'encadrement.

Limoges :
Catherine Saule



Dans l'ouvrage *Le silence des cadres* sorti en mars 2014, le sociologue Denis Monneuse explique que la cause profonde du malaise des cadres tient au fait qu'on leur demande de manager alors qu'eux-mêmes ne le sont pas. Ce constat s'applique particulièrement bien aux





personnels de direction de l'académie de Limoges.

Dans notre académie, après une période difficile, nous espérons des jours meilleurs avec l'arrivée d'un nouveau recteur en novembre 2012. Ce dernier s'est immédiatement positionné comme voulant être à notre écoute. C'est le cas, pourvu qu'on souffre en se taisant, même en l'absence de solutions.

Pour la rentrée 2014, l'académie contribue à l'effort national et rend 13 ETP en heures-postes dans le second degré. Il nous est expliqué que nous avons un taux d'encadrement confortable en Creuse et en Corrèze mais jamais que nous faisons partie des taux les plus contraints en Haute-Vienne au niveau national (50 % des effectifs de l'académie). De nombreux personnels de direction se sont ainsi trouvés en première ligne de front depuis février pour faire face aux mécontentements des personnels et des familles. Les directeurs académiques se sont montrés présents à leurs côtés pour la plupart mais, au quotidien, l'usure est certaine car les restrictions perdurent depuis des années sur les mêmes EPLE. Dans ce contexte difficile, de nouvelles

modalités d'attribution des moyens pour la rentrée ont été initiées par la division des Moyens: une fois la DGH calculée, un quart des établissements s'est vu ponctionné de 10 à 13 heures. Il s'agit d'une « pénalité pour effectif faible », voire pléthorique, au choix.

Pour l'IF2R, le rectorat ne souhaite pas nous transmettre le tableau comparatif entre départements « pour ne pas les opposer les uns aux autres ». De nombreux collègues sont non bénéficiaires en raison d'absence de convocation pour l'évaluation de leur lettre de mission ou du retard, jusqu'à 15 mois, de rédaction finale de cette lettre en 2010. Les personnels de direction doivent comprendre... Et se taire. Alors que des solutions sont trouvées ailleurs en partant de la date de prise de fonction des collègues pour ne laisser personne, ici ce n'est pas possible.

Pour ce qui est des mutations, c'est une année catastrophique. Quinze mutations dont cinq entrants. Aucun travail mené sur les chaînes et des choix inédits: un collègue qui n'a pas participé au mouvement est contacté pendant les vacances de février et est incité à bouger. Il demande à revenir sur l'établissement où il a exercé durant dix ans et il obtient sa mutation. À sa place, le collègue adjoint ayant fait fonction de chef à la place du directeur de cabinet du recteur est nommé sur ce collège catégorie 3, supprimant ainsi toute chaîne au profit de collègues ayant déjà fait les frais l'an passé d'un mouvement réduit. Sans même regarder qui va où, neuf à onze opportunités de mutations ont été inexploitées. Aucune des règles expliquées aux collègues n'a fonctionné: un adjoint passe avant les chefs, annulant une chaîne; deux collègues mutent sur des établissements où ils ont enseigné, où ils ont été chef au bout de trois ans d'ancienneté, prenant un poste devant un collègue à huit ans d'ancienneté qui aurait créé une chaîne importante. Un autre arrive en Corrèze, à Tulle, passant de catégorie 1 à 4, alors que son poste dans son académie d'origine n'est pas pourvu... Bref! la période est propice

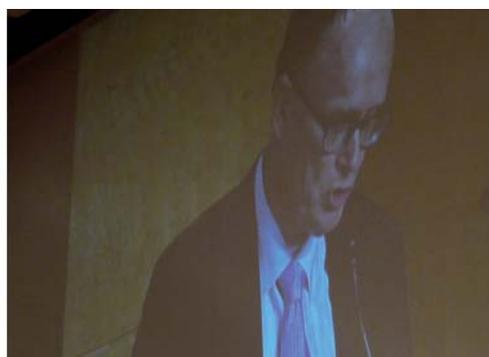
aux contrariétés mais certaines sont plus passagères que d'autres... Il nous sera répondu lors de l'audience obtenue en urgence auprès du recteur que les collègues ne bougent pas assez: un paradoxe alors que la proportion d'adjoints ayant demandé l'AEFE est hors norme (50 %) et que plusieurs collègues ayant fait des vœux lointains n'ont pas obtenu satisfaction. De nombreux collègues, entre 35 et 45 ans, se retrouvent bloqués dans des établissements ruraux de première catégorie et se sentent dévalorisés. Les adjoints dépriment et les collègues ayant raté le train pour ce mouvement en raison de l'absence de gestion optimum des chaînes ne décollent pas, nos commissaires paritaires non plus et la secrétaire académique également.

Lyon:
Isabelle Gouleret



Ce propos est mon dernier pour l'académie de Lyon et je remercie en préambule le SNPDEN-UNSA de ce long compagnonnage d'une douzaine d'années comme secrétaire départementale puis académique et de tout ce qu'il m'a apporté sur le plan personnel et professionnel. Je vous remercie tous de votre patience et aussi pour votre enthousiasme quand, parfois, j'ai dit tout haut ce qu'il ne faut pas toujours dire trop fort. Un membre éminent du bureau national m'a dit un jour que j'avais souvent raison en avance sur le fond mais que la forme n'y était guère. Gageons que la diplomatie levantine va m'apprendre la sagesse... enfin!

À Lyon, la mise en place de la nouvelle gouvernance académique n'a pas permis de retrouver le rayonnement que nous avons. Notre effort réformiste



est perçu avec une relative méfiance par notre rectrice qui répond par des groupes Blanchet descendants à nos demandes d'audience et c'est bien dommageable pour le fonctionnement du dialogue social dans notre académie. Nous nous en rendons d'autant plus compte que, même si de timides efforts sont faits par les services qui connaissent bien notre expertise, des décisions sont prises sans nous consulter et les usines à gaz se multiplient sur le projet académique, la formation des enseignants, l'orientation, les dialogues de gestion, l'IF2R...

Nous sommes également très déçus du soutien apporté aux collègues. Des équipes pédagogiques sont reçues sans que leur équipe de direction soit informée. Des demandes d'éclaircissement sont à fournir à partir de lettres de réclamation parentales anonymées. Des déplacements négociés hors demandes de mutation sont effectués quand les choses s'enveniment. Ces événements



sont considérés comme du mépris et les collègues, par ricochet, sont attentistes : en attente sur le nouveau décret sur le temps de travail des enseignants qui ne nous simplifiera pas la vie, en attente sur la préparation de rentrée avec des TRM qui bougent sans cesse sans nous informer et qui ne seront stabilisés qu'après le 14 juillet, en attente d'une cohérence entre lettre de mission, contrat d'objectif, évaluation, IF2R, audit et autre dialogue de gestion, méli-mélo indigeste où personne ne se retrouve, en attente d'une refondation qui ne viendra pas, en attente d'une autonomie qui n'est plus qu'un concept creux vide de sens et de moyens pour reconnaître l'investissement sur des projets qui ne pourront plus avoir lieu, en attente, enfin, d'une considération qui nous place aujourd'hui en simples exécutants au service de personnels toujours plus capricieux et de parents toujours plus consommateurs ainsi que d'une hiérarchie qui ne nous reconnaît plus notre place de cadre.

Les plus anciens parmi vous se souviennent de mon interpellation au congrès de Biarritz : « Des sous, du temps, du respect ». Je maintiens que notre syndicat ne s'est pas assez battu pour que notre travail soit reconnu et que nos collègues, qui travaillent toujours plus sans gagner plus, soient récompensés de leur investissement et de leur loyauté. En plus de notre négociation collective sur le point d'indice dans le cadre de notre fédération, l'UNSA, nous devons engranger toute proposition basée sur l'équité des indemnités liées à la mission comme les examens à tous les niveaux ou la reconnaissance de l'EPL comme site de formation.

Nous devons réfléchir à un nouveau statut qui nous intégrera dans les corps d'encadrement supérieur avec toutes les responsabilités, mais aussi tous les avantages. Nous devons avoir confiance en notre capacité d'évolution vers des structures toujours plus complexes et avec des partenaires toujours plus nombreux, même s'il faut tenir les collectivités territoriales à la bonne distance pour que l'autonomie des EPLE ne soit pas atteinte.

Ce métier mérite que nous ayons de l'ambition pour lui et que l'encadrement supérieur ne se fasse pas sans nous.

Je pars au loin mais le SNPDEN-UNSA pourra toujours compter sur moi.

Mayotte :
Catherine Monfort



Nous vous le disions lors du précédent CSN : les difficultés sont grandes dans les établissements scolaires à Mayotte.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des jeunes est scolarisée. Cependant, le résultat des évaluations de CM2 révèle qu'entre 70 et 80 % des élèves n'ont pas acquis les bases nécessaires en français et en mathématiques lors du passage en 6^e. Parmi les bacheliers de 16 à 24 ans, 19 % sont en situation d'illettrisme, 36 % parmi les élèves ou étudiants en cours de scolarité... Si les résultats de l'enquête PISA montrent, à l'échelle nationale, l'incapacité de notre système éducatif à surmonter le déterminisme social, force est de constater qu'à Mayotte cette inefficacité est encore plus grande, d'autant que les moyens et ou les ressources jusqu'à ce jour n'ont jamais été à la hauteur des besoins : les moins de trois ans ne sont pas suffisamment scolarisés ; le nombre de classes est insuffisant en primaire où des rotations sont mises en œuvre, faute de locaux. La suppression des rotations est d'ailleurs devenue l'objectif prioritaire du vice-rectorat. Nous pouvons également souligner, ce qui est rare, quelques moyens supplémentaires pour la rentrée 2014.

Mayotte compte 25 établissements dans le second degré. Les 18 collèges ont



des effectifs qui oscillent de 840 à plus de 1.700 élèves. La mise en œuvre du REP+ prévu à la rentrée 2014 au collège de Dombéni (+ de 1.700 élèves) ne semble pas pouvoir satisfaire les 14 mesures-clés du dispositif, faute de ressources humaines. Le label REP+ pourrait rester un label sans fond.

La violence dans et aux abords des établissements peut être extrême et devient la préoccupation majeure. De nombreux personnels de direction, pourtant très engagés dans leurs missions, se sentent fragilisés face au pouvoir de la hiérarchie et des syndicats d'enseignants. Il est urgent pour Mayotte, département de la République, de fonctionner dans des conditions normales: deux collègues invitées ou contraintes à quitter le territoire en deux ans avant la fin de leur contrat ont entraîné un sentiment de malaise; pas de mise en œuvre d'instances représentatives (les CAPA) pour les mutations et promotions des personnels de direction; ressources humaines insuffisantes tant au niveau du personnel des services du vice-rectorat que de celui des établissements scolaires.

Nous souhaitons une gestion des ressources humaines qui permette de travailler dans un climat convivial sans suspicion de tropicalisation et avec une vraie confiance réciproque; des effectifs en collège proches d'une normalité; la mise en œuvre d'EPL et la fin des établissements publics d'État (cette situation complique la tâche des chefs d'établissement face à leur rôle et à leur autonomie: qui fait quoi? Qui décide de quoi?); être contactés par le ministère systématiquement en cas de nécessité d'extension de vœux; une implication financière du conseil général qui est inexistante à ce jour.

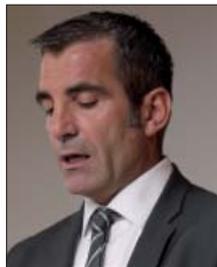
Mayotte est, depuis 2011, le 101^e département. Notre objectif est qu'il ne reste pas le 101^e dans tous les classements présents et à venir.

Enfin, nous tenons à remercier vivement Laurence Colin et Michel Richard pour leur venue sur l'île depuis deux ans et pour leur accompagnement sans faille

auprès des collègues et du bureau pour nous aider à prendre la mesure et la distance nécessaires à la poursuite de notre engagement.

Je vous remercie pour votre écoute...

Montpellier:
Benoit Grellet



Chers amis,

Pendant les élections municipales, le sentiment le mieux partagé par nos concitoyens votant entre Nîmes et Perpignan mettait en avant « la mascarade

du changement » tant proclamé par notre Président de la République. Notre région est secouée par une crise économique et sociale profonde, secouée par une crise de confiance qui participe au désenchantement général. Les votes de Béziers, Beaucaire, Perpignan, Saint-Gilles nous obligent dès lors à nous resserrer autour des valeurs qui fondent notre République.

Et notre institution dans tout ça, peut-elle encore contribuer au ré-enchantement de l'intérêt général? Loin de moi l'idée de me transformer en père la vertu ou de sous-estimer la complexité des maux qui rongent notre société mais je vois, comme vous tous, tous les freins diagnostiqués depuis plus de 20 ans en me demandant s'ils sont voués à rendre caduc tout espoir de refonder notre école. Faut-il ressasser, faut-il en rappeler les verrous (et la liste n'est pas exhaustive)? D'une part, une culture de l'évaluation autour des contrats d'objectifs qui se limitent trop souvent à la conscience pro-





fessionnelle d'une équipe de direction (en effet, trop de conseils d'administration, dans leur débat ou, d'ailleurs, dans l'absence de débat, témoignent de ce défaut de responsabilisation); d'autre part, la persistance d'une offre de formation inéquitable: les territoires, leur sociologie, ne disposent pas des mêmes ressources pour élever l'ambition de leur jeunesse.

Faut-il rappeler une politique d'affectation tout aussi injuste face à une offre d'enseignements trop souvent illisible profitant aux initiés et écartant celles et ceux qui ne détiennent pas les clés? Ou encore une inter-catégorialité entre personnels d'encadrement qui ne trouve pas sa dimension solidaire, ambitieuse pour traiter de chantiers encore en friche, comme l'évaluation, les conseils inter-cycles, la formation au sein des ESPE? Faut-il ressasser enfin sur le rapprochement difficile des collectivités territoriales avec la gouvernance académique? L'enjeu du partage des compétences fait émerger des tensions inutiles ne permettant pas d'envisager un environnement tripartite apaisé.

Pourtant, face à ces nombreux blocages, les propos de politique générale

de notre recteur, dès son arrivée dans l'académie, nous ont séduits tant ils portaient la marque d'un volontarisme précis. Le sens, la méthode, portaient cette espérance. Pour nous, le devoir de nous associer ès qualités à cette gouvernance ambitieuse devenait une évidence. Mais faut-il déjà déchanter? Notre appartenance syndicale semble semer le trouble. Nous ne sommes quasiment pas associés à la table de la nouvelle gouvernance académique: la plupart des groupes de travail se passe de notre participation ès qualités. La gouvernance académique nous apparaît de plus en plus limitée à des propos généreux sur l'exigence du changement et tellement structurée par une défiance inexplicable vis-à-vis de notre syndicat. L'effet oratoire ne peut nous suffire; il fabrique à nouveau le désenchantement que nous redoutions, celui qui affaiblit l'action publique, qui désoriente l'action des cadres que nous sommes.

Au nom de mes collègues, j'affirme notre volonté sincère d'être associés à ces chantiers difficiles qui se profilent; j'affirme notre volonté responsable d'être soutenus par notre autorité lorsque le navire EPLE tangue parce que bousculé par des forces conservatrices, des forces

qui ne souhaitent surtout pas entendre parler de refondation et encore moins de fonctions ou de métier pouvant l'incarner. Notre fierté dans notre engagement syndical, c'est celle de souligner notre place, toute notre place de personnels de direction, dans ces défis qui sont devant nous pour combattre l'injustice sociale, défendre les valeurs de notre République.

Madame la Rectrice, pour ré-enchanter le projet républicain qui nous unit, nous avons besoin de vous. Madame la Rectrice, pour réenchanter les leviers du changement, vous avez besoin de nous. Notre démarche, à chaque fois que nous avons été associés à cette gouvernance, a toujours été une démarche responsable et constructive. Vous entendez-nous? Refonder l'école, à l'échelle nationale comme à l'échelle académique, dans ce contexte politique fragilisé, réclame un jeu collectif dans lequel les rapports de confiance avec notre représentation syndicale doivent être rétablis. Nous voulons encore y croire.

Nancy-Metz:
Damien Petitjean



Mes très cher(e)s collègues,

En ce lendemain d'élections municipales, nous avons pris acte à Nancy-Metz des résultats et de leurs conséquences. Nous serons extrêmement vigilants quant au strict respect des fondements démocratiques de notre République.

Il n'a pas fallu beaucoup de temps pour que la « Valls » des ministères reprenne un tempo que nous connaissions déjà. Le problème n'est pas celui des visages



mais des politiques à conduire. Alors, en ce qui nous concerne plus particulièrement, ce sera celui de Benoit Hamon. Bien. Et alors, ai-je envie de dire? Quelle politique pour notre école de la République? Ça, cela nous intéresse! Les cadres que nous sommes doivent-ils se réjouir d'un ministre qui a, dans un premier temps, passé la tête dans l'entrebâillement de la porte de la FSU afin de voir les réactions à sa possible nomination? Certes non car, une fois le bon de sortie accordé, la direction de cette fédération n'a pas hésité à affirmer qu'ils étaient de retour au pouvoir!

Alors permettez-moi un bref état des lieux de ces deux années passées: la réflexion sur l'évolution des missions des acteurs de l'éducation n'a toujours pas abouti aux mutations indispensables. Nous constatons à cet égard le manque d'ambition du projet de décret sur les missions des personnels enseignants. Par ailleurs, la mise en œuvre des nouveaux programmes censés résoudre tous les maux de l'École est repoussée à la rentrée 2016, c'est-à-dire aux calendes grecques. Enfin, des enseignants mieux formés avec de bons programmes, voilà qui devait être la recette pour la réussite de la Refondation de l'École. Des marges de progrès, pour le dire pudiquement, sont donc encore à dégager dans les ESPE.

Malgré ces incertitudes, je vous annonce une bonne nouvelle: le système continue de fonctionner! Oui, car nous y prenons toujours et largement notre part, avec l'ardeur et le professionnalisme attendus. Mais ne nous voilons pas la face: nous nous essouffons. Nous tenons la maison mais le malaise grandit. Nos dernières assemblées académiques et départementales n'en sont que de patents témoignages. Entre désarroi, fatalisme et colère des collègues, peu ou plus de place pour l'espoir et l'envie suscité par le changement de cap de mai de 2012. Les cadres s'interrogent... Quelle est la place exacte de l'encadrement dans la gouvernance du système? Quel regard est porté sur nous? Quel crédit est ac-



cordé à notre capacité à conduire le changement indispensable pour notre école? Solennellement, au nom de tous mes collègues de la section académique de Nancy-Metz, je te demande, Philippe, de bien vouloir interroger notre nouveau ministre et surtout d'obtenir des réponses! Sinon c'est bien Di Lampedusa qui a raison quand il écrit: « Il faut que tout change pour que rien ne change! ».

Merci de votre écoute et bon CSN.

Nantes:
Jérôme Gagnaire



L'académie de Nantes se porte bien, en tout cas si l'on considère notre progression démographique, particulièrement dans l'ouest de l'académie, qui oblige à la construction d'un lycée par an, sans

compter les collèges, en Vendée par exemple, dont les effectifs explosent.

Les moyens qui nous sont dévolus, eux, peinent à suivre, en particulier sur les postes de personnel de direction où les besoins en adjoints deviennent parfois criants. Il existe encore ici ou là des collèges de plus de 500 élèves sans adjoint...

Les dossiers syndicaux avancent: conventions tripartites, ESPE, même si nous restons vigilants sur la tentation des anciens IUFM de reconstituer leur ligue dissoute et qu'il nous faut régulièrement réaffirmer, avec le soutien du recteur, la place incontournable des EPLE dans la formation des enseignants.

Nos interventions ont également permis de faire avancer le dossier de la formation initiale et continue des personnels de direction même si, cette année, le SNP-DEN a organisé trois demi-journées de formation syndicale destinées aux néotitulaires et faisant fonction, à la grande satisfaction des collègues. Une expérience à poursuivre et à développer!

L'académie de Nantes votera l'augmentation des cotisations car notre AGA en



a ainsi décidé, même si nos amis retraités ont exprimé sur ce point une vive inquiétude lors de la journée annuelle que nous leur consacrons. Cette augmentation de ressources devra, de notre point de vue, se traduire par le renforcement de notre fonctionnement démocratique. Le dialogue et l'échange sont indispensables à l'affirmation de notre dynamisme interne. C'est pourquoi nous demandons un vrai dialogue et une vraie concertation, par exemple dans la constitution de la liste des candidats à la CAPN.

Le mouvement, très contraint cette année dans notre académie, a suscité déception et mécontentement que nous devons gérer et expliquer, même si la place des femmes provisoires a été renforcée, ce dont nous nous félicitons. Nous restons circonspects sur certaines modifications proposées pour les statuts et le RI. Les changements de nom et supposées simplifications ne doivent pas être le faux nez d'une oligarchie syndicale (exécutif national et secrétaires académiques) qui risquerait de confisquer le débat démocratique de notre organisation. Renforcer le rôle et la place du CSN serait pour nous plus essentiel. Nous resterons vigilants sur ces points et ne manquerons pas de contribuer aux débats.

C'est la dernière fois que je m'exprime au CSN en tant que secrétaire académique. En effet, conformément à une règle non écrite mais constante dans l'académie de Nantes, je ne solliciterai pas de troisième mandat et laisserai à d'autres le soin d'animer et de représenter l'académie. La succession est assurée, le touillage réalisé, sous réserve bien entendu de la validation par les adhérents lors de notre AGA de rentrée. Nous sommes en tout cas en ordre de marche pour affronter les prochaines échéances électorales avec pugnacité et confiance.

Bon CSN à toutes et à tous !

Nice:
Alain Dani



Le SNPDEN-UNSA de l'académie de Nice se porte bien. Nous atteignons le nombre record, jamais égalé, de 280 adhésions. Cela donne force et crédibilité à nos actions et à notre engagement syndical. Mais la cellule d'écoute et de conseil animée par Jean-Didier Boyé et Jacques Bacquet n'a jamais eu autant de demandes d'aide, ce qui constitue un indicateur préoccupant.

Il faut dire que l'affaire du collègue Henri Wallon à la Seyne-sur-Mer a marqué chacun d'entre nous. Les moments difficiles que nous avons vécus ont laissé des traces dans l'inconscient collectif des personnels de direction et ont fragilisé certains d'entre nous. Les liens de confiance que nous avons tissés avec les autorités académiques et rectorales, et qui avaient permis à l'académie de progresser, sont aujourd'hui distendus et entachés d'incompréhension. Grâce à notre action et à notre soutien, le collègue a été réhabilité et a obtenu satisfaction sur son premier vœu de mutation. Permettez-moi de lire son témoignage :

« Chers collègues,

Au moment où une page de ma carrière et très probablement de ma vie se tourne, je tenais très sincèrement à vous dire combien j'ai apprécié votre accompagnement durant l'épreuve que je viens de traverser.

Votre soutien indéfectible et votre conseil avisé m'ont permis de « tenir le coup » et finalement de sortir par le haut de cette triste affaire. J'ai beaucoup appris durant cette période. Elle a été pour moi l'occasion de réfléchir, de méditer sur



les choses essentielles de la vie. Mais sans ma famille et sans vous, cette affaire aurait pu connaître une fin tragique car je vous avoue aujourd'hui que certaines idées sombres ont pu traverser mes pensées.

Au-delà de mes remerciements, je vous adresse l'expression de mon profond respect car il y aura d'autres collègues à défendre en France et je sais que vous, le SNPDEN, serez là pour défendre non pas des personnes mais de nobles causes... Cela vous honore.

Merci, amitiés,
Gérard ».

Pour le reste, l'académie de Nice ne va pas bien car elle fait partie des rares académies à ne pas créer de postes dans l'enseignement secondaire. De ce fait, nos DGH sont très étriquées et laissent très peu de marge d'autonomie.

L'académie ne va pas bien car les personnels de direction ne sont plus consultés par nos autorités, sans doute les conséquences de l'affaire de la Seyne-sur-Mer. Le premier groupe consultatif (groupe Blanchet) de l'année scolaire





Orléans-Tours:
Chantal Garraud



L'année scolaire 2013-2014 a débuté avec une déclaration, lors de la réunion de rentrée du recteur, sur l'attitude très agressive de la FSU à notre égard (leur déclaration liminaire en CAPA le 1^{er} juillet) et avec une demande forte de soutien de notre hiérarchie face au laminage de plusieurs de nos collègues. Ce soutien nous a été exprimé oralement par notre recteur mais jamais confirmé face aux enseignants... malgré nos demandes qui lui ont été formulées à plusieurs reprises...

Pour beaucoup de collègues, la rentrée a été difficile au vu du manque de personnels enseignants dans nos établissements et ce malgré les promesses du SG et de la DPE qui annonçaient les jumelages pour fin août... Après un groupe Blanchet le 18 septembre, nous avons demandé audience au recteur et avons été reçus le 1^{er} octobre: les problèmes de rentrée, avec de nombreux postes ou BMP non pourvus, la déficience de gestion des ressources enseignantes par les services du rectorat, la proposition de mise en place d'une cellule de rentrée avec présence de personnels de direction quasiment à la retraite, la demande d'un vrai lien de communication DPE-personnels de direction ont été exprimés... Le 22 novembre, nous étions reçus pour une nouvelle audience car, de notre point de vue, la rentrée n'était toujours pas terminée: un grand nombre de BMP n'étaient toujours pas pourvus en SVT, en art, en technologie et de nombreux remplacements sur des postes complets ne l'étaient toujours pas non plus... Nous avons dénoncé un problème de pilotage et de communication dans les services du rectorat... Lors de

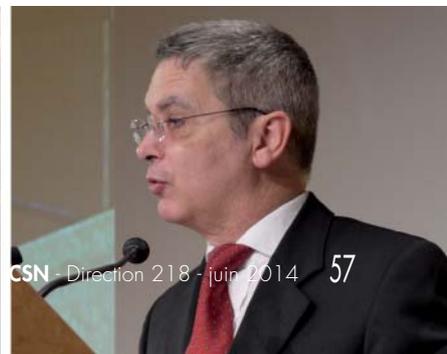
cette audience, nous nous sommes fait l'écho des collègues réunis en CSA et avons exprimé le malaise grandissant chez les personnels de direction: autorité contestée, rentrée non terminée et élèves sans professeurs, parents virulents devant le manque d'enseignants, DPE injoignable... bref, un contexte où les personnels de direction sont trop souvent seuls et ne se sentent pas soutenus dans leur action... Les réponses tardives ou inexistantes de notre institution, lorsque nous sommes face à des personnels qui dysfonctionnent gravement, ajoutent à ce malaise.

Nous avons fait un communiqué de presse, repris dans *La Lettre de Direction* et dans un article du *Berry Républicain*. Le moral des troupes était bas... La cellule CLIM'SCO, mise en place, doit pouvoir répondre, selon le recteur, aux difficultés exprimées par les personnels de direction... À ce jour, plusieurs collègues sont en grande difficulté dans leur établissement, certains devant faire face à une agressivité et à une manipulation des personnels par de petits groupes de personnes qui sont loin d'être dans le dialogue avec le chef d'établissement mais plutôt dans le souhait d'abattre le chef... Les CHSCT sont devenus des lieux où certains syndicats enseignants veulent régler leurs comptes avec les chefs d'établissement: nous devons y avoir des représentants. La responsabilité des chefs d'établissement dans la mise en œuvre des politiques de santé et de sécurité au travail a tendance à s'accroître sous la pression hiérarchique.

L'ESPE: nous n'y avons pas notre place... alors que le lieu de formation est d'abord l'établissement... Les ESPE n'ont rien changé aux IUFM: ce sont toujours des universitaires qui les pilotent sans tenir compte de la réalité du terrain pour les enseignants. Dans tout cela, où est la refondation? Nous ne pouvons que saluer une avancée avec l'abrogation du statut des enseignants de 1950 mais il nous faudra attendre encore un peu pour en voir les applications possibles dans les EPLE, et ses effets.

se tiendra le 16 avril prochain. Dans ces conditions, pas de moyens, peu de dialogue. Nous nous interrogeons sur les leviers et la méthode qui présideront à la mise en œuvre, par nos autorités, du nouveau projet académique. Dans ce climat académique morose et dans un climat politique incertain, il nous paraît important de remettre les personnels de direction au centre du débat que devra affronter avec courage le nouveau ministre.

L'assemblée générale académique a donc voté une motion d'action pour que la prochaine communication nationale sur le coût du baccalauréat soit relayée dans chaque académie par des conférences de presse locales. Nous pourrions même élargir le débat en demandant par exemple une évaluation de la réforme des lycées ou en rappelant le coût de l'UNSS et le coût des contrôles continus en formation pour les lycées professionnels. Autant de sujets qui risquent de fâcher certains mais qui ne pourront pas être éludés... Replacer les personnels de direction au centre du débat, après avoir été quelque peu oubliés par le précédent ministre, voilà, nous semble-t-il, l'un des enjeux de ce CSN.



L'école bienveillante: thème retenu par notre hiérarchie pour un travail en bassin, tous convaincus que l'école doit être bienveillante et pas « cassante »; nous avons unanimement souligné qu'une école qui manque d'enseignants, et d'enseignants formés, ne pouvait pas être bienveillante...

Un regret également: le changement de ministre tous les 2 ans ne permet pas des réformes à moyen et long termes, ni leur évaluation au fil de l'eau...

Mais, force de propositions, nous le sommes et le resterons, fidèles à nos valeurs! Je vous souhaite un excellent conseil syndical!

Paris:
Jean-Claude Devaux



Cher(e)s camarades, bonjour et bienvenue à Paris.

Quoi de neuf à Paris? Tout d'abord, nous avons une maire élue; ça, c'était prévisible... De gauche, ça ne l'était pas forcément. Et, maintenant, la carte des élus d'arrondissement n'arrange pas ceux qui ont déjà des problèmes de latéralisation car, quand on regarde la carte, à gauche, c'est à droite et à droite, c'est à gauche... Mais, si je vous parle des élections, ce n'est pas pour parler politique générale, c'est parce qu'elles ont eu un impact non négligeable sur nous. Plus exactement leurs préparations. Souvenez-vous: Paris est un département et une commune. Et, donc, à Paris, silence radio depuis quasiment la rentrée de notre département malgré nos relances. Nous ne reprenons le cycle de ces réunions que cette semaine... mais toujours sans

l'élue... visiblement au moment où nos collègues de collège souffrent de plus en plus de l'application du règlement de service des agents. Non seulement, il ne reste que les « perdus » pour aller chercher le courrier au rectorat (les agents ne peuvent plus et je vous passe d'autres détails sur ce qu'ils ne peuvent plus faire...) mais il faut maintenant monter dans un des six étages pour le trouver, ce courrier.

La région: avec notre coordonnateur Ile-de-France, nous avons demandé et obtenu des groupes de travail et des groupes Blanchet avec la région. Nous avons été entendus car nous sommes maintenant à peu près à une réunion par semaine... mais je crois que mes camarades SA de Créteil et de Versailles en parleront également.

Le rectorat: en GTPD (c'est le nom de nos groupes Blanchet), nous sommes obligés de rappeler que ce ne sont pas des réunions d'information descendante

mais des groupes techniques et la liste de nos questions restées sans réponses s'allonge à chaque réunion. Nous avons de la mémoire et nous y reviendrons sans cesse jusqu'à obtenir une réponse. À ce propos, par exemple, il est difficile de voir clair dans l'IF2R à Paris. L'académie a pris beaucoup de retard... Tout est décalé. Il va falloir être vigilants car, si on n'y fait pas attention, une année de décalage tous les trois ans, cela risque fort d'amener les plus jeunes d'entre nous à la perte d'un tour ou deux. Il n'en est pas question évidemment.

Maintenant, je voudrais faire un appel à la vigilance de toutes et tous. La laïcité continue à se faire attaquer. Plus de voiles mais des jupes ou des robes. Et un certain nombre d'entre nous commence à connaître des difficultés. Si j'ai bonne mémoire, il existait un groupe laïcité-vigilance-action sous la houlette de notre regretté camarade Pierre Raffestin... Ce ne serait peut-être pas inutile d'y penser à nouveau...



Voilà, comme vous voyez, à Paris ce n'est pas mieux qu'ailleurs... Bon CSN !

Poitiers :
Christian Macheteau



Chers collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion que j'interviens devant vous aujourd'hui, pour la dernière fois en tant que secrétaire académique, dans le cadre d'un conseil syndical national. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que cette émotion, chers amis, est bien peu de choses au regard des émotions-choc que nous venons d'éprouver en voyant les résultats électoraux dresser un visage politique totalement inédit dans certains de nos territoires. Oui, cette émotion est bien peu de choses devant le risque d'une résurgence d'idées que l'on croyait enfouies dans le passé. Alors souhaitons, comme disait Sainte-Beuve, que cette émotion nous donne plus que jamais la netteté du langage et la force de résister, la force de continuer notre combat pour défendre nos valeurs, celles de la laïcité et d'un service public de qualité pour l'ensemble de notre jeunesse.

Pour résister, il faut être fort et nous avons un enjeu de taille cette année avec les élections professionnelles, des élections suffisamment importantes pour que Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA-Éducation, consacre au moins deux journées par semaine à la sensibilisation des régions sur ces enjeux. Le mercredi 12 mars, nous étions présents pour son intervention à Poitiers, aux côtés du SE-UNSA, d'A&I-UNSA et du SNTPEs, notamment, pour définir une stratégie de communication et d'action liée à un

objectif clairement affiché : faire en sorte que chaque adhérent apporte sa voix et une voix supplémentaire sur les listes estampillées UNSA. Et pour ce qui nous concerne plus directement encore en dehors de l'enjeu fédéral, notre académie est mobilisée pour obtenir *a minima* la même représentativité qu'en 2011. Pour rappel, nous avons obtenu 77 % des voix avec un taux de participation de 86 % et une excellente représentativité en CAPA (5 commissaires paritaires sur 6) et dans les groupes permanents de liaison académiques ou départementaux.

Notre force est liée à notre représentativité mais elle est d'abord celle d'un esprit collectif et de collègues sur le terrain qui ne comptent pas leur temps pour faire avancer les choses, même à petits pas (c'est mieux que rien), pour négocier, résister, défendre notre métier et nos adhérents. Si « celui qui fait s'expose et celui qui défait s'impose » comme le remarque Michel Serres, nous préférons de loin travailler et nous exposer plutôt que de chercher à nous imposer dans l'esprit des collègues par d'autres moyens. Et ce ne sont pas les sujets qui manquent.

Lors de notre AGA du 26 mars à Niort, nous avons fait le point sur tous les sujets abordés dans le cadre de nos instances de concertation : évaluation des « perdus », mouvement, carte des formations, communication EPLE/rectorat, enquêtes, DGH, GRETA, IF2R (tous les personnels de direction actifs, retraités ou mutés, auront perçu l'indemnité à la fin de cette année 2014). On pourrait continuer : la liste est longue. Sur tous ces dossiers, nous avons fait entendre notre voix.

Je voudrais ici vivement remercier Philippe Girardy pour sa présence à nos travaux lors de notre AGA et aussi le lendemain à la journée organisée à La Rochelle pour les retraités. Philippe, chacun a apprécié la précision de tes informations, la clarté de tes propos et la force de tes convictions, très mobilisatrices en ces temps difficiles. Nous te-

nons aussi à saluer la qualité du travail des membres du bureau national qui peuvent compter sur notre académie, une académie mobilisée qui enregistre une progression de 8,5 % de ses adhérents par rapport à l'année passée, avec des collègues prêts à prendre la relève au mois d'octobre prochain au sein de nos instances syndicales.

Merci à tous. Je vous souhaite un excellent CSN.





Reims:
Patrick Humbert



Je voudrais, avant tout, remercier l'ensemble des syndiqués de l'académie de Reims qui m'ont permis, grâce à leur confiance, de les représenter aujourd'hui, pour la première fois, à cette tribune. En particulier, je voudrais rendre hommage à Hervé Bord, qui m'a précédé dans cette fonction, a été mon tuteur et avec lequel nous formons un tandem uni et complémentaire.

Depuis deux ans, notre équipe s'attache à développer les conditions d'une prise en compte de la difficulté de nos métiers et la nécessité d'être soutenus dans nos fonctions. Peu à peu, nous construisons, avec le recteur et ses services, les outils permettant une profonde réflexion autour de la remise à plat de la formation initiale et continue, d'une meilleure

gestion des ressources humaines et de l'accompagnement des personnels en difficulté. Le chemin est encore long mais il est tracé. C'est pourquoi la section académique de Reims a immédiatement souscrit à la mise en place d'une cellule « Écoute et conseil » dont nous défendons fortement la place au sein de notre organisation.

Notre deuxième préoccupation, dans un paysage mouvant où notre statut et notre place sont fortement questionnés, est de reconstruire des liens plus étroits avec les collectivités territoriales en prenant appui sur l'écriture des contrats tripartites. Bien qu'une seule collectivité soit aujourd'hui engagée dans cette démarche, un groupe de travail SNPDEN est déjà en réflexion pour traduire concrètement les principes énoncés par notre secrétaire national, principes que nous partageons largement.

Enfin, et ce n'est pas la moindre tâche, dans une académie petite par le nombre, mais dont la distance entre le nord et le sud est de 400 kilomètres et où le temps de déplacement entre l'établissement et le rectorat peut varier de trois minutes à trois heures, la nécessité de renforcer le mail-

lage territorial est une évidence syndicale, voire une priorité. Aussi, nous militons, dans le cadre de la rénovation du règlement intérieur, pour que les secrétaires départementaux, entre autres, soient davantage associés aux échanges et décisions du niveau national, qu'ils puissent disposer des outils pour animer la vie syndicale locale dont se nourrit la réflexion de tous. En particulier, notre académie souhaite investir la dimension pédagogique autour de la rénovation du collège et mesurer l'impact des nombreuses opérations de regroupement engagées.

Convaincue que les valeurs défendues par le SNPDEN impliquent la continuité de la politique d'influence et le maintien d'une qualité des services rendus aux adhérents, la section académique de Reims, après de vifs échanges, a décidé de soutenir le projet de budget proposé et appelle de ses vœux une profonde réflexion, courageuse et apaisée, sur les questions financières de notre syndicat, après les élections professionnelles.

Rennes:
Philippe Debray



Déception... Si un mot devait à lui seul résumer l'état d'esprit dans lequel se trouvent les collègues de l'académie de Rennes actuellement, c'est bien ce vocable qu'il faudrait utiliser... Déception partagée par les adhérents lors de nos différentes réunions syndicales locales devant le « changement » annoncé avec force il y a maintenant deux ans, à travers le fameux slogan électoral. Ce changement tant attendu tarde à produire des effets au quotidien sur notre environnement de travail, sur le fonctionnement de nos établissements et, d'une manière générale, sur les conditions



à mettre en œuvre pour que tous nos élèves puissent réussir, quel que soit leur milieu social d'origine.

En réalité, nous avons été un peu précurseurs en Bretagne et légèrement en avance par rapport à l'actualité nationale puisque les seuls changements perceptibles et repérables dans notre académie ont concerné les femmes et les hommes qui la dirigent. Ainsi, depuis maintenant un peu plus d'un an, nous avons changé de recteur et de directeur de cabinet; un secrétaire général est parti, remplacé par un nouveau SG, lui-même muté peu de temps après son arrivée et suppléé il y a peu. Récemment, deux départements ont changé de DASEN et, pour compléter le palmarès des départs et arrivées, notre secrétaire générale adjointe a rejoint une académie voisine. À qui le tour? Si nous pouvons penser, comme l'écrivait le poète tragique grec Euripide, que « Le changement est toujours agréable » ou, comme le disait le non moins célèbre René Char, qu'« Il n'existe rien de constant si ce n'est le changement », nos autorités ministérielles, quant à elles, auraient été inspirées de reprendre à leur compte cette citation d'un humoriste bien connu: « Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le... pansement ».

Pour preuve, malgré ces bouleversements à la tête de notre académie, rien ne change vraiment. Les difficultés que nous rencontrons l'an dernier ou nos interrogations à la même époque restent pratiquement inchangées aujourd'hui et nos réunions du groupe Blanchet, à force de ressasser les mêmes thèmes, se trouvent de plus en plus vidées de leur sens. Ainsi, nous avons toujours les mêmes inquiétudes sur le bon déroulement de la rentrée scolaire prochaine avec, encore, cette multiplication des types de supports-postes (stagiaires et autres), dans le cadre d'une dotation académique (+ 100 ETP), fortement marquée par les HSA (+45 ETP en HSA) et qui peine à accompagner la poussée dé-



mographique que connaît la Bretagne (+ 2.000 élèves dans le 2nd degré). Cette préparation s'inscrit d'ailleurs dans un contexte où nous présentons déjà les H/E parmi les plus faibles du territoire national. Il faut ajouter à ces difficultés l'insuffisance des créations d'emplois de direction et d'administratifs qui oblige à redistribuer les postes existants pour assurer et assumer l'ouverture et le fonctionnement de nouveaux EPLE. Inquiétudes également devant la détérioration de nos relations avec les services des collectivités territoriales. Faute d'une culture partagée et d'un manque de connaissances sur nos modes de fonctionnement respectifs, les tensions deviennent de plus en plus marquées entre personnels de direction et responsables de service.

Par rapport à l'an dernier, les mêmes interrogations demeurent sur l'inutile complexité de la réglementation des différents examens que nous devons mettre en œuvre dès le deuxième trimestre. Interrogations également sur un calendrier scolaire 2014-2015 qui ne va pas manquer de nous mettre en difficulté avec une rentrée des personnels le 29 août et, déjà, dans notre académie, se pose à nouveau la

question des rattrapages de cours les mercredis après-midi pour compenser le pont de l'Ascension. Nous devons également faire face, comme chaque année et de manière inattendue, à de nouvelles problématiques qui viennent se superposer aux difficultés précédentes. Nous aurons ainsi connu au 1^{er} trimestre la nouvelle législation concernant la mise en œuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes mineurs de plus de quinze ans. Cette nouvelle mesure a contraint de nombreux collègues, lorsqu'ils avaient la malchance de dépendre d'un inspecteur du travail trop zélé, à interdire l'accès à certains de leurs ateliers ou à trouver d'autres lieux de stage en entreprise pour leurs élèves.

Il existe tout de même des éléments de stabilité que nous ne souhaitons surtout pas voir soumis au changement. Pour la deuxième année consécutive, notre taux de syndicalisation augmente de plus de 10 % dans l'académie, portant notre nombre de syndiqués à 318. Avec 56 actifs supplémentaires par rapport aux dernières élections professionnelles de 2011, nous pouvons, en exploitant au mieux notre stratégie syndicale consistant à bien faire voter tous nos adh-



rents, espérer augmenter notre score de 10 % aux prochaines élections et gagner un siège dans la prochaine CAPA.

Pour conclure, je souhaiterais, au nom de l'académie de Rennes, remercier les commissaires paritaires académiques et nationaux en fin de mandat pour leur investissement et le travail remarquable mené au service des collègues dans la gestion de leur carrière à travers les informations apportées, les conseils prodigués, le temps passé à préparer, à siéger, à défendre, à convaincre, à entendre, à rassurer, à expliquer, parfois à consoler etc.

Surtout, cher(e)s camarades et futur(e)s commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA, ne changez rien...

Rouen :
Guy François



La Haute-Normandie et le département de la Seine-Maritime ont changé de présidents. Après un travail avec le SNPDEN-UNSA de Rouen, la région Haute-Normandie a lancé un audit pour analyser les dysfonctionnements existants; des groupes de travail vont être réunis pour tenter de trouver des solutions aux divers problèmes. En Seine-Maritime, le président a affirmé sa volonté de travailler avec les personnels de direction; des groupes de travail vont là aussi être mis en place. Ce sont des avancées importantes dans le cadre de nos relations avec ces deux collectivités.

Dans l'académie de Rouen, le SNP-DEN-UNSA se trouve confronté à l'UNSA territoriale de la région qui refuse l'autorité fonctionnelle des équipes de direction des lycées et revendique

fermement l'indépendance des personnels techniques auprès du président de région. Nous avons donc demandé un groupe de travail UNSA afin de résoudre ce problème.

Au niveau du rectorat, si le dossier IF2R avance positivement dans l'académie de Rouen, nous constatons que les autorités académiques mettent tout en œuvre pour le faire aboutir; nos analyses du pilotage académique ne demeurent cependant pas exemptes de scepticisme, particulièrement sur le plan de la gestion des personnels de direction: le SNPDEN-UNSA ne parvient pas toujours à décoder la ligne directrice censée sous-tendre la gestion du mouvement.

Le SNPDEN-UNSA de Rouen regrette aussi la frilosité de notre hiérarchie académique à défendre ses cadres dans les situations difficiles qui sont parfois les leurs, que ce soit dans les échanges avec les collectivités territoriales, avec les élus locaux ou dans le fonctionnement même de l'EPL, face aux pressions des syndicats d'enseignants. L'empressement à céder parfois aux injonctions des politiques pour peser sur des chefs d'établissement nous interpelle!

Dans l'académie, un travail a été mis en place sur la prévention des risques psycho-sociaux. Nous avons demandé que le recteur prenne en considération ces risques pour les personnels de direction et nous pensons qu'une réflexion complète doit être menée sur ce thème au niveau de notre syndicat.

Dans le cadre de la préparation de rentrée à venir, nous regrettons une troisième phase APB pour le 19 juillet et un nombre très important de FSTG imposés dans les établissements, avec des découpages de postes vacants en blocs de 9 heures qui ne seront confirmés que le 19 juillet et qui nous annoncent assurément de bonnes conditions de préparation de rentrée et de bonnes vacances scolaires pour les personnels de direction!

Pour terminer, le SNPDEN-UNSA de Rouen tient à faire part de sa réticence



face à un syndicat concurrent dont les représentants locaux se revendiquent d'une lisibilité nationale et dont l'argumentaire sans vergogne peut relever de la désinformation afin de mieux toucher le lectorat! Il n'en demeure pas moins que la section académique du SNPDEN-UNSA de Rouen ne ménage en rien son énergie pour défendre les personnels de direction et les idées portées par notre syndicat. Le taux de syndicalisation croissant est la preuve de la reconnaissance de notre travail par nos collègues.

Je vous remercie de votre attention!





Strasbourg:
Jacky Schlienger



Le SNES a perdu un adhérent: Vincent Peillon nous a quittés! Alors que restait-il de nos amours, de notre idylle qui a débuté au printemps 2012 et qui se termine aujourd'hui par une séparation fi-

nalement beaucoup plus libératrice que traumatisante? Il faut revenir au départ pour se rendre compte que les conditions de l'échec étaient en germe: première mesure prise, rétablissement de l'H/G en terminale S, gage de bonne politique... pour les enfants des classes aisées; deuxième mesure prise, deux jours de vacances supplémentaires à la Toussaint avec un rattrapage inapplicable, preuve d'un total désintérêt des conséquences pratiques des décisions prises et démagogie pro-parents d'élèves annonciatrice de la démagogie pro-enseignant. Cela n'augurait rien de bon et les auspices ne se sont pas trompés. Il y a bien la création des 60.000 postes qui servent en grande partie à rétablir la nécessaire formation des enseignants et... et rien d'autre. Le ministre a tout simplement repris l'adage que tous les syndicats enseignants corpo-conservateurs ressassent depuis 30 ans: « Des moyens, des moyens, seuls les moyens supplémentaires permettent une meilleure réussite de l'élève ». Pas de remise en cause, ni des objectifs, ni des programmes et surtout pas de remise en cause du statut et de la pédagogie des enseignants.

Emblématique de cette politique, la Refondation de l'École appliquée à l'enseignement prioritaire: rencontres, réflexions, colloques pour arriver à quels résultats? Augmenter la rémunération des enseignants exerçant dans des zones et uniquement des enseignants, amener les chefs et les adjoints de ces établissements à mettre en place des usines à gaz afin d'organiser la réduction des horaires... et tout ceci pris sur la dotation des autres établissements. Ainsi, les élèves de ces zones de relégation continueront à s'enfoncer dans l'échec scolaire et social pendant que leurs petits « camarades » des classes préparatoires poursuivent leur bonhomme de chemin, celui de l'excellence scolaire, tout à fait défendable en soi, qui donne accès aux fonctions les plus hautes du pouvoir politique et économique, quand papa (ou plus rarement maman) aura pris sa retraite. En 2012, 15 % des élèves de classes préparatoires sont des

enfants d'employés et d'ouvriers alors que ces catégories représentent la moitié de la population active; les enfants de cadres supérieurs sont environ 50 % alors que leurs parents constituent 16 % des actifs. Et cela malgré une augmentation de plus de 10.000 élèves en 10 ans. Les différents dispositifs mis en place pour prétendument démocratiser cette formation servent avant tout à éviter toute remise en cause du système. Quand à vous, jeunes filles, au rythme actuel de la progression du rapport garçons/filles, la parité sera atteinte dans un siècle. Patientez encore un peu... Enfin, cerise sur le gâteau, l'affaire de la Seyne-sur-Mer dans laquelle « notre » ministre a démontré qu'il n'était pas des nôtres puisque, dans la difficulté, il a choisi l'approche politicienne à la place du courage en ne soutenant pas le chef d'établissement mis en cause par une minorité d'enseignants.

Par contre, dans l'académie de Strasbourg, toujours aussi bleue sur les cartes des résultats des élections municipales mais finalement pas plus que le reste de la France, tout va bien. Nous avons depuis quelques mois un nouveau recteur. Agrégé d'allemand à l'origine, il a pour priorité la défense de l'enseignement de l'allemand en favorisant notamment l'apprentissage de cette langue par le développement de la filière bilingue. La pertinence de cette politique n'est pas contestable sur le fond mais pose, là également, la question de l'élitisme. Ce sont les enfants des bonnes familles qui intègrent ces classes, par goût de la langue, par ambition honorable de réussite scolaire et sociale ou pour contourner la carte scolaire du primaire... contournement d'ailleurs organisé par l'institution qui ouvre des sections Abibac, suite naturelle en lycée des sections bilingues dans des établissements privés catholiques. Formidable coup de pouce à la ségrégation sociale sous la pression des élus locaux de Mulhouse et de Colmar... tous de droite.

Autre domaine d'actualité, l'environnement numérique dans l'académie



de Strasbourg. On se situe dans deux logiques opposées: d'une part, un produit ministériel, SDO, emblématique de ce qu'il est urgent de ne pas appliquer, avec un logiciel qui n'apporte rien au projet d'orientation des élèves et au bon fonctionnement des établissements dans ses rapports avec les familles et qui est clairement un outil de surveillance de ces derniers; d'autre part, le lancement de l'ENT de troisième génération qui permettra aux collèges et lycées de gérer EDT, VS, communication direction/élèves/enseignants/parents, plateforme collaborative avec une ergonomie qui semble moderne et accessible. L'informatique au service des usagers, original dans notre ministère! À chacun, selon son tempérament, d'en conclure que la bouteille est à moitié vide ou à moitié pleine.

Toulouse:
Jean-Paul Ginestet



À Toulouse, obstinément, nous tentons de promouvoir le principe d'un partage des responsabilités. En effet, l'EPLÉ et les personnels de direction sont au cœur d'une situation paradoxale sans équivalent ailleurs: l'affectation des élèves, c'est l'affaire de l'État, les moyens budgétaires et humains aussi et c'est bien; la carte scolaire est l'affaire de la collectivité, la carte des formations aussi et c'est très bien; l'EPLÉ semble être le seul responsable des résultats et c'est moins satisfaisant. Des postes non pourvus, des remplacements non assurés, une formation initiale bancal peuvent avoir un impact sur les résultats. Ce n'est pas de la responsabilité de l'EPLÉ. On assiste au développement de collèges socialement de plus en plus favorisés, d'autres de plus en plus défavorisés: l'accroissement des inégalités est-elle de la seule responsabilité du collège? Il nous semble devoir peut-être plus à la main tremblante de certains responsables politiques, encore trop nombreux, qui n'osent pas toucher la carte scolaire, qu'aux pratiques pédagogiques. Si la mixité sociale est une richesse, alors il faut l'organiser.

Nous ne partageons pas l'argument de la seule évolution des pratiques pédagogiques ou de l'explosion du numérique pour résoudre miraculeusement toutes les difficultés. Ils relèvent d'une forme de pensée magique. Même si nous en connaissons les limites, les insuffisances et parfois les effets négatifs, nous interrogeons le dénigrement systématique de l'évaluation scolaire qui ne saurait être que violente, brutale, injuste, discriminante... dans une société qui, par ailleurs, est régie par des experts-éva-

luateurs en tous genres. Les EPLÉ et les personnels n'ont jamais fait l'objet d'autant de chiffres et d'évaluations que nous n'avons pas toujours le droit de discuter.

Nous ne pouvons croire que la notation représenterait le mal absolu alors que l'évaluation par compétence garantirait un bien être définitif.

Le système d'information-orientation serait défaillant. La question de l'orientation est éminemment sensible. Elle est un des éléments clés d'une scolarité réussie. Nous connaissons les insuffisances de notre système en la matière et nous pouvons tous citer un exemple d'erreur d'aiguillage ou un exemple de parcours tortueux mais réussi en dépit d'une orientation apparemment subie. Cela suffit-il à dénoncer l'ensemble du système? Je pourrai multiplier les exemples de critiques permanentes à l'égard du système éducatif, c'est-à-dire des EPLÉ et des personnels. Les plus dures exprimées publiquement viennent souvent de l'intérieur. Aucune entreprise ne tolérerait que ses cadres dénigrent systématiquement son organisation, son fonctionnement ou ses résultats. La moitié d'entre eux serait rappelé à l'ordre. Or c'est exactement ce qui se passe au sein de l'EN, à tous les échelons, du ministère au département.

Que de critiques n'entend-on pas après la publication des résultats PISA? La semaine dernière, PISA a publié le résultat d'une autre étude où il apparaît que les jeunes Français obtiennent de bons résultats aux exercices de « Résolution de problèmes ». Commentaires (cf. *Le Monde* du 2 avril 2014): oui mais ces compétences ne sont pas construites à l'école. Quand les résultats sont mauvais, l'entière responsabilité est attribuée à l'école. Quand ils sont bons, elle y est totalement étrangère! Certes, l'école n'est pas suffisamment ceci ou bien elle est trop cela. Mais, objectivement, est-elle dans un tel état de ruine qu'il faille « la refonder », la « reconstruire »? L'usage de grands mots ne signifie pas toujours action responsable et efficiente. Si refondation ou recons-



truction il doit y avoir, c'est peut-être aussi celle de certains esprits et de certaines mentalités. Comme d'autres, je suis allé faire un peu de tourisme pédagogique en Finlande où j'ai repéré subjectivement deux choses: d'une part, les pratiques ne semblent pas révolutionnaires; d'autre part, il semble qu'il n'y ait aucun intermédiaire entre le ministre et les personnels de direction. Étonnant! Car la critique systématique du système a des conséquences concrètes pour un nombre croissant de familles, pas toujours favorisées et en perte de confiance: trois séances chez un coach expert en orientation scolaire (300 euros; la plupart du temps, le résultat confirme la décision d'orientation proposée par le conseil de classe); une année d'enseignement supérieur dans une banale école privée pour un improbable diplôme de « journaliste » ou de « communicant » (7.000 euros). Nous souhaiterions que le SNPDEN exige un peu de modestie, de discernement, de confiance et surtout d'enga-

gement de la part de certains interlocuteurs institutionnels experts. Cela sera peut-être l'un des enjeux majeurs du « grand corps de l'encadrement éducatif ». Car si le système tient et évolue indépendamment des errements politiques, il le doit avant tout aux EPLE. Alors défendons-le.

La durée de vie moyenne du ministre de l'EN depuis 20 ans est confirmée par le récent changement (1 an et 10 mois). À Toulouse, nous n'attendons rien de particulier du nouveau ministre si ce n'est qu'il prenne quelques responsabilités, qu'il nous fasse confiance. Nous espérons qu'il traitera rapidement la question de la responsabilité et de la sécurisation des périodes de formation en milieu professionnel. Réglementairement, elle est loin d'être aboutie et, sur le plan pédagogique, les préconisations de l'Inspection générale entrent en conflit avec la législation du travail. S'il y a problème, la responsabilité n'incombera pas à l'IG mais au seul proviseur.

Nous attendons que le levier de la carte scolaire soit largement réactivé. Nous attendons aussi que le ministre dise aux parents et aux élèves ce que l'École est en droit d'attendre d'eux.

C'est mon dernier CSN. Je ne voulais pas terminer sans remercier les collègues toulousains, notamment celles et ceux qui sont dans la salle, saluer leur engagement, leur implication, leur soutien et leur bonne humeur. Grâce à eux, en trois ans, Toulouse a gagné 45 adhérents actifs (+ 15 %). Merci pour votre confiance. Merci aux collègues du BN pour m'avoir permis de goûter au plaisir d'une réflexion partagée et de qualité. La fonction de secrétaire académique est riche et enthousiasmante mais également très exigeante en attention, en accompagnement, en intervention et en temps. Peut-être devrez-vous bientôt réfléchir à un moyen de soulager les élus académiques?

Versailles :

Marie-Alix Leherpeur



C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour la première fois devant vous. Oui, je suis une femme; oui, je suis principale; oui, je ne dirige qu'un collège de 2^e catégorie et pourtant je suis désormais secrétaire académique de Versailles, avec la lourde responsabilité de mettre en place pour notre syndicat toutes les conditions favorables aux élections internes et professionnelles dans la plus grosse académie de France. J'ai succédé en juillet dernier à François Torres muté sur l'académie de Paris et m'efforce de poursuivre le travail engagé en y apportant ma touche personnelle et ma vision d'un syndicalisme de terrain.



Notre section se porte bien avec une syndicalisation en progression et un nombre total d'adhérents qui approche désormais les 600. L'organisation, au niveau local, de stages de formation syndicale pour démystifier notre fonctionnement interne, associée à la réécriture de notre règlement intérieur et à la mise en place de la parité, devraient permettre d'assurer une meilleure représentativité de nos adhérents et le renouvellement des cadres syndicaux en suscitant des candidatures nouvelles. Cela permettra également de constituer nos listes pour la CAPA avec notamment un renouvellement important de la seconde classe et de la hors-classe. Notre objectif électoral pour la CAPA est de conserver *a minima* nos 5 sièges en décembre 2014. Nous sommes également en cours de négociation au niveau de l'UNSA pour que le SNP-DEN soit en seconde place sur les listes académiques de notre fédération pour le CTA. La collaboration et la présence d'A&I sur l'académie de Versailles est malheureusement des plus aléatoires, tout comme leur cohérence idéologique parfois.

Quels enjeux politiques sur Versailles?
 Les promotions: profitant des changements statutaires en termes de conditions de changement de classe, nous débutons la renégociation des critères classant les collègues pour les promotions. Cette spécificité versaillaise permet d'allier pouvoir discrétionnaire du recteur et éléments de carrière. La première réunion technique permettra notamment d'évaluer les conséquences numériques (espérons qu'elles soient positives) de ces évolutions statutaires.

L'aide juridique: la poursuite de ce dossier déjà bien avancé concerne la prise en charge par le rectorat des frais d'avocat en cas de contentieux aux prud'hommes sur les CUI. Les Hauts-de-Seine ont par ailleurs organisé à l'attention des personnels de direction et des adjoints-gestionnaires une formation sous forme de conférence-débat en partenariat avec l'Autonome de solidarité laïque et conformément aux accords



nationaux existant entre le SNP-DEN et l'ASL. Un avocat spécialisé est intervenu et nous a ainsi montré l'étendue des failles possibles dans la gestion de ces contrats. Cette réunion est un exemple du syndicalisme de service qui répond à une réelle demande des adhérents.

L'IF2R: suite à nos interventions, le rectorat a désormais revu sa copie concernant le vivier des collègues ayant droit à un entretien professionnel en 2014. En revanche, sans cadrage national, il sera difficile d'obtenir l'arrêt de la modulation de la part « résultat » même si celle-ci n'a concerné, à la hausse ou à la baisse, que 12 % des dossiers en 2013.

Les ESPE: le SNP-DEN est présent en conseil d'école mais la place des personnels de direction dans les maquettes de formation est encore un espace à gagner. L'ESPE de Versailles faisait partie des trois n'ayant obtenu une accréditation que pour un an; le dialogue entre le rectorat et le supérieur ne semble pas des plus aisés.

Bip: les trois minutes vont sonner. Je conclurai donc en insistant sur nos attentes pour ce CSN et le travail des commissions, notamment des éclair-

rages politiques forts sur les évolutions nécessaires de notre système éducatif, nos perspectives en termes d'évolutions statutaires, notre positionnement idéologique dans un contexte complexe où les résultats électoraux et les perspectives électorales laissent craindre un immobilisme insupportable. Le changement, c'est pour quand? □





Commission « carrière »

La commission « carrière » préparatoire aux travaux du CSN s'est réunie le mercredi 9 avril après-midi. Elle a rassemblé 56 participants (dont 8 collègues retraités) représentant 24 académies au lycée Fresnel à Paris. Nous en profitons pour remercier à nouveau ici le proviseur, Gérard Anglio, et ses équipes pour leur accueil.

La restitution en plénière a eu lieu le jeudi 10 avril. Laurence Colin, Christel Boury, Fabien Decq, Philippe Girardy et Jean-Marc Philippe, membres de la commission « carrière » du bureau national, entouraient Philippe Vincent pour cette partie du CSN.

RETRAITES ET DROITS SOCIAUX

En préambule, Philippe Girardy, responsable du secteur « Retraite et protection sociale », rappelle que la loi du 20 janvier 2014, dite « loi garantissant l'avenir et la justice de notre système de retraite », n'a pas fondamentalement remis en cause les « lignes rouges » votées lors du CSN d'avril 2013 et reprises par l'UNSA/Fonction publique durant les discussions qui ont précédé le vote de la loi (voir le détail de la loi dans le n° 212 du *Direction* de novembre 2013).

Il précise qu'enfin, cette loi prend en considération la pénibilité de certaines tâches, les injustices faites aux femmes et les aléas de carrière. Cette reconnaissance a été actée par le décret n° 2014-350 du 19 mars 2014, qui améliore les



Philippe VINCENT
Secrétaire national
philippe.vincent@ac-rennes.fr

possibilités de départ en retraite anticipée (carrières longues), par l'attribution de trimestres « réputés cotisés » pour invalidité (+ 2 trimestres), chômage in-



demnisié (+ 4 trimestres), maternité, service national (+ 4 trimestres), maladie et accidents du travail (+ 4 trimestres) et pénibilité.

Le rapporteur s'attarde sur l'article n° 5 de la loi qui reporte au 1^{er} octobre la revalorisation des pensions de retraite, jusqu'ici révisées le 1^{er} avril: l'augmentation au 1^{er} avril 2013 avait été de 1,3 %, soit + 0,1 % au titre du rattrapage 2012 et + 1,2 % pour compenser l'inflation de 2013. Or, l'INSEE vient de chiffrer cette dernière à 0,7 %, soit un « trop-perçu » de 0,5 %. Nous ignorons, à ce jour, quelle sera la décision du Gouvernement mais une baisse des pensions serait d'autant plus inacceptable que l'inflation « officielle » est loin de refléter l'augmentation réelle des dépenses « contraintes ».

Une lecture attentive de la loi du 20 janvier a permis de « débusquer » deux articles (n° 24 et 46) qui exigeront la plus grande vigilance et, le cas échéant, la plus forte mobilisation. L'article n° 24 concerne les pensions de réversion et envisage leur « harmonisation » et la prise en compte « des revenus du conjoint survivant ». Philippe Girardy rappelle les conditions actuelles de l'attribution de la pension de réversion au conjoint survivant:

- pour les fonctionnaires: versement de 50 % de la pension du défunt, sans condition d'âge ni de ressources;
- pour les salariés du secteur privé, deux systèmes se complètent:
 - le régime général qui n'attribue que 54 % de la pension du défunt, sous réserve que ce dernier soit âgé d'au moins 55 ans et que ses revenus ne dépassent pas 1.651,86 € par mois;
 - le régime des retraites complémentaires qui verse 60 % des droits acquis, sans conditions d'âge ni de ressources.

Or, le système de retraite complémentaire de la Fonction publique (RAFP), mis en place en 2005, ne produit en-

core qu'un faible complément de retraite (valeur du point en 2014 : 0,04465 €) sans comparaison avec celui du secteur privé. Toute « harmonisation entre les régimes » et toute « prise en compte du niveau de vie des conjoints survivants » mettraient ces derniers dans des difficultés financières inacceptables. C'est pourquoi la motion suivante est proposée au vote du CSN :

MOTION

Réversion : on ne change pas les règles

Le calcul de la pension de réversion dans la Fonction publique faisait partie des règles dont le SNPDEN et l'UNSA-Fonction publique avaient refusé la remise en cause, dès le début des discussions sur la réforme des retraites à la fin 2013. Dans son article 24, la loi 2014-40 du 20 janvier 2014 indique que, « dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant les possibilités de faire évoluer les règles relatives aux pensions de réversion, dans le sens d'une meilleure prise en compte du niveau de vie des conjoints survivants et d'une harmonisation entre les régimes ». Le SNPDEN-UNSA s'oppose totalement à toute modification des règles actuelles d'attribution des pensions de réversion dans la Fonction publique. Il rappelle qu'aucune « harmonisation entre les régimes » n'est envisageable, sauf à provoquer une baisse insupportable du niveau de vie des conjoints survivants. Il appelle ses adhérents à se tenir prêts à participer à toutes les actions que pourraient organiser l'UNSA-Fonction publique et les organisations de retraités, si la situation l'exigeait.

**Vote du CSN
Unanimité**

L'article n° 46 permet toutes les hypothèses:

- soit il ne s'agit que d'ajustements conjoncturels, sans conséquences,
- soit des remises en cause plus profondes seront annoncées et les organisations syndicales de fonctionnaires, dont l'UNSA-Fonction publique, devront tout mettre en œuvre pour s'y opposer afin que ce qui fait la spécificité du système de retraite de la Fonction publique ne soit pas remis en cause.

C'est l'objet de la motion suivante :

MOTION

Retraite de la Fonction publique : vigilance

L'article 46 de la loi 2014-40 du 20 janvier 2014 prévoit que, « tous les ans, le Gouvernement organise avec les organisations syndicales de fonctionnaires, au sein du Conseil commun de la Fonction publique, un débat sur les orientations de la politique des retraites dans la Fonction publique ». Les lois de 2003, de 2010, et de 2014 ayant déjà considérablement dégradé les conditions de départ en retraite dans la Fonction publique, le SNPDEN-UNSA appelle l'UNSA-Fonction publique à s'opposer à toute nouvelle détérioration de ces conditions de départ. Il appelle ses adhérents à se tenir prêts à participer à toutes les actions que pourraient organiser l'UNSA-Fonction publique si la situation l'exigeait.

**Vote du CSN
Unanimité**

Dans ce domaine de la protection sociale, un événement important a été annoncé récemment: l'élaboration d'un projet de loi sur la prise en charge de la « perte d'autonomie » et sur « l'adaptation de notre société au vieillissement ».



Cette loi devrait être votée avant la fin de l'année 2014 pour application dès janvier 2015. Elle vient combler un vide que les multiples promesses, non tenues, du Gouvernement précédent n'avaient fait qu'agrandir. Quelques chiffres soulignent la nécessité d'une telle loi :

- Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus passera de 15 millions en 2012 à 20 millions en 2030.
- 1,3 million de personnes sont dépendantes aujourd'hui ; elles seront 2 millions en 2040.
- L'âge moyen « d'entrée en dépendance » est de 83 ans.
- 4,3 millions de personnes aident quotidiennement leurs aînés ; la moitié d'entre elles décèdent avant celle qu'elles aident.
- La dépense publique (APA, soins etc.) a été de 24 M € en 2012, auxquels s'ajoutent 7 M € à la charge des personnes touchées par la perte d'autonomie (« restes à charge »).
- Le coût mensuel moyen d'un séjour en établissement spécialisé (EHPAD) est de 2.900 € dont 1.000 € de « reste à charge ».

La loi doit être conduite en 2 étapes :

- d'abord l'adaptation des politiques publiques (logement, urbanisme, santé etc.) au vieillissement de la population, l'aide accrue au maintien à domicile par une augmentation de l'APA et un relèvement des critères d'attribution et une prévention et un dépistage des pathologies pouvant entraîner la perte d'autonomie, avec une mise en application au 1^{er} janvier 2015 ;
- puis, de 2015 à la fin du quinquennat, une recherche de la baisse des coûts en établissement et une réduction des « restes à charge ».

L'ambition et la volonté d'améliorer la situation actuelle ont été soulignées par l'ensemble des organisations concer-



nées mais elles se heurtent à un obstacle majeur : le montant des sommes mobilisées pour mener à bien ce projet (645 M €) est notoirement insuffisant au regard des besoins. C'est pourquoi la motion suivante est soumise au vote du CSN :

MOTION

Perte d'autonomie : encore un effort

La loi d'« adaptation de la société au vieillissement » doit être présentée en Conseil des ministres le 9 avril et doit être votée avant la fin de l'année. Si le SNPDEN-UNSA se félicite que cette loi voit enfin le jour, après les multiples reports des années antérieures, il déplore que les moyens financiers qui lui sont affectés (645 M €) soient loin d'être suffisants au regard des ambitions affichées. Pour atteindre le niveau nécessaire, le SNPDEN-UNSA rappelle la position constante qu'il partage avec l'UNSA-Retraîtés et la FGR/FP : le financement de la « perte d'autonomie » doit être universel, assuré par la solidarité nationale et faire appel à tous les revenus.

**Vote du CSN
Unanimité**

DIALOGUE SOCIAL, NÉGOCIATIONS « MÉTIER » G 9

Philippe Vincent fait un point d'étape sur les négociations avec le MEN sur cette question. Lors de la réunion du 23 janvier (cf. *Direction* 215, pages 24 et 25), le directeur de cabinet adjoint du ministre avait indiqué vouloir réunir les GT 9 personnels de direction et GT 10 personnels d'inspection au sein d'un groupe de travail unique qui aurait à travailler sur la notion d'un « grand corps d'encadrement de l'EN » (contribution des académies de Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Rennes et Versailles).

Après cette réunion initiale et pour les raisons, connues aujourd'hui, de mise en place d'un nouveau gouvernement, le processus est à l'arrêt et nous n'avons, de la part du nouveau ministre Benoit Hamon et de son cabinet, aucune information sur les suites possibles : le SNPDEN se doit donc, dans ce contexte, de rappeler ses revendications en matière de dialogue social :





pales données et souligne les écarts de gestion constatés ici ou là et ce parfois en contradiction flagrante avec les demandes de cadrage faites par la centrale en direction des recteurs.

Compte tenu de cet état de fait et eu égard au manque de transparence volontairement entretenu sur ce sujet, le SNPDEN publiera très prochainement dans *Direction* un état des lieux le plus exhaustif possible, sur la base des données académiques collectées, ce qui permettra à chacun de se faire une idée précise de la manière dont tel ou tel rectorat a conduit les choses à sa manière propre ! À partir de cette étude, nous demanderons à la DGRH de bien vouloir expliciter les raisons des dysfonctionnements constatés et des latitudes que se sont données les administrations locales. Au vu des réponses qui nous seront apportées et en fonction de notre appréciation syndicale, le SNPDEN pourra être amené à agir comme acté dans la motion suivante :

MOTION

Négociations et groupe de travail métier n° 9

Le SNPDEN demande au nouveau ministre de poursuivre dans les meilleurs délais les négociations ouvertes avec les organisations syndicales représentatives des personnels de direction dans le cadre du groupe « métier » G 9. Notre syndicat rappelle sa volonté de voir rapidement évoluer le cadre statutaire de notre profession de manière à tracer des perspectives sérieuses d'amélioration de notre carrière (cf. motions 7 et 8 du congrès de Lille). Il renouvelle sa volonté de mener une réflexion sur la constitution d'un corps unique d'encadrement éducatif de l'EN.

Vote du CSN
Unanimité

IF2R PART VARIABLE

Sur la question du versement de la part variable de l'IF2R (contributions des académies d'Amiens, Bordeaux, Limoges, Lyon et Paris), Philippe Vincent redit les grandes orientations de l'action du SNPDEN à ce sujet en précisant que, contrairement à ce qui peut être affirmé, le SNPDEN n'a jamais été demandeur d'une forme de rémunération « à la performance ». Au plan du MEN, nous avons demandé à la DGRH de nous communiquer durant la CAPN de mars dernier des éléments précis et détaillés, académie par académie, de la mise en place de l'année 2 de cette indemnité et ce au moyen du bilan national prévu par les textes spécifiques. Force est de constater que le bilan très général qui nous a été communiqué oralement en CAPN ne nous permet aucune analyse sérieuse et comparative de ce dossier. Pire même : arguant du remaniement récent, la DGRH a mis l'embargo sur le document national écrit et se refuse en l'état à nous en communiquer le contenu.

Le résultat de l'enquête nationale lancée par le SNPDEN en direction des cadres académiques permet pourtant de mettre en évidence de très fortes disparités locales sur tous les plans. Jean-Marc Philippe en présente les princi-

MOTION

IF2R

Si, à l'occasion de la clôture du 1^{er} cycle triennal de mise en place de l'IF2R prévue par la DGRH fin 2014, il apparaît que des collègues relevant de l'application du décret spécifique IF2R s'en trouvent écartés, le SNPDEN-UNSA mettra en place des modalités d'action visant à obtenir, y compris au moyen de recours contentieux, le versement effectif de cette indemnité aux collègues concernés.

Vote du CSN
Unanimité

En parallèle, Catherine Petitot, secrétaire générale adjointe, présente au CSN un point d'étape des contacts établis avec les syndicats de l'encadrement de notre fédération et sur le programme de travail des rencontres à venir (prochain rendez-vous le 14 mai).

RÉMUNÉRATIONS

Philippe Vincent fait ensuite le point sur les diverses remontées des académies (Amiens, Bordeaux, Lille, Lyon et Tou-



louse) sur la question générale de l'insatisfaction manifestée par nos collègues concernant les rémunérations. Si, d'évidence, il y a peu, voire rien, à attendre sur l'évolution de la valeur du point d'indice, nombre de nos syndiqués et de nos sections académiques dénoncent un sentiment d'accumulation des charges de travail, de multiplication des missions déléguées et de transfert, sans contrôle réel des impacts, de fonctions aux EPLE et ce sans que les personnels de direction héritant de ce trop plein ne constatent jamais une quelconque forme de reconnaissance financière en retour.

Même si la doctrine constante du SNPDEN a toujours été le refus d'une rémunération « à la tâche » et même si notre axe prioritaire constant reste d'obtenir, pour tous les collègues constituant notre corps, des améliorations statutaires d'ensemble significatives et durables, nous ne souhaitons pas pour autant que nos collègues soient écartés de toute forme d'amélioration matérielle immédiate, y compris sous une forme indemnitaire, là où il semble que ce puisse être possible pour d'autres.

C'est le sens de la motion suivante :

MOTION

Amélioration des rémunérations à court terme

Dans un contexte de multiplication progressive des missions diverses confiées aux personnels de direction et dans l'attente de mesures statutaires d'amélioration de nos rémunérations qui restent notre priorité, le SNPDEN-UNSA demande que soit mis en place dès à présent, y compris à titre transitoire, un complément indemnitaire spécifique visant à reconnaître pour tous, chefs et adjoints, cette évolution de l'exercice de notre métier.

Vote du CSN
Unanimité moins 6 abstentions

PROMOTIONS ET RATIOS

L'année 2014 aura été une année record en matière de promotions car, avec 882 promotions en 1^{re} classe et 510 en hors-classe, le total de 1.392 promotions représente le deuxième meilleur niveau atteint en valeur absolue sur les 15 dernières années, se rapprochant ainsi du record absolu de l'année 2003 (1.576), année de plein rendu des dispositions « promotions » du nouveau statut de 2001 (contributions de Grenoble, Lille et Versailles).

Cette moisson, qui aura profité aux collègues de manière substantielle et en nombre, pose cependant tout de même immédiatement la question des lendemains et ce pour une double raison. En effet, la modification des règles de promouvabilité pour la campagne 2015 (6 ans d'ancienneté dans le grade et 1 emploi de personnel de direction au lieu de 5 ans et 2 emplois) nous conduit à nous interroger sur le périmètre des futurs viviers de promouvables, viviers servant au calcul du nombre de promotions. Par ailleurs, le nombre important des promotions 2014 devrait aussi avoir pour conséquence de « vider » en partie les viviers et donc de minorer possiblement, à ratio constant, le taux de rendement 2015 et ce même si les « promouvables » garderont en pourcentage la même chance « statistique » d'être promu. De manière à anticiper au mieux sur ces questions, le CSN est amené à se prononcer sur la motion suivante :

MOTION

Ratios de promotions

Le SNPDEN-UNSA demande au MEN de mettre en place dès 2015 une augmentation progressive des ratios de promotions des personnels de direction pour les conduire en 2017 à 35 % pour la 1^{re} classe et à 25 % pour la hors-classe.

Vote du CSN
Unanimité

CLASSEMENT ET COTATION

Pour répondre aux contributions d'Amiens, de Rennes et de Versailles, Philippe Vincent indique que les contacts établis avec la DGRH sur ces points permettent aujourd'hui de faire les constats suivants :

- Pour le classement à définir au 1^{er} septembre 2016 et pour lequel le butoir est constitué par l'ouverture du serveur « mobilité » à l'automne 2015, il est envisagé un *lifting* plus ou moins conséquent car un travail de fond de remise en cause des modalités actuelles est impossible à mener dans le délai imparti. Les améliorations à apporter viseraient prioritairement à atténuer les effets de seuil, à tenter de gommer les écarts trop importants constatés entre les divers types d'EPLE et à apporter une meilleure prise en compte de la situation des cités scolaires.
- Pour 2019, la question pourrait être mise en débat autour des propositions que nous avons faites sur un projet de « cotation des postes », projet qui, visiblement, n'est pas sans donner un certain « vertige » à notre direction. Mais si le MEN, dans le cadre du GT 9, était amené à nous faire des propositions d'avancées statutaires indiciaires autour d'une classe unique d'accueil reconfigurée, il ne serait pas inenvisageable d'imaginer qu'une partie de notre rémunération intègre tout ou partie des actuelles bonifications indiciaires liées au classement de nos EPLE d'affectation, ce qui aurait alors pour conséquence de reposer autrement la question du classement et de conduire *ipso facto* à une autre approche.

À très court terme, une réunion annuelle d'actualisation du classement, de faible ampleur, à valoir pour le 1^{er} septembre 2014, est programmée par la DGRH le 14 mai prochain. Nous aurons à y examiner les opérations récentes de fermeture, de fusion et d'ouverture d'EPLE conduisant à des ajustements de clas-



sement mais ce sera aussi pour nous l'occasion de faire connaître à nos interlocuteurs des situations particulières d'EPL remontrées par nos sections académiques. Les secrétaires académiques seront donc destinataires, à très brève échéance, d'une demande de « signalement » de cas atypiques relevés ici ou là et pour lesquels une intervention du niveau national serait utile au regard des éléments recueillis auprès de nos syndiqués.

LETTE DE MISSION, MOBILITÉ ET ÉVALUATION

Les questions relatives aux lettres de mission, aux entretiens professionnels, aux évaluations en vue du versement de la part variable de l'IF2R, des promotions ou des mutations ont, comme à l'habitude, fait l'objet de remontées nombreuses et conséquentes de la part des sections académiques (Amiens, Grenoble, Lille, Paris, Strasbourg et Versailles).

Le problème de la multiplication des évaluations, de leur chronologie, de leurs intervalles, de leurs redondances, voire de leurs incohérences, est une nouvelle fois souligné. Il sera d'évidence nécessaire que la commission « carrière » se penche à nouveau sur cette question en vue de ses travaux à programmer pour le congrès d'Avignon en mai 2015.

Outre les différentes difficultés soulignées plus haut, il apparaît bien que le problème majeur constaté aujourd'hui est celui de la double utilisation d'une même évaluation et d'un même type de document à des fins différentes : une évaluation que l'on pourrait qualifier de « sommative », qui cherche à mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés par la lettre de mission dans un cadre triennal, et une évaluation de type « prospectif » visant à nous positionner en vue des opérations de mobilité et ceci dans un cadre qui peut être annuellement reconductible.

Cette bivalence conduit d'évidence à une surenchère (constatée à la lecture

des procès-verbaux de CAPA) sur les items « excellent », chacun ayant bien compris que l'excellence du constat de l'activité professionnelle du moment pouvait conduire à l'excellence du niveau d'une mutation à venir au travers du nombre d'items « excellent » recueilli !

Pour aider à la réflexion à mener sur ces questions dans les académies, le secrétaire national « carrière » adressera aux SA et aux SD trois documents de travail (deux élaborés par la commission « carrière » du BN et un construit par les syndiqués de l'académie de Paris). Ces documents, à martyriser à loisir, sont un premier jet pour tenter de formaliser une évaluation « projective » dans le cadre des opérations de mobilité. Un premier retour pourra être examiné au CSN d'automne.

POINTS DIVERS

L'académie de Bordeaux avait fait parvenir à la commission « carrière » une motion sur « solidarité et santé des personnels de direction ». La qualité de cette motion et son caractère novateur ont été unanimement salués et il a été décidé, d'une part, de la faire paraître dans *Direction* accompagnée d'un article de façon à la populariser auprès de l'ensemble de nos adhérents et, d'autre part, d'inscrire, sur cette base initiale, ce thème au programme de nos travaux du CSN d'automne.

La motion de l'académie de Créteil sur la constitution de la future liste nationale pour les élections professionnelles a été traitée via la présentation d'ensemble faite sur cette question par Laurence Colin, coordonnatrice des commissaires paritaires nationaux, devant l'ensemble du CSN.

Les académies de Grenoble et Versailles avaient fait parvenir des motions sur le CET et le temps de travail des personnels de direction. Philippe Vincent souligne que cette question semble être abordée différemment par les collègues si l'on en

croit les retours sur le *Livre blanc* 2014. Il rappelle cependant l'existence de textes réglementaires nous concernant sur le CET, textes qui seront repris dans un encart d'un futur numéro de *Direction* pour mise à jour de l'information des collègues sur ce sujet.

Une motion de Lyon demandait l'intégration automatique des directeurs adjoints de SEGPA dans le corps de personnels de direction après cinq ans d'exercice de cette fonction. Philippe Vincent souligne que la motion du congrès de Lille sur ce sujet lui paraît plus adaptée en terme de réponse car proposant une liste d'aptitude spécifique et évitant à certains une option obligatoire qui pourrait leur être défavorable en terme de carrière. Interpellé par Grenoble sur la question des conditions de l'intégration des directeurs d'EREA et d'ERPD dans notre corps, il souligne l'action constante du SNPDEN depuis 5 ans au côté de ces collègues. Il indique la ligne de la DGRH qui a été de prévoir une intégration en 2^e classe par assimilation au traitement similaire accordée à des certifiés et indique que, dans un cadre de négociations, le SNPDEN est allé au bout de ce qu'il lui était possible d'obtenir, en particulier en faisant prendre en compte les années d'emploi comme directeur d'EREA dans l'ancienneté générale de direction. Il précise que le SNPDEN interviendra auprès de la DGRH pour obtenir que la note de service sur les promotions 2015 invite les recteurs à prendre en compte la situation particulière des directeurs d'EREA ou d'ERPD, récemment intégrés, dans la constitution du tableau des promotions à la 1^{re} classe.

Pour répondre aux interrogations de Versailles sur la rénovation de la formation initiale et continue des personnels de direction, il est indiqué au CSN que la fiche n° 1 du GT 9 est consacrée à cette question et devrait donc donner lieu à promulgation d'un nouveau cahier des charges national établissant une répartition revue des rôles entre l'ESEN et les rectorats pour ce qui concerne notre formation. □





Commission « métier »

Sous la présidence d'Alain Dani, secrétaire académique de Nice, les travaux de la commission « métier » ont réuni 44 participants représentant 24 académies, mardi 8 avril après-midi, et 48 participants représentant 26 académies, mercredi 9 avril matin. Le secrétariat de la commission était assuré par Dominique Faure, Jean Fallier, Joël Lamoise et Marc Perrier, membres du bureau national. Pascal Bolloré, secrétaire national, rapporteur de la commission, a introduit les débats en commission et en a présenté les conclusions lors du CSN, jeudi 10 avril.

LIVRE BLANC 2014, SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER DE PERSONNEL DE DIRECTION

Une présentation détaillée du *Livre blanc* a été faite à la commission « métier ». Plusieurs dizaines d'interventions ont contribué au débat et à la rédaction de la motion suivante.

MOTION

Le CSN mandate le bureau national et les secrétaires académiques et départementaux pour porter le *Livre blanc sur les conditions d'exercice du métier de personnel de direction* à la connaissance des différents interlocuteurs, ministère, rectorats et collectivités. Le congrès d'Avignon, à partir des contributions académiques, actualisera les revendications du SNPDEN-UNSA sur l'exercice du métier.

Vote du CSN
Unanimité



Pascal BOLLORÉ
Secrétaire national
pascal.bollore@free.fr





THÈMES D'ACTUALITÉ

Formations et machines dangereuses

À partir des quatre contributions des académies et des quatorze interventions des académies lors de la commission, la motion suivante a été rédigée :

MOTION

Si le SNPDEN-UNSA a salué la volonté de simplification des nouvelles procédures concernant les travaux interdits et réglementés et leurs dérogations pour les jeunes âgés de quinze ans et de moins de dix-huit ans, il dénonce certaines interprétations qui en sont données et les conséquences en découlant.

Ces interprétations sont celles de la circulaire interministérielle n° 11 du 23 octobre 2013 relative à la mise en œuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans. Circulaire prise pour l'application des décrets 2013-914 du 11 octobre 2013 (relative à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du *Code du travail* pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans) et du décret 2013-915 du même jour (relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans).

Ces textes introduisent notamment les modifications suivantes :

- dérogation collective et non plus individuelle qui est attachée au lieu d'accueil et non plus à chaque jeune qui est faite par l'employeur et le chef d'établissement, chacun en ce qui le concerne. Le chef d'établissement devra s'assurer que l'employeur qui accueille des élèves en stage a bien obtenu l'autorisation de dérogation et qu'elle est bien visée dans la convention de stage ;
- obligations préalables en matière de sécurité : avoir procédé à l'évaluation des risques, avoir mis en œuvre les actions de prévention suite à cette évaluation, avoir respecté les obligations en matière de santé et sécurité au travail, assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux ;
- l'employeur et le chef d'établissement doivent s'assurer que le jeune s'est bien vu délivrer un avis médical

préalable par le médecin scolaire assurant que son état de santé est compatible avec les travaux nécessaires à sa formation professionnelle. En l'absence de cet avis, leur responsabilité pourrait être engagée. L'avis médical doit être renouvelé chaque année et communiqué dans les huit jours après la rentrée scolaire. Cette nouvelle réglementation nécessite la mobilisation massive des médecins scolaires dès la rentrée scolaire.

Dans la pratique, conformément à la responsabilité qui leur incombe, les chefs d'établissement seront conduits à ne pas signer de convention de stage pour un élève mineur de lycée professionnel avec une entreprise sans avoir reçu de celle-ci copie de l'attestation de dérogation obtenue auprès de l'Inspection du travail. Or, de nombreuses entreprises ne bénéficient pas de cette dérogation : certaines pensent pouvoir s'y soustraire ; d'autres refusent l'accueil de mineurs pour éviter d'avoir à constituer un dossier complexe et susceptible de leur attirer des difficultés. Celles qui en bénéficieront ne pourront pas répondre à toutes les sollicitations. Il est à craindre que de très nombreux élèves de lycée professionnel ne puissent effectuer leur PFMP et, par conséquent, remplir les conditions nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Par ailleurs, le lycée lui-même devra obtenir sa propre dérogation à l'interdiction de travail des moins de 18 ans pour une durée de trois ans. Les règles élémentaires de sécurité des élèves et des personnels doivent bien sûr être scrupuleusement respectées et les chefs d'établissement s'y emploient au quotidien, avec l'appui des chefs de travaux et des assistants de prévention. Cependant, certaines prescriptions draconiennes nous amèneront à revoir complètement l'enseignement en lycée professionnel comme en lycée technologique (en particulier pour les STI2D) : par exemple, dans de nombreuses disciplines, mettre un système en panne pour amener l'élève à faire un diagnostic et à remettre l'équipement en état de fonctionnement est une pratique



pédagogique courante. Or, un système en panne est par nature un équipement non-conforme et doit être proscrit. Ces règles ont été clairement rappelées par des inspecteurs du travail.

Enfin, il est également permis de s'interroger sur les pratiques pédagogiques en classe de sciences de l'ingénieur du baccalauréat général S/ST : les élèves travaillent sur des systèmes qui sont des machines dangereuses au sens du *Code du travail* et nulle procédure dérogatoire n'est prévue pour ces élèves. La logique serait donc de retirer ces équipements des laboratoires ou, du moins, de ne les laisser que pour les seules démonstrations de l'enseignant.

Les contradictions évidentes entre la réglementation qui vise à protéger les élèves mineurs et les exigences des référentiels et des pratiques pédagogiques des lycées généraux, technologiques et professionnels ne peuvent plus se gérer par la seule prise de risque des chefs d'établissement.

Le SNPDEN-UNSA exige du gouvernement un moratoire immédiat sur ce texte dont l'application porte gravement atteinte à l'enseignement et à la formation dans le monde professionnel. Par ailleurs, il dénonce une nouvelle fois la confusion entretenue, notamment par notre ministère, entre l'expression « chef d'établissement » utilisée dans un sens générique par le *Code du travail* et celle de « chef d'établissement scolaire ».

**Vote du CSN
Unanimité**

Associations sportives

À partir des deux contributions des académies et des quinze interventions des académies lors de la commission, la motion suivante a été élaborée :

MOTION

Dans la continuité de ses mandats et des recommandations de tous les rapports d'Inspection générale des vingt dernières années, comme du référé de la Cour des comptes de 2012, le SNPDEN rappelle son exigence d'une remise à plat de l'organisation et du fonctionnement du sport scolaire dans l'enseignement secondaire, seul moyen d'en assurer la pérennité. C'est, pour ce faire :

- Mettre en œuvre un fonctionnement démocratique fondé sur le droit commun des associations. Il n'est, en effet, plus acceptable que l'UNSS, comme les associations sportives locales, aient un fonctionnement différent de toutes les associations et fédérations sportives, y compris les deux autres du monde scolaire (primaire et supérieur). Les instances doivent être réellement élues et non pas désignées, de manière à permettre un meilleur investissement des usagers. La présidence doit obéir aux mêmes règles.
- Assurer une transparence de l'UNSS et des financements. Les objectifs mêmes de la pratique sportive dans les associations sont détournés quand celles-ci sont invitées à financer les engagements d'élèves dans des compétitions pour des sports... qui ne sont pas assurés en son sein, ceci pour le compte d'autres fédérations sportives. Les achats contraints de licences - autre atteinte au principe de libre adhésion - imposés par l'UNSS aux associations locales sont inacceptables par le fait qu'ils obligent celles-ci à rechercher ensuite qui veut bien les acheter. Outre l'aspect éthique de ce procédé, nombre d'associations sont de fait dans une si-

tuation financière difficile alors que, dans beaucoup d'entre elles, il n'y a pas d'engagement en compétition mais uniquement une pratique interne à l'établissement rendant inutile l'achat d'une licence.

- Prendre enfin en compte les questions fondamentales de sécurité. Le décès tragique d'un élève au mois de novembre 2013 au cours d'une activité de l'association sportive qui, aujourd'hui, expose tant le professeur chargé de l'encadrement de l'activité que le président de l'association à des poursuites pénales, rend encore plus indispensable que soient abordées toutes les questions liées à la sécurité. Celles-ci sont d'autant plus prégnantes qu'outre les activités elles-mêmes assurées hors de l'établissement, les conditions des déplacements, notamment vers les lieux de compétition, posent de réelles et graves questions quand ne sont pas utilisés les transports réguliers.

Le SNPDEN-UNSA exige du nouveau ministre de l'Éducation des réponses concrètes et urgentes sur ces différents points. Dans l'attente des changements, reconnus par tous comme nécessaires mais trop longtemps différés et afin de protéger les élèves comme les enseignants, le SNPDEN-UNSA invitera les personnels de direction à se mobiliser afin d'assurer la sécurité et de faire cesser les dysfonctionnements. Le bureau national élargi aux secrétaires académiques arrêtera les modalités de l'action.

**Vote du CSN
Abstentions 8, pour 177, contre 0**





Gestion des ressources humaines et contrats de droit privé

Motion rédigée à partir des quatre contributions des académies et des sept interventions académiques en séance :

MOTION

Dans le prolongement, notamment de la motion du congrès de Lille et du CSN d'avril 2013, le SNPDEN-UNSA rappelle son opposition au recrutement par les EPLE de personnels sous contrat de droit privé et son exigence que soient trouvés d'autres supports auxquels la gestion de ces contrats serait confiée. Dans l'attente, le SNPDEN-UNSA rappelle que doit être généralisée dans toutes les académies la mise en place de protocole de sécurisation juridique pour la gestion des contrats de droit privé incluant le conseil et l'assistance d'avocats pour les chefs d'établissement.

Vote du CSN
Abstentions 2, pour 183, contre 0

Numérique et systèmes d'information

Cinq interventions des académies.

MOTION

Alors que la loi de refondation de l'École place le numérique au cœur des priorités éducatives nationales, les personnels de direction regrettent les disparités entre les territoires et le manque d'accompagnement national ne permettant pas de conduire des politiques éducatives ambitieuses et de développer l'usage des outils numériques au service de la réussite de tous les élèves. Aussi, en complément de la motion du congrès de Lille en 2012 et de la motion du CSN d'avril 2013, le SNPDEN-UNSA réaffirme sa demande d'une politique du numérique qui réponde, dans le cadre de conventions tripartites, d'une part, aux impératifs pédagogiques, administratifs et financiers de ce volet et, d'autre part, à une maintenance efficace prise en charge par la collectivité territoriale sécurisant l'usage de ces outils.

Vote du CSN
Unanimité

Gouvernance/contractualisation

Motion élaborée à partir des six contributions et des six interventions des académies en séance.

MOTION

Dans le prolongement de sa motion du congrès de Lille, en 2012, et du CSN d'avril 2013, le SNPDEN-UNSA rappelle que la contractualisation tripartite doit associer, dans une démarche conjointe et simultanée, les trois acteurs que sont l'État, la collectivité et l'EPLE. En outre, le SNPDEN-UNSA réaffirme, face aux propositions récentes de l'ADF de transfert des adjoints gestionnaires, la nécessité de l'unicité de l'équipe de direction. Les personnels de direction et adjoints gestionnaires doivent impérativement rester des fonctionnaires d'État.

Vote du CSN
Unanimité





Commission « éducation & pédagogie »

Isabelle Bourhis et Éric Krop, secrétaires nationaux, ont conduit les travaux de la commission « éducation & pédagogie », entourés des membres de la commission nationale: Rodolphe Échard, Lysiane Gervais, Serge Guinot, Corinne Laurent et Sylvie Pénicaut.

La commission « éducation & pédagogie » du conseil syndical national a réuni, les 8 et 9 avril 2014, 47 participants représentant 26 académies, sous la présidence de Patrick Humbert, secrétaire académique de la section de Reims.



Isabelle BOURHIS
Secrétaire nationale
isabelle.bourhis@ac-paris.fr



Éric KROP
Secrétaire national
krop.eric@gmail.com

Le travail préparatoire dans les sections académiques a permis au CSN d'affirmer ses positions en faveur de plus grande mixité scolaire et sociale dans les établissements scolaires. La volonté politique au plan national et la recherche

de cohérence et de régulation au plan local que pourrait permettre le PALME (plan d'aménagement local des mixités à l'école), en associant particulièrement les autorités académiques et les différents niveaux de collectivités territoriales sont





nécessaires. Les débats en CSN ont montré l'importance des adaptations locales pour permettre de converger vers cet objectif commun.

Les critères qui ont présidé à l'élaboration de la carte de l'éducation prioritaire doivent être clairement explicités, tant au niveau national qu'au niveau académique. La garantie de moyens pluriannuels est une avancée importante pour inscrire les politiques d'établissement dans la durée. La formation des enseignants est une condition indispensable pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées.

Une formation de haut niveau des enseignants et des personnels d'éducation, outre les savoirs disciplinaires et didactiques dispensés, doit permettre une connaissance précise de l'EPL, son environnement professionnel, ses instances et ses partenaires; les personnels de direction demandent

légitimement à être associés aux instances et au cadre de formation des ESPE.

La mise en place de la loi ESR impose d'installer rapidement les coopérations pédagogiques, par le biais des conventionnements entre les formations d'enseignement supérieur, pour favoriser les fluidités, éléments nécessaires à un développement du nombre de diplômés. La délivrance d'ECTS en BTS faciliterait ces évolutions et serait une juste reconnaissance pour les jeunes engagés dans ces parcours. La recherche d'accompagnement et de formations accessibles aux bacheliers professionnels et technologiques en sections de techniciens supérieurs et IUT est urgente. L'obligation faite aux élèves de CPGE de s'inscrire en cumulatif à l'université doit être analysée en termes de coût, de services garantis à chacun, d'organisation et de compensation pour les EPLE.

CARTE SCOLAIRE

Proposition de motion sur la carte scolaire

MOTION

La France est, parmi les pays de l'OCDE, celui dont la réussite scolaire est la plus corrélée aux origines sociales des élèves. L'évolution des mixités sociale et scolaire dans les établissements constitue un levier pour faire progresser tous les élèves en termes de résultats et de vivre-ensemble. De nombreuses études montrent que l'hétérogénéité est favorable aux apprentissages et constitue un facteur d'évolution des pratiques pédagogiques.

La recherche de plus grandes mixités, au collège comme au lycée, nécessite une politique ambitieuse et volontariste au plan national et local. Elles ne peuvent se définir de manière identique sur tous les territoires mais doivent être systématiquement recherchées dans le cadre d'un plan d'aménagement local des mixités à l'École (PALME).

Ce plan doit être élaboré conjointement par le DASEN et les représentants des collectivités territoriales et associer des représentants des personnels de direction, des corps d'inspection et des représentants de fédérations de parents d'élèves. Son objectif et sa mise en œuvre doivent être explicites auprès du public.

La complémentarité des compétences de l'État et des différentes collectivités territoriales (communes, conseils généraux et régionaux) doit nécessairement être organisée localement pour permettre de la cohérence dans la recherche d'un meilleur équilibre scolaire et social dans les établissements à partir des contextes locaux.

Il revient à l'État de décider que la recherche de ce meilleur équilibre scolaire et social est un objectif incontournable parce qu'il montre des effets favorables sur la réussite des élèves et favorise une plus grande cohésion sociale. L'action de l'État doit aussi apporter, dans le cadre de ces plans locaux, auxquels doivent être soumis les établissements privés sous contrat, une compétence d'analyse fine des flux d'élèves au sein des établissements scolaires.



*Proposition de motion***École-collège**

La définition de la carte scolaire en collège doit s'inscrire dans le cadre de la liaison inter-degrés, à savoir plusieurs écoles rattachées à un collège. La politique mise en place dans le cadre du conseil école-collège, défini par la loi de la Refondation de l'école de la République, doit favoriser une culture commune aux équipes pédagogiques, montrer aux élèves et à leurs familles, au travers de projets partagés, la cohérence dans la continuité des apprentissages et de l'évaluation des élèves.

Les critères de définition des secteurs scolaires, écoles-collège, devront prendre en compte la mixité sociale et la proximité géographique, dont nous savons que c'est une priorité majeure pour les parents pour qui les déplacements et la sécurité des enfants sont des éléments déterminants. Cela suppose que, dans le cadre du PALME, soit revisité le cas échéant, le périmètre scolaire de chacune des écoles dans la perspective du réseau écoles-collège. Il sera alors nécessaire qu'à chacune des étapes, définition du périmètre de chaque école élémentaire, définition du réseau écoles-collège, soient systématiquement recherchées de plus grandes mixités.

Collège-lycée

Les zones de recrutement des lycées doivent être définies de manière suffisamment large pour assurer les mixités. À partir des demandes d'orientation des parents d'élèves de troisième, les vœux d'établissements devront comporter, de façon hiérarchisée, l'ensemble des établissements du bassin correspondant aux formations sollicitées. L'affectation doit permettre de mieux prendre en compte le potentiel des établissements selon leur capacité d'accueil et non par le simple jeu de l'offre et de la demande.

Il revient au PALME de revisiter, le cas échéant, le contour du bassin pour permettre de meilleurs équilibres sur le territoire et veiller à ce que les établissements soient accessibles aux élèves par les transports.

Il appartient aux autorités académiques de réguler l'affectation des élèves dans les différents lycées de manière à concourir à de meilleures mixités scolaire et sociale. Les flux d'élèves doivent être chaque année analysés par les deux entités au sein du PALME pour permettre, le cas échéant, des régulations.

La mixité scolaire doit s'établir sur la base des évaluations du niveau troisième. La mixité sociale doit se définir à partir des catégories socio-professionnelles des parents et de l'attribution de bourses.

Les établissements d'origine et d'accueil doivent être associés aux processus d'affectation, par exemple, par l'octroi de « bonus » ou de « quotas ». Les enseignements d'exploration et les options ne devront pas être pris en compte dans les critères d'affectation des élèves. L'attribution des moyens par établissement devra être entreprise selon le principe des trois corbeilles : structure, publics accueillis, politique d'établissement et contrat d'objectifs. Chaque établissement doit nécessairement percevoir des moyens lui permettant de mettre en œuvre une politique pédagogique au service des élèves les plus en difficulté.

L'obligation d'atteindre ces objectifs de mixité doit s'appliquer à l'ensemble des établissements concourant au service public d'éducation et bénéficiant de financements de l'État : EPLE et établissements privés sous contrat.

Vote du CSN**Pour 179, contre 0, abstentions 6****MOTION**

La création en 1981 des « zones prioritaires » était une réponse aux effets des inégalités sociales sur la réussite scolaire. Cette politique, qui consiste à « donner plus à ceux qui en ont le plus besoin », a connu des relances successives conduisant à un empilement des dispositifs.

Le SNPDEN-UNSA accueille favorablement les avancées de la réforme de l'éducation prioritaire. Conformément à ses mandats, le SNPDEN-UNSA a toujours défendu une dotation pluriannuelle aux établissements leur permettant une réelle visibilité sur leur politique et les mesures d'accompagnement et de pilotage des réseaux.

Au moment où s'établit la carte de l'éducation prioritaire, REP et REP+, le SNPDEN-UNSA exige des critères nationaux plus explicites et des mesures d'accompagnement pour les établissements sortant du dispositif. Un groupe de pilotage comprenant les corps d'encadrement doit être mis en place dans chaque académie afin de faciliter la cohérence du dispositif.

Mais nous connaissons aujourd'hui les limites d'une organisation basée uniquement sur une logique de territoire. Une réponse plus favorable à la prise en compte des inégalités passe par la recherche de plus grandes mixités scolaire et sociale dans tous les établissements, que seule la refonte de la carte scolaire peut permettre.

Vote du CSN**Pour 183, contre 0, abstentions 2**

Proposition de motion**MOTION**

Le SNPDEN-UNSA se félicite de l'affirmation du principe d'une formation professionnalisante des personnels d'enseignement et d'éducation à travers la création des ESPE, mettant en avant « l'acquisition d'une culture professionnelle partagée » portée, au sein des équipes de formateurs, par « des personnels d'enseignement, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ». Cette culture commune trouve sa traduction dans le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

L'installation des écoles, de leurs instances et la mise en œuvre des maquettes pédagogiques des masters MEEF sont en cours. L'observation de la situation suscite de l'inquiétude. La place des personnels d'encadrement, des personnels de direction en particulier, tant dans les instances, conseil d'école et conseil d'orientation scientifique et pédagogique, que dans les équipes de formateurs, est trop souvent réduite à la portion congrue. Elle est actuellement inexistante dans près d'un tiers des académies et insuffisante dans beaucoup d'autres.

La transformation nécessaire de notre école passe par des pratiques nouvelles dans la classe, par une collaboration approfondie au sein des équipes pédagogiques et un engagement collectif marqué dans le fonctionnement des écoles et des établissements. Dans la répartition parfois difficile entre les ESPE et les départements disciplinaires des universités, la place accordée aux professionnels de terrain ne permet pas de peser suffisamment sur les contenus de formation des enseignants, au risque d'accorder une place disproportionnée aux savoirs disciplinaires. Le SNPDEN-UNSA revendique que l'EPL soit reconnu comme site qualifiant, pôle majeur de la formation.

Avec l'UNSA-Éducation, nous demandons qu'un premier audit soit réalisé portant à la fois sur la composition et le fonctionnement des instances dirigeantes des ESPE, et les contenus de formation au sein des masters MEEF, en vue du renouvellement de leur accréditation. Le SNPDEN-UNSA revendique une place significative des personnels de direction dans les équipes pédagogiques et de leurs représentants dans les instances, au sein des ESPE.

Vote du CSN
Unanimité

**MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ESR****Projet de motion.****MOTION**

Le SNPDEN-UNSA salue la réunion de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans un même ministère, à une période où la continuité du bac -3/bac +3 est à construire, la coopération entre les formations d'enseignement supérieur à mettre en œuvre.

Le SNPDEN-UNSA rappelle que l'enseignement supérieur comporte plusieurs types de filières et de lieux de formation, notamment les lycées. Chaque année, toutes filières confondues, 54,7 % des jeunes sont accueillis à l'université (L1 et IUT) et 35 % au sein des lycées (CPGE et STS).

La conception de notre organisation syndicale du service public d'enseignement repose sur un principe de coopération et non de concurrence entre les formations. C'est dans cet esprit que le SNPDEN-UNSA a demandé et obtenu, avec le soutien des autres organisations syndicales représentées en CNESER, que soit intégrée dans la loi ESR du 22 juillet 2013, l'obligation de conventionnement avec toutes les formations post-baccalauréat des lycées et non seulement avec les CPGE.

De ce point de vue, le SNPDEN-UNSA est satisfait de l'esprit dans lequel s'envisagent les conventionnements entre les





RÉNOVATION DES PROGRAMMES POST-BAC

Projet de motion.

établissements publics locaux d'enseignement et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les commissions académiques post-baccalauréat réaffirmées et précisées par la loi constituent les instances les plus favorables à la définition de politiques académiques et la garantie de l'équité entre les étudiants. Le pilotage du recteur est essentiel, sous condition d'une concertation sérieuse entre les EPLE et EPCSCP représentés dans ces commissions, pour que le principe de coopération pédagogique conduise à une réalité de traitement entre les différents lycées et universités d'un territoire que les conventionnements doivent organiser.

Dans ce cadre, en effet, l'impulsion du recteur peut permettre de favoriser, par exemple, les dispositifs d'échanges entre les enseignants. C'est au plan institutionnel qu'il revient d'aménager les budgets opérationnels de programmes pour qu'au sein de chaque corps professoral, un enseignant volontaire puisse partager son service entre différentes formations. C'est le cadre du conventionnement qui permettra alors aux établissements d'organiser ces partages de service. Le SNPDEN-UNSA rappelle que l'EPLE a une autonomie de décision par le biais de son conseil d'administration.

Le SNPDEN-UNSA prend acte de la disposition légale relative aux droits liés à

l'inscription obligatoire en université des étudiants de CPGE. Il est nécessaire que ces droits d'inscription soient réduits, et qu'un cadre réglementaire permette d'en définir la contrepartie. Le SNPDEN-UNSA demande que les étudiants boursiers soient exonérés du versement de ces droits. Pour les EPLE, la compensation des charges de travail inhérentes à l'information et aux procédures d'inscription des étudiants doit être actée dans le cadre de la convention.

Afin de favoriser les poursuites d'études des bacheliers technologiques et professionnels, le SNPDEN-UNSA rappelle les termes de sa motion du conseil syndical national d'avril 2013. La rénovation en cours dans les STS doit permettre une réelle poursuite d'études pour les bacheliers professionnels et prévoir la reconnaissance des ECTS dans ces formations. Notre organisation prend acte de la circulaire adressée aux recteurs, à laquelle il a apporté sa contribution pour une réflexion partagée entre l'autorité académique et les personnels de direction, permettant d'accompagner ces évolutions d'effectifs au sein des formations post-baccalauréat. Le SNPDEN-UNSA milite pour qu'il n'y ait pas d'ajout réglementaire à ces dispositions.

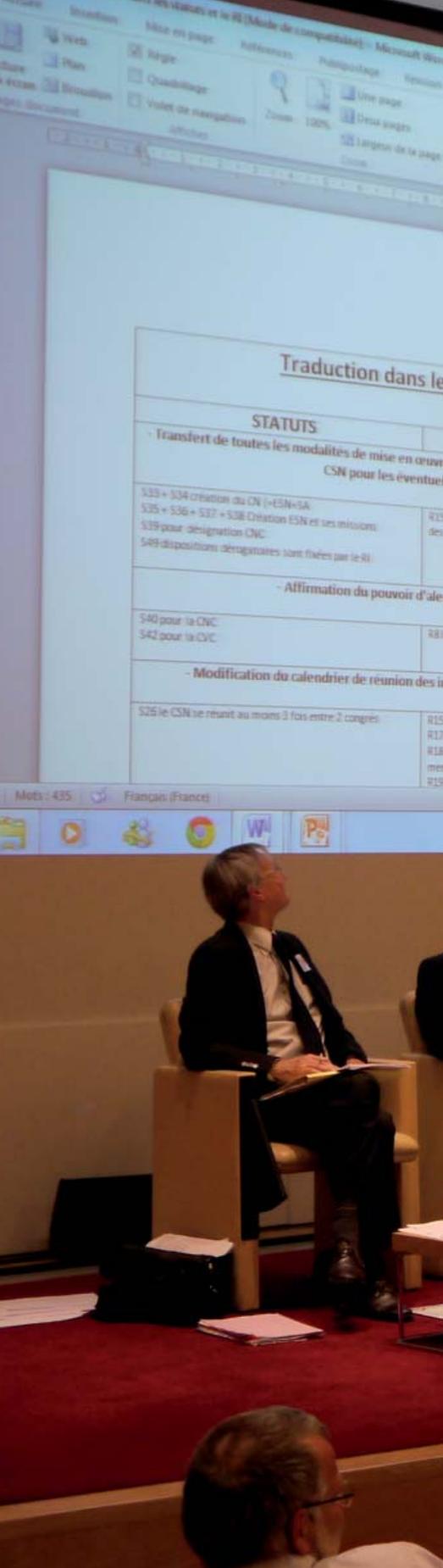
Vote du CSN
Pour 183, contre 0, abstentions 2

MOTION

Le SNPDEN-UNSA demande au ministère et aux inspections générales de travailler, dans la transparence et la clarté des orientations, sur les rénovations de programmes en CPGE et STS. L'enseignement de l'informatique en CPGE montre actuellement des difficultés de mise en œuvre et des réponses très disparates selon les territoires ; le SNPDEN-UNSA dénonce le manque de transparence qui a présidé à ces nouvelles dispositions. Le SNPDEN-UNSA demande que les évolutions à venir en STS et en CPGE soient réfléchies et conduites dans le cadre d'un travail concerté auquel notre organisation a toujours apporté un esprit constructif.

Vote du CSN
Pour 177, contre 0, abstentions 8





Commission « vie syndicale »

Les membres de la commission « vie syndicale » (Lydia Advénier, Julie Bouvry, Patrick Cambier, Florence Delannoy, Isabelle Gonzales, Gwénaél Surel) étaient présents aux côtés de Pascal Charpentier, secrétaire national.

La commission « vie syndicale » du CSN a rassemblé 51 collègues, issus de 26 académies dont 26 % de femmes. Trois sujets étaient à l'ordre du jour : l'évolution des statuts et du règlement intérieur, la question de la laïcité et la préparation des élections professionnelles, qui avaient fait l'objet de remontées académiques.

FAIRE ÉVOLUER NOS STATUTS ET NOTRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Notre métier évolue, la pratique syndicale aussi, et notre syndicat a toujours porté, voire anticipé, ces changements. Plus de 20 ans après sa création, il nous a semblé nécessaire de relire nos textes fondateurs au travers des évolutions du profil de nos syndiqués, comme des nouveaux enjeux d'accompagnement et de formation.

Un groupe de travail de 12 membres a été installé lors du CSN de novembre 2012 et ses axes de réflexion ont été validés par plusieurs votes de la commission « vie syndicale » au CSN de mai 2013. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces orientations, soumises à la réflexion des académies, dans le numéro 208 de *Direction*.



Pascal CHARPENTIER
Secrétaire national
pascal.charpentier@ac-lyon.fr

La commission, mandatée par le CSN, s'est efforcée de traduire dans les statuts et le règlement intérieur ces orientations, les valeurs et la philosophie de



notre syndicat relevant des statuts, sa mise en œuvre du règlement intérieur. Il revenait au CSN de mai 2014 d'examiner la première proposition du groupe de travail. Pour cela, deux documents ont été envoyés aux secrétaires académiques, qui mettaient en évidence les textes d'origine et les propositions du groupe de travail. Cinq académies ont fait remonter des contributions sur ce sujet. Il appartient maintenant à chaque académie de faire vivre les débats pour préparer, amender et suggérer des modifications. Pour cela, les deux textes et les modifications proposées, article par article, sont mis à la disposition des académies. Les propositions définitives seront soumises en mai 2015 à Avignon, au vote en congrès pour les statuts et en CSN pour le règlement intérieur.

Les principales modifications envisagées :

Encadrement et formation, entre valeurs et service

La commission s'est efforcée de traduire dans les statuts et le RI :

- notre appartenance à l'encadrement de l'Éducation nationale,
- notre compétence en matière de formation,
- le principe d'une mission de conseil et d'assistance dans tous les aspects du métier,
- un suivi spécifique pour les stagiaires et les retraités,
- la création du centre de formation sur la base du vote du CSN de mai 2010.

Équilibre entre statut et RI, exécutif et délibératif : entre rationalisation et efficacité



La commission propose :

- le renforcement de l'échelon académique dans la gouvernance nationale par la création d'une conférence nationale (CN) composée de l'exécutif syndical national et des secrétaires académiques,
- un exécutif syndical national (ESN) élu par le congrès par scrutin de liste.

Lors des débats de la commission est apparue la nécessité de préciser les conditions de la transition quant à l'évolution de nos instances, et le groupe de travail se penchera également sur ce sujet.

Communication et associations

- Inscription dans les statuts de la place importante de la communication,
- inscription du principe général d'adhésion à des associations et organisations syndicales internationales et modalités d'adhésion, de retrait, de contrôle,
- transfert de la référence de l'adhésion à la FGR-FP vers le règlement intérieur. Ceci ne remet pas en question notre affiliation mais donne pouvoir au CSN de prendre les décisions en la matière.

Fédéralisme et cotisation syndicale

- Inscription de la part de cotisation due au titre fédéral,
- définition des modalités de contrôle des rapports d'activité et financier du rapport fédéral,
- mise en place d'un budget prévisionnel,
- modification des modalités de calcul des cotisations.

MOTION

La commission « vie syndicale », mandatée pour traduire l'évolution de notre syndicat au travers de ses statuts et de son RI, a travaillé durant ces deux dernières années à cette élaboration. Installant un groupe de travail, elle a pu introduire toutes ces notions afin d'installer une vraie représentativité, de renforcer la démocratie de nos instances, d'adapter nos textes à nos modalités de fonctionnement, d'anticiper les changements de notre métier, d'assurer notre équilibre financier et de prendre en compte le renouvellement des profils de nos adhérents. Tout au long de nos réunions, le principe dynamique des allers et retours des propositions des académies a permis d'aboutir à un corpus et une première mouture a été présentée au CSN d'avril 2014. Le CSN mandate le groupe de travail pour poursuivre sa réflexion notamment sur les mesures transitoires entre anciens et nouveaux textes. Le CSN appelle les académies à se saisir de ces propositions pour amendements et validation, au CSN de novembre 2014, avant le vote souverain du congrès de 2015.

**Vote du CSN
Pour 173, contre 0,
abstentions 12**



LA LAÏCITÉ, UNE MOTION POUR AGIR

Plusieurs motions de congrès ou de CSN affirment nos positions vis-à-vis de la laïcité. Elle est à nouveau revenue au cœur du débat public lors des élections municipales. L'instrumentalisation de la définition de la laïcité et de son enjeu politique nous amène à rester vigilants. Il a paru nécessaire, au vu des dernières attaques en date, de proposer au CSN une motion tournée vers l'action :

- réaffirmer sa définition de la laïcité,
- poser à nouveau la laïcité comme élément fédérateur de la République et de son école,
- initier et développer les valeurs de la République en formation initiale et continue au sein des ESPE et EPLE ainsi qu'à l'ESEN,
- initier un groupe de réflexion, de coordination et d'action au sein du SNPDEN pour promouvoir les valeurs de la République.

MOTION

La laïcité est une valeur fondamentale de la République. « Elle garantit la liberté de conscience, l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de sexe ou d'origine sociale, la mixité, l'apprentissage de l'appartenance à une société et à un avenir communs, l'accueil des différences dans le respect des valeurs de la République. En cela, elle est en parfaite cohérence avec la trilogie républicaine : liberté, égalité, fraternité » (*Direction 175*).

Le SNPDEN-UNSA constate qu'elle est de plus en plus souvent dénaturée pour ostraciser certaines catégories de la population et même les priver de droits normalement garantis à tous les citoyens. Il souligne que la loi de 2004 sur les signes religieux à l'École, soutenue à l'époque par le seul SNPDEN-UNSA, a permis d'apaiser les tensions, de maintenir un climat de respect et de sécurité dans les EPLE. Aussi le combat pour défendre les valeurs de la laïcité et les faire vivre au quotidien reste d'une actualité prégnante. La laïcité n'a vocation ni à cliver ni à diviser mais au contraire à fédérer et à rassembler dans une vision partagée d'un avenir commun. Le SNPDEN-UNSA rappelle le rôle majeur de l'École dans les domaines de l'éducation et de la transmission des valeurs républicaines. Il s'oppose fermement aux déclarations haineuses, outrancières et obscurantistes en provenance de mouvements marqués par une idéologie dan-

gereuse et fanatique. Ces déclarations visent l'École, en lui contestant le droit de contribuer à l'adhésion au vivre-ensemble qui s'appuie sur les principes fondateurs de notre République.

Au-delà de la sphère privée, c'est à l'École de la République qu'il revient d'enseigner et de faire vivre ces valeurs. Pour exercer sereinement cette mission dévolue à l'École, les personnels de direction exigent un engagement et un soutien sans faille du ministre et de la hiérarchie à tous les niveaux. Le SNPDEN-UNSA appelle l'Institution à développer concrètement ces valeurs au sein de la formation initiale et continue de tous les personnels dans les ESPE comme à l'ESEN. Il appelle l'ensemble des personnels de direction à faire vivre la charte de la laïcité dans leurs EPLE. Il appelle sa fédération, les instances nationales, académiques et départementales du SNPDEN-UNSA à développer avec détermination toute initiative pour manifester son attachement aux principes et valeurs de la République.

Le SNPDEN-UNSA décide d'initier un groupe de réflexion, de coordination et d'action pour promouvoir les valeurs de la République, identifier les atteintes qui leur sont portées et élaborer les stratégies adaptées. Il appelle tous ceux qui défendent ces valeurs à le rejoindre et prendra toutes initiatives en ce sens.

Vote du CSN
Unanimité

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LE SNPDEN EN ORDRE DE MARCHÉ POUR DÉCEMBRE 2014

La commission « vie syndicale » a fait le point sur les futures élections professionnelles de décembre qui auront lieu encore en même temps ou presque que le renouvellement de nos instances.

Nous aurons à voter dans 4 scrutins :

- 2 scrutins pour les comités techniques académique et national, sous l'étiquette de notre fédération, l'UNSA ;
- 2 scrutins pour les commissions paritaires académique et nationale, sous notre étiquette SNPDEN.

Les modalités de vote seront identiques à celles de 2011, à savoir :

- vote électronique,
- possibilité de vote sur une semaine à compter du jeudi 27 novembre,
- identification et mot de passe sécurisés, remis avant le jeudi 13 novembre. □



Discours de clôture



Mes chers camarades,

Peut-être que ce CSN entrera dans le *Guinness* du SNPDEN car c'est la première fois que, sur 22 votes effectués, il n'y a eu aucun vote négatif. C'est tout simplement l'expression d'un travail en amont beaucoup plus important qui est réalisé, même si ce dernier ne date pas d'aujourd'hui, mais bien de plusieurs années. Aujourd'hui il porte ses fruits, et les choses en sont à présent ainsi.

Je ne parle pas des votes unanimes de la commission « carrière », qui totalement convaincus par Isabelle avant qu'elle ne nous quitte, nous réclamait toujours plus d'argent, donc forcément tout le monde votait évidemment « pour ». Il restera malgré tout à trouver l'argent. Sur d'autres questions, y compris sur celles qui font débat en notre sein : les statuts, les associations sportives, le grand corps d'encadrement... etc. Ces débats ne sont pas clivants, mais bien des débats sur lesquels nous avançons progressivement afin de trouver des réponses permettant au plus grand nombre d'entre nous de se reconnaître. Il y a eu au cours de ce CSN un certain nombre de votes marquants : « palme » disons-le ainsi, puisque nous sommes finalement sortis des grandes lamentations ou des exhortations sans portée pratique, et nous sommes peut-être la première organisation à proposer des choses concrètes qui permettent non pas de construire un monde parfait sur la question de la mixité, mais d'avancer sur la situation relativement dégradée dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et d'avancer d'une façon qui soit concrète et réaliste dans les conditions sociales de la France de 2014.

Le deuxième élément, c'est le *Livre blanc*. Pascal Bolloré a rappelé combien c'était une totale nouveauté il y a 10 ans. En revanche, ce deuxième *Livre blanc* est une source extraordinaire d'in-

formations sur l'état de la profession, sur la façon dont les collègues travaillent, leur rapport au travail, y compris avec les zones d'ombre et les progrès qu'il ne faut pas non plus nier. L'action syndicale n'est pas toujours vouée à l'échec. Tout ce que nous avons pu faire depuis 2004, comme la manifestation de 2006 ou les textes de 2007... n'a certes pas porté à chaque fois ses fruits, mais cela a notamment pu contribuer à changer un certain nombre de choses. Je pense également à la motion sur la laïcité qui est de rappeler que la laïcité n'a pas pour objet d'être un objet de division dans la société française. L'objet de la laïcité est notamment le vivre-ensemble et l'intégration de tous autour d'un projet commun. Syndicalement parlant, il était prévu de faire une conférence de presse autour de la communication du *Livre blanc*, mais nous en profiterons tout de même pour aborder des thèmes qui impactent toujours les journalistes, tels que le bac, les stages en enseignement professionnel puisque nous sommes actuellement au cœur de la *French touch*; je veux dire que l'on a un décret qui simplifie l'organisation du système, et l'on nous pond une circulaire interministérielle qui bloque tout fonctionnement, et qui surtout est bien pire que la situation antérieure. On peut également dire un mot sur les comptes fantastiques de l'UNSS, en rappelant bien que ce que nous visons dans notre action ce n'est en aucun cas le sport scolaire comme



activité sportive des élèves dont il est au final assez peu question lorsque l'on débat autour de l'UNSS.

Le bureau national élargi de la fin mai aura donc pour rôle de bien cadrer l'action autour des AS, également autour de la question des stages dans l'enseignement professionnel car il n'y a à peu près aucune chance pour qu'une circulaire interministérielle soit réécrite d'ici la rentrée. Il faut savoir que dans les circulaires interministérielles, les syndicats n'y sont pas partie prenante puisqu'il faut déjà que les ministères tombent d'accord entre eux; ils ne cherchent donc pas spécialement à avoir des partenaires supplémentaires dans leurs débats. En revanche la position du moratoire est une position tout à fait raisonnable. Il semble certain qu'aucun des protagonistes n'ait réalisé ce qu'ils avaient écrit, avec effectivement les résultats concrets que cela a pu donner, à savoir pourtant que des éléments d'un certain bon sens pouvaient laisser penser qu'en 8 jours, un médecin scolaire qui n'est pas nommé, ne pourra pas voir tous les élèves entrants d'un lycée professionnel, et je pense que n'importe qui peut le comprendre... Il y aura aussi à travailler sur la question des statuts et du règlement intérieur, puisque c'est notre loi commune pour avoir le consensus le plus large possible autour d'un nouveau modèle d'organisation. Il y a également à débattre sur la question du



grand corps d'encadrement, et sur les conditions d'une mise en place qui soit y compris acceptable pour nous, mais aussi pour les autres car ces derniers craignent qu'il y ait un déséquilibre quant à la taille, car à nous seuls, nous représentons plus de 80 % de la totalité de l'encadrement de l'Éducation nationale. C'est également lors de ce bureau national que nous évoquerons la liste pour la CAPN, et nous dévoilerons les pistes de la campagne nationale évoquées lors du BN décentralisé à Lyon et cela lancera donc véritablement la campagne. Je veux souligner que contrairement aux élections de 2011 qui sont arrivées quasiment aussitôt après la rentrée, cette fois-ci les élections auront lieu au début du mois de décembre 2014. Il y aura donc une vraie période de campagne électorale entre la rentrée et les élections. Il faut donc ne pas partir trop tôt, mais je pense que la victoire

électorale sera essentiellement liée à l'essentiel, donc non pas à l'agitation des 15 derniers jours pour promettre des choses que l'on a même pas commencé à mettre en œuvre au cours des trois années précédentes, mais plutôt par le travail de terrain régulier qui est fait au niveau national, académique et départemental.

Je vous souhaite à tous un bon retour. □



VOTRE ESPACE D'EXPRESSION

L'actualité
vous interpelle ?
Un article vous donne
envie de réagir ?

Direction vous donne
la parole. Vous êtes
syndiqué, actif ou
retraité, faites-nous
partager votre réflexion
sur l'exercice du métier,
sur votre carrière, sur
les évolutions du
système, sur votre
vision de la vie
syndicale...

Merci
d'adresser
vos contributions
à Isabelle Poussard,
permanente au
SNPDEN
(isabelle.poussard@snpden.net)
et,
pour nous
faciliter la tâche,
de préférence
en texte (Times 12),
sans mise en forme
ou mise en page.

Les propos exprimés
dans cette tribune libre
n'engagent que leur auteur.

Le droit à la paresse



Maurice CUNIN
Proviseur, Lycée Claude &
Pierre Virlogeux, Riom
Académie de Clermont-Ferrand

Lorsque je suis entré comme
élève des IPES en 1972, dans
l'Éducation nationale, la re-
traite se prenait à 65 ans.
Je n'en avais pas dix-neuf...
C'était si loin !

Dix ans plus tard, victoire :
on allait prendre sa retraite à
soixante ans ! « Jouez hautbois,
résonnez musettes »...

Au début du présent siècle,
quelques collègues bénéficient
du congé de fin d'activité et
partent, rayonnants, cultiver
leur jardin à cinquante-huit ans.

C'est après que ça a commen-
cé à grincer. Plus je m'appro-
chais des dates attendues,
plus la législation allongeait
la durée des cotisations et le
temps de travail requis pour
pouvoir partir. Le CFA a rapi-
dement vécu, comme la jeune
Tarentine (« Pleurez, doux al-
cyons »), et je me suis trouvé
à devoir attendre 2015 pour
pouvoir profiter de cette re-
traite qui devenait non pas
une obsession mais un objec-
tif, car je suis devenu person-
nel de direction en 1989 et
j'estime avoir fait mon temps

et devoir laisser la place aux
jeunes, d'autant que je me
rappelle que, quand je suis ar-
rivé dans l'académie de Cler-
mont, le SA de l'époque se
plaisait à citer Clemenceau :
« On succède à des imbéciles
et on est remplacé par des in-
capables ».

2012 : le nouveau Président
décide des mesures en faveur
des carrières longues, ce qui
va me permettre de pouvoir
partir en 2014. Je fais partie
des 18 % de fidèles !

Cette dernière année me
semble s'étirer à l'infini et j'ai
du mal à fixer mon attention
dans les réunions, sur les pro-
jets qui évoquent les rentrées
2018 ou 2020...

Bien des collègues ou rela-
tions me disent : mais qu'est-
ce que tu vas pouvoir faire
cet automne ? Au début, cette
interpellation m'a déconcerté.
J'ai juste pensé que je n'aurais
plus, le matin, à redouter une
tuile inattendue, un coup de fil
désagréable, la perspective
d'entretiens orageux et/ou en-
nuyeux, et tous ces éléments
qui font de notre métier une
suite d'événements pénibles,
qui finissent par occulter les
bons côtés de la fonction.

Finalement, je réponds que, tel
Paul Lafargue, je vais faire va-
loir mon droit à la paresse. □



Chronique juridique

Laïcité : une loi chahutée, suite* ...

Régulièrement, des chefs d'établissement présidents de GRETA ou/et accueillant des stagiaires de la formation continue interrogent la cellule juridique sur la conduite à tenir, particulièrement quant aux restrictions qu'ils pourraient apporter à la liberté de manifester les opinions ou croyances religieuses des stagiaires au sein des établissements publics locaux d'enseignement – collèges, lycées, lycées professionnels.

Un chef d'établissement relève le climat tendu dans son lycée concernant le port du voile par des stagiaires de GRETA alors que les professeurs et les élèves sont, de par la loi, tenus de ne porter aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, politique ou philosophique.

Dans deux établissements, un clivage est constaté : protestation présentée en conseil d'administration, injures, demandes de modification du règlement intérieur... entre les tenants de l'application de la loi (mais précisément laquelle?), ceux qui prônent une application identique à l'ensemble « des usagers » et, enfin, ceux qui accusent de parti-pris d'origine ethnique ceux qui s'élèvent contre le fait d'autoriser des stagiaires, la plupart originaire d'Afrique du Nord, à porter des signes manifestant leur religion au sein de l'EPL.

Cette situation des stagiaires de la formation continue qui sont amenés à côtoyer, dans le même lieu de formation, des élèves soumis à l'interdiction posée par l'article L.141-5-1 du Code de

l'éducation, issu de la loi du 15 mars 2004 (interdiction de porter des signes manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse) a été évoquée à de nombreuses reprises sans qu'il soit possible d'y apporter une réponse fondée juridiquement, autorisant l'interdiction faite aux stagiaires de la formation du port de ces signes.

Rappelons la position de plusieurs services académiques : « comme vous le savez, les dispositions de l'article L.141-5-1 ne sont pas applicables aux stagiaires de la formation continue. Le tribunal administratif de Paris confirme qu'un stagiaire d'un GRETA qui lui dispense une formation professionnelle dans les locaux d'un établissement public n'est pas un élève au sens des dispositions de cet article et que, par conséquent, le président du GRETA qui soumettrait un stagiaire aux dispositions de cet article commettrait une erreur de droit.

Cependant, lorsqu'au cours d'une formation dispensée dans le même établissement, voire dans la même classe, des élèves sous statut scolaire et des sta-



Bernard VIEILLEDENT
Coordonnateur
Cellule juridique
bernard.vieilledent@ac-lyon.fr





giales des GRETA sont amenés à se côtoyer, la direction des Affaires juridiques du ministère considère que le règlement intérieur du GRETA peut tenir compte de cette circonstance pour encadrer le port de signes d'appartenance religieuse par les stagiaires accueillis en formation continue et comporter une règle équivalente à celle que l'article L.141-5-1 applique aux élèves, pour des motifs de sécurité des personnes ou de respect de l'ordre public ».

Convenons que cette formulation est particulièrement prudente, hors le cas de certaines activités (utilisation de machines...) ou d'actes de prosélytisme caractérisés, et que la position de la DAJ ne s'appuie sur aucun texte.

Rappelons, sur ce terrain, la position du directeur général de l'Enseignement scolaire du MEN qui a précisé, par courrier du 7 mars 2008, que les stagiaires accueillis dans les GRETA peuvent être des salariés d'entreprises privées, des demandeurs d'emploi, des jeunes sortis du système scolaire ou des particuliers, et ne sont donc pas des élèves des établissements scolaires ; ils ne relèvent en conséquence pas des dispositions de l'article L.141-5-1.

Également, la Halde, par délibération n° 2011-36 du 21 mars 2011, indiquait que les textes en cause ne prévoient ni expressément, ni directement, que des adultes suivant une formation professionnelle dispensée dans les locaux d'un lycée public soient soumis à l'interdiction du port de signes religieux ostensibles : « ainsi le refus de principe, fondé sur le seul port du foulard, de l'accès à une formation professionnelle se déroulant

dans un lycée public constitue une discrimination religieuse, notamment au sens des articles 9 et 14 de la Commission européenne des droits de l'Homme ».

Le Défenseur des droits a, dans sa lettre du 20 septembre 2013, rappelé que « l'une des autorités aujourd'hui fusionnée au sein du Défenseur des droits, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), avait vu sa crédibilité mise en cause par ses prises de position successives et contradictoires, notamment à propos de la solution à préconiser dans le cadre de l'affaire dite « baby loup » (litige qui opposait la salariée d'une crèche associative à son employeur qui l'avait licenciée au motif que, portant un voile islamique, elle enfreignait le règlement intérieur de l'établissement) ».

Également, le refus d'inscription par le GRETA de stagiaires, fondé sur d'éventuelles exigences professionnelles, selon l'article 22 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 ne saurait être fondé : « toute discrimination directe ou indirecte, fondée sur la religion est interdite [...] en matière de formation professionnelle. Ce principe ne fait pas obstacle aux différences de traitement fondées [sur la religion] lorsqu'elles répondent à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et pour autant que l'objectif soit légitime et l'exigence proportionnée ».

En l'espèce, cette notion renvoie à une qualification d'une profession, à un métier ou à un emploi spécifique nécessitant une aptitude particulière dont ne disposent pas les stagiaires de la formation continue.

La situation des autres acteurs du service public au de l'exigence de neutralité (étude du conseil d'État)

L'appréciation délicate de l'application du principe de neutralité religieuse dans les services publics a conduit le Défenseur des droits à saisir le Conseil d'État, par son vice-président, Jean-Marc Sauvé, pour qu'une étude soit menée sur ce sujet : « en plusieurs circonstances, souvent inédites, laissant place à la perplexité, les réclamants se fondent indifféremment sur le terrain de la relation avec les services publics, de l'égalité de traitement ou des droits de l'enfant ».

La question de la « frontière » entre missions de service public et missions d'intérêt général est posée par le Défenseur des droits, notamment sur les situations de recours à des collaborateurs occasionnels du service public, à des bénévoles en appui des services publics afin que soient mieux appréciés les droits et les devoirs des intéressés. Le conseil d'État devait se prononcer sur une éventuelle catégorie juridique nouvelle « de participants au service public ».

En l'état actuel des droits, l'exigence de neutralité justifie, à l'égard des agents du service public, une interdiction de manifester leur croyance ou leur appartenance à une religion dans l'exercice de leur fonction : « le fait pour un agent du service de l'enseignement public de manifester dans l'exercice de ses fonctions ses croyances religieuses, notamment en portant un signe destiné à marquer son appartenance à une religion, constitue un manquement à ses obligations (conseil d'État, 3 mai 2000, M^{lle} Marteaux), que cet agent soit ou non en charge de fonction d'enseignement ». « La qualité d'usager du service public est plus créatrice de droits que

d'obligations », l'usager n'est pas, en principe, soumis à l'exigence de neutralité religieuse.

Par comparaison, si « l'agent du service public a un droit de stricte neutralité », car il personnifie un service qui doit être neutre selon la circulaire du Premier ministre en date du 13 avril 2007, les usagers ne personnifient qu'eux-mêmes. L'expression de convictions religieuses est soumise à la condition qu'elle ne soit pas constitutive d'un trouble à l'ordre public ou au bon fonctionnement du service.

Les restrictions liées à ces deux conditions peuvent également résulter de textes particuliers. L'exemple de la limitation posée aux seuls élèves des établissements scolaires par l'article L.141-5-1 aurait pu, en tenant compte des conditions spécifiques d'organisation et de fonctionnement des établissements scolaires, particulièrement des actions de formation continue, être étendu aux « usagers particuliers » que sont les stagiaires ou apprenants.

Si la liberté d'expression reste la règle générale, des restrictions proportionnées à l'objectif poursuivi ne pourraient-elles être admises selon l'égalité de traitement entre les différents bénéficiaires de la formation continue, parfois réunis dans les mêmes salles, et la protection des élèves de tout affichage d'une expression religieuse au sein de l'établissement par d'autres « apprenants » ? A défaut de texte, l'autorité compétente qu'est le chef d'établissement, dans le cadre de ses pouvoirs d'organisation du service (comme chef de service) ne pourrait-elle poser la li-

mitation du droit d'expression religieuse aux usagers que sont les stagiaires ?

Le conseil d'État précise que les circonstances de fait sont déterminantes : « tel fait susceptible de troubler l'ordre ou le bon fonctionnement d'un service eu égard à sa nature et aux difficultés de son exécution (visiteurs de prison, jurés de cour d'assise...) pourra ne pas être considéré comme ayant un effet dans un autre service ».

EN CONCLUSION

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de catégorie juridique pertinente, spécifique, entre l'agent et l'usager et dont les membres seraient soumis à l'exigence de neutralité religieuse. Les restrictions à la liberté de manifestation des opinions religieuses à l'égard des usagers ou des tiers ne peuvent résulter que de textes particuliers.

Bien sûr, dans certaines situations, le chef d'établissement peut agir en raison « de troubles à l'ordre » ; on mesure toute la difficulté de son application généralement et plus particulièrement dans le contexte déjà évoqué : schisme entre enseignants, port du voile par une

stagiaire, sujet largement débattu en salle des professeurs, au sein des instances de l'EPL, positionnement délicat des parents d'élèves... lesquels parents se sont abstenus de porter plainte contre les tenants d'une interdiction absolue et de propos intolérants islamophobes tenus par certains personnels, en raison d'un contexte de concurrence tendu avec les établissements privés et afin de ne pas faire une publicité tapageuse à l'établissement.

« Dois-je faire plus et dans quel sens aller ? » demande le chef d'établissement alors que le contexte est lié à l'alliance entre ceux qui veulent renforcer le règlement intérieur par l'exclusion de tout stagiaire GRETA qui ne respecterait pas le règlement intérieur et les autres qui considèrent que le port du voile ne révèle pas de positionnement prosélyte, provocateur.

Le conseil de la cellule juridique n'a pu qu'être celui de la recherche de l'apaisement, de l'alerte des autorités et du dialogue avec la stagiaire pour lui faire comprendre l'émotion suscitée par son positionnement.



La décision du Défenseur des droits relative à l'exclusion d'une formation en raison du port d'un signe religieux ostensible, adoptée le 5 mars 2013 : lutte contre les discriminations

SYNTHÈSE

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, auquel nous rendons un hommage posthume, a été saisi par une réclamante, de confession musulmane, de l'exclusion d'une formation diplômante au motif qu'elle ne peut porter le foulard dans les locaux d'un lycée public.

Cette interdiction n'est fondée sur aucune base juridique : la loi du 15 mars 2004 n'est pas applicable aux stagiaires adultes. Elle n'est pas davantage justifiée par une menace réelle de trouble à l'ordre public.



Le Défenseur des droits recommande le réexamen de la situation de la réclamante ainsi que la modification du règlement intérieur et des pratiques de l'organisme de formation.

L'ANALYSE JURIDIQUE

Les textes ne prévoient ni « expressément ni directement que des adultes suivant une formation professionnelle dispensée dans les locaux d'un lycée public soient soumis à l'interdiction du port de signes religieux ostensibles ».

La circulaire n° 2004-084 du 18 mai 2004 complète l'article L.141-5-1 du *Code de l'éducation* qui précise : « dans les écoles, les collèges, les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

La circulaire précise que « cette règle s'applique à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires publics. Dans les lycées, la loi s'applique à l'ensemble des élèves, y compris ceux qui sont inscrits dans des formations post-baccalauréat (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs) ».

Elle ajoute que l'interdiction des signes religieux ostensibles visée par la loi ne concerne ni les parents d'élèves, ni les candidats à un examen ou à un concours dans les locaux d'un établissement public d'enseignement car ceux-ci « ne deviennent pas de ce seul fait des élèves de l'enseignement public ». La circulaire évite malheureusement d'autres situations, telle que celle des stagiaires de la formation continue.



Le Défenseur des droits ajoute qu'il n'est pas contesté que les textes en cause ne prévoient ni expressément ni directement que des adultes suivant une formation professionnelle dispensée dans les locaux d'un lycée public soient soumis à l'interdiction du port de signes religieux ostensibles.

Le tribunal administratif de Paris, saisi d'une affaire similaire, a jugé, dans une ordonnance en référé du 27 avril 2009, que la décision d'exclusion du GRETA « sans justifier de l'existence, en l'espèce, de risques de troubles à l'ordre public ou d'un comportement de la requérante conférant au port de son foulard le caractère d'un acte de pression ou de prosélytisme est de nature à créer un doute sérieux sur [sa] légalité ». Le juge administratif a enjoint au président du GRETA de procéder à la réadmission de la plaignante. Ainsi, la stagiaire du GRETA ne peut être qualifiée d'« élève » au sens des dispositions de la loi sur le port de signes religieux.

Également, la liberté religieuse est encadrée par l'article 9 de la CEDH, cette dernière garantissant le droit à la protection contre la discrimination fondée notamment sur la religion (article 14). La liberté de manifester sa foi « ne fait l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui ».

La jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'Homme rappelle l'exigence d'une « loi », l'exis-



tence d'une base juridique, écrite et non écrite quant au sens et à la nature des mesures applicables : « une loi conférant un pouvoir d'appréciation doit en fixer la portée avec une netteté suffisante ».

Seule la loi peut fixer une restriction générale aux libertés fondamentales et seuls les motifs tirés de l'ordre public permettent de contrevenir à la liberté religieuse, sans pour autant pouvoir y apporter une restriction générale et absolue, complète le Défenseur des droits.

Le refus de formation apporté à madame X semble ne s'être fondé sur aucune base légale et est donc susceptible d'être discriminatoire au regard des articles 9 et 14 de la convention européenne des droits de l'Homme : « le refus opposé par l'organisme (lycée) à madame X de pouvoir effectuer sa formation diplômante caractérise une discrimination fondée sur la religion ».

Dans ce contexte, apparemment verrouillé réglementairement, nous observons la position du Défenseur des droits qui a informé, en mars 2013, le ministère de l'Éducation de ses recommandations à un GRETA tendant à ce qu'il réexamine son refus de participation à une formation professionnelle au motif que la stagiaire arborait un signe manifestant ostensiblement son appartenance religieuse.

Le Défenseur des droits a également demandé au président du GRETA de modifier son règlement intérieur qui interdisait le port de signes religieux aux élèves et aux stagiaires de la formation continue.

Le règlement intérieur de ce GRETA a été mis en conformité avec les recommandations du Défenseur des droits en ces termes : « le port de signes ou de tenues par lesquels les stagiaires de la formation continue manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit dès lors que cette formation se déroule au sein d'un EPLE et aux périodes pendant lesquelles les stagiaires côtoient effectivement les élèves. Cette interdiction vise à garantir le maintien de l'ordre public et le fonctionnement normal du service public à l'ensemble des usagers ».

Ainsi, cette restriction, cette interdiction du port de tenues ou de signes religieux aux stagiaires de la formation continue qui se déroulent au sein des EPLE, aux seules périodes pendant lesquelles ces stagiaires côtoient effectivement les élèves, apparaissent conformes aux dispositions de l'article L.141-5-1 du *Code de l'éducation*.

La réforme, en cours, des missions, de l'organisation et du fonctionnement des groupements d'établissements semble être le moment opportun pour que le législateur statue enfin, élabore une base juridique sur la nature des mesures applicables et fixe les restrictions au port de tenues ou de signes religieux ostensibles aux stagiaires de la formation continue (nous avons déjà évoqué une terminologie plus large, celle d'« apprenants » ou de « bénéficiaires »). □

* Voir *Direction 204*, janvier/février 2013.

COMPLÉMENT : CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Le *Code de la santé publique* (partie législative, livre V : lutte contre le tabagisme) précise : « Sont considérés comme produits du tabac les produits destinés à être fumés, prisés, mâchés ou sucés, dès lors qu'ils sont, même partiellement, constitués de tabac, ainsi que les produits destinés à être fumés même s'ils ne contiennent pas de tabac, à la seule exclusion des produits qui sont destinés à un usage médicamenteux, au sens du troisième alinéa (2nd) de l'article 564 *decies* du *Code général des impôts* ».

Est considéré comme ingrédient toute substance ou tout composant autre que les feuilles et autres parties naturelles ou non transformées de la plante du tabac, utilisés dans la fabrication ou la préparation d'un produit du tabac et encore présents dans le produit fini, même sous une forme modifiée, y compris le papier, le filtre, les encres et les colles.

Les fabricants et importateurs de produits du tabac doivent soumettre au ministère chargé de la santé une liste de tous les ingrédients et de leurs quantités utilisés dans la fabrication des produits du tabac, par marque et type, dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé ».

Ce complément au précédent article devrait éclairer les débats sur ce point quant aux éventuelles modifications du règlement intérieur.

Veille juridique

Gratuité : « ça s'en va et ça revient »...

Parmi les « marronniers » juridiques, celui de la gratuité de l'enseignement, le plus souvent soulevé par les parents d'élèves, occupe une place non négligeable. Dans ce cadre, le petit – mais ô combien encombrant pour de nombreux collègues – problème des cahiers d'exercices (en particulier de langues) vient peut-être de trouver son épilogue à l'issue d'une procédure juridico-judiciaire de quelque 8 années! mais qui occupait les différentes juridictions administratives depuis plus d'une quinzaine d'années. Un numéro entier de *Direction* suffirait à peine à les résumer... puisqu'elles représentent des dizaines de pages des principales revues juridiques et administratives qui nous concernent (*LJ-AJDA-AJFP*).

Aussi, afin de ne pas (trop) alourdir le propos, nous reprendrons – pour l'essentiel – le cheminement en 3 phases du dossier qui a abouti à la décision finale rendue le 13 juin 2013 par la CAA (cour administrative d'appel) de Bordeaux.

LES FAITS

Le 30 juin 2005, une délibération du CA du collège de X de l'académie de Toulouse avait mis à la charge des familles l'acquisition d'un cahier d'exercices de langue vivante pour l'année scolaire 2005-2006. Un parent d'élève, opposé à cette décision qu'il estimait contraire au principe de gratuité de l'enseignement, avait demandé l'annulation de celle-ci auprès du DASEN. Devant le

refus de ce dernier, le père avait alors saisi le TA de Toulouse... lequel avait fait droit à sa demande en annulant la délibération contestée par un jugement (n° 0600063) rendu... le 15 octobre 2010!

LE MARATHON JUDICIAIRE

Fort logiquement, le ministre de l'Éducation nationale fit appel, considérant que ces cahiers d'exercices, « destinés à un usage unique et personnel, ne peuvent être réutilisés par d'autres élèves [et] ne pouvaient être regardés comme des dépenses pédagogiques ».

L'affaire est alors examinée par la CAA de Bordeaux. Celle-ci avait déjà eu l'occasion de se prononcer dans un tel cadre par un jugement en date du 17 janvier 2002 (Solana c/MEN, n° 998X02225) rejetant alors l'appel du ministre et, naturellement, dans cette nouvelle affaire, la CAA de Bordeaux juge une nouvelle fois, le 6 septembre 2011, que « ces cahiers d'exercices, scindés des manuels scolaires, sont le complément indispensable de ces derniers en liaison directe avec l'enseignement de l'anglais et imposés à cette fin par les enseignants » (MENc/X, n° 10BX02892).

Cependant, tel n'avait pas été l'avis de la CAA de Nantes dans son jugement du 26 mai 2005 (n° 04NT00480), rapporté dans l'*AJDA* n° 2031 de 2005, qui concluait qu'« un tel cahier utilisé par l'élève qui y inscrit ses réponses, en complément d'un livre relevant de

la même matière d'enseignement, est à usage personnel et ne peut, de ce fait, être réutilisé par d'autres élèves inscrits dans la même classe durant les années suivantes ».

La vérité se situait-elle sur les bords de la Garonne ou de la Loire? Il convenait de remonter sur les bords de la Seine et d'interroger le Conseil d'État. Le ministre se pourvut donc en cassation.

L'arrêt du CE (MENc/X, n° 352844 – publié au Recueil *Lebon*), en date du 27 avril 2012, rapporté dans l'*AJDA* du 14-05-2012, et la *LJ* n° 167 de juil-





Philippe MARIE
Cellule juridique
pmfmarie@gmail.com



let-août-septembre 2012, a fait l'objet d'une remarquable analyse de Bernard Toulemonde, IGEN honoraire, dans le n° 34/2012 d'*AJDA* du 15 octobre 2012 : les plus curieux de nos lecteurs pourront s'y reporter avec profit car, comme toujours, cette « note » éclaire la notion de « gratuité » de l'enseignement, bien au-delà des cahiers d'exercices de collégiens.

Dans leur décision, les juges du Palais Royal ont considéré « que [les] dispositions des articles L.211-8 et D.211-15 du *Code de l'éducation* se bornent à mettre à la charge de l'État, au titre de l'aide apportée aux familles, la fourniture des manuels scolaires dans les collèges, qu'elles ne sauraient être interprétées comme mettant à la charge de l'État la fourniture des ouvrages venant en complément, même regardés comme indispensables par le collège, de ces manuels destinés à une appropriation individuelle par les élèves ». Or, « un cahier d'exercices destiné à l'usage exclusif d'un élève ne constitue pas un manuel scolaire, au sens de l'article D.211-15 du *Code de l'éducation* ». En conséquence, la haute assemblée annulait l'arrêt de la CAA de Bordeaux du 6 septembre 2011 et... renvoyait l'affaire devant cette même cour !

LE SPRINT FINAL

Le dossier revenait donc pour un ultime examen devant la CAA de Bordeaux, assorti d'une requête supplémentaire, à savoir « qu'à défaut de l'État, le cahier d'exercices devait être mis à la charge du département en tant que dépense de fonctionnement du collège ».

Dans son arrêt du 13 juin 2013 (MENc/M.X n° 12BX01161), rapporté et analysé dans la *LJ* n° 179 de novembre 2013 et l'*AJDA* du 25 novembre 2013, la CAA de Bordeaux annule cette fois le jugement initial du TA de Toulouse. Afin de se prémunir contre toute nouvelle requête, les juges font tout d'abord référence aux textes fondateurs, en posant d'emblée que « le principe de gratuité de l'enseignement public énoncé par le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, auquel se réfère la Constitution du 4 octobre 1958, ne fait pas obstacle à ce que soit laissée à la charge des familles l'acquisition d'un cahier d'exercices destiné à une appropriation individuelle par les élèves, alors

même que ce cahier d'exercices a été regardé comme indispensable pour les élèves de sixième par le collège ».

Ainsi, au bout du bout, c'est la notion d'« appropriation individuelle » qui fonde la double décision finale des juges, considérant que « la seule circonstance qu'un cahier d'exercices destiné à l'usage exclusif d'un élève ne constitue pas un manuel scolaire, au sens de l'article D.211-15 du *Code de l'éducation*, dont la fourniture dans les collèges est mise à la charge de l'État, n'implique pas que la fourniture d'un tel document, destiné à une appropriation individuelle par les élèves, et qui ne constitue donc pas une dépense de fonctionnement d'un collège, doive être assurée par le département, en application des dispositions de l'article L.213-2 du *Code de l'éducation* ».

Toutefois, si ce dossier « cahier d'exercices » semble enfin définitivement tranché, comme le souligne Bernard Toulemonde : « le débat n'est pas clos, ni sur le plan financier, ni sur le plan de la notion de « manuel » ». En effet, d'une part, le transfert de charges « pédagogiques » de l'État vers les collectivités territoriales ne cesse de croître et, d'autre part, celles-ci investissent elles-mêmes dans les nouvelles technologies avec de nouvelles modalités de mise à disposition des ressources documentaires aux élèves. Deux rapports récents de l'Inspection générale, *Le manuel scolaire à l'ère du numérique* (2010) et *Les manuels scolaires : situation et perspectives* (2012) posent ainsi la question de l'investissement à terme des collectivités territoriales dans le livre numérique en lieu et place du manuel papier.

Quid, en conséquence, de la réglementation en vigueur ?

Fraude à l'examen

Aussi vieille que le jeu du gendarme et du voleur, la fraude paraît en elle-même partie intégrante de l'examen. Et si, dans ce siècle « numérique », les technologies nouvelles permettent (presque) toutes les expérimentations, certaines méthodes traditionnelles conservent leurs adeptes. Le jugement du TA de Melun (n° 1106515), en date du 9 juillet 2013, rapporté et analysé dans la *LJ* n° 179 de novembre 2013, vient opportunément nous rappeler toute la vigilance que les responsables de centres d'examens (et de concours) doivent demander aux surveillants de salles et aux correcteurs de copies.

Il convient, en effet, de ne pas oublier, comme le rappelle la jurisprudence constante « qu'il appartient à l'administration d'apporter la preuve de la réalité de la fraude prétendument commise » (CA de Douai – 10 juin 2011, n° 10DA01107).

LES FAITS REPROCHÉS

Lors des épreuves du BTS (comptabilité et gestion des organisations), madame X s'était vue reprocher « d'avoir laissé copier son travail par une autre candidate au cours de l'examen ». Le jury l'avait, en conséquence, éliminée pour fraude pour cette session de 2011. Elle sollicitait du TA de Melun l'annulation de cette décision en soutenant que, si elle avait « pu manquer de vigilance au cours de l'examen, [elle n'était] pas à l'origine de la fraude » et qu'elle s'en trouvait même la victime... puisque refusée à l'examen.

LE JUGEMENT

Afin de fonder leur décision, les juges se sont bien évidemment appuyés sur les rapports des correcteurs mais ont, en

outre, examiné attentivement les quatre copies litigieuses. Ayant relevé des « similitudes flagrantes dans l'énoncé et la présentation des solutions proposées » (y compris les mêmes erreurs...), le tribunal a considéré que, « compte tenu tant de la nature des erreurs relevées dans les quatre copies que du caractère quasi identique de leur rédaction, les faits litigieux n'ont pu être réalisés qu'avec la participation des deux candidates ».

Par ailleurs, les juges ont écarté les divers autres éléments de défense présentés par madame X relatifs « aux conditions matérielles du déroulement des épreuves (exiguïté de la salle d'examen, proximité des tables de composition) qui ne sont au demeurant assorties d'aucun élément permettant d'en apprécier le bien-fondé, ne sont pas de nature à remettre en cause l'appréciation ainsi portée sur son comportement ».

En conséquence, le tribunal considère « que les faits reprochés à madame X relevaient [bien] d'un comportement frauduleux consistant à avoir permis à l'autre candidate de recopier son travail » et que « c'est à bon droit que le jury de l'examen a décidé d'éliminer la candidate pour fraude ».

Pour sourire un peu (méchamment) de ces deux « fraudeuses malheureuses », on pourrait simplement remarquer que, d'une part, vouloir aider son prochain n'est pas toujours récompensé et que, d'autre part, avoir une bonne vue n'est pas suffisant pour réussir à un examen...

Procédure de signalement

Chacun de nos collègues le sait, pour l'avoir éventuellement vécue, il s'agit là d'une mesure toujours très sensible et délicate à prendre, dans des circonstances souvent douloureuses, et dont les suites peuvent être lourdes de conséquences. L'ensemble des règles concernant cette procédure et la conduite à tenir a déjà été précisé par la cellule juridique sous la plume de Bernard Vieilledent dans le n° 127 de *Direction* (avril 2005), repris intégralement dans notre *Recueil juridique* (pp. 296-298). Le jugement du TA de Montreuil (n° 1306058) du 1^{er} octobre 2013, rapporté et analysé dans le n° 181 de la *LJ* (janvier 2014) vient confirmer combien notre responsabilité est au cœur d'un tel dossier.



LES FAITS

L'affaire n'a pas eu comme cadre un établissement d'enseignement secondaire mais une école primaire. Cependant, le fait qu'il s'agisse de la situation d'une élève de CE1 n'empêche en rien qu'elle soit « juridiquement » transposable à nombre de nos élèves puisque nous nous trouvons dans une situation de « dénonciation de mauvais traitements ou de privations infligées à un mineur de moins de quinze ans ».

Les troubles du comportement de cette élève avaient attiré à ce point l'attention de la directrice qu'après avoir recueilli l'avis de la psychologue et de l'infirmière scolaires, elle avait procédé à un signalement auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes

(CRIP), ces troubles pouvant être consécutifs à un problème de maltraitance. La mère de l'élève, madame X, fut convoquée (ainsi que son conjoint et ses enfants) au commissariat de police et placée en garde à vue.

Une enquête de police fut ensuite diligentée « pour des faits de mauvais traitements ou violences sur mineurs ». Mais ceux-ci n'ayant pu être établis, le 13 février 2013, le procureur de la République près le TGI (tribunal de grande instance) de Bobigny classa l'affaire sans suite. En conséquence, madame X requérait auprès du TA de Montreuil la condamnation de l'État pour faute de la directrice dans la mise en œuvre de cette procédure de signalement et le versement d'une somme de 10.000 euros, en réparation des préjudices subis.

LE JUGEMENT

Les juges ont rejeté la double requête de madame X. S'appuyant sur les dispositions de l'article L.226-2-1 du *Code de l'action sociale et des familles* et de l'article 434-3 du *Code pénal*, les juges ont considéré « qu'il appartenait à la directrice de l'établissement, qui disposait d'informations présentant un degré de preuves suffisant de vraisemblance, de prendre toute mesure de précaution nécessaire pour préserver l'enfant d'un danger, en procédant à un signalement auprès de la cellule de recueil des in-

formations préoccupantes (CRIP), que, dans ces circonstances, alors même qu'un avis de classement a été établi le 19 février 2013, a été transmis à madame X par le procureur de la République près le TGI de Bobigny, pour des faits de mauvais traitements ou violences sur mineurs qui n'ont pu être établis, la directrice [...] n'a pas commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'État, que, par suite les conclusions aux fins d'indemnité doivent être rejetées ».

Ce jugement confirme ainsi la jurisprudence établie par la Cour de cassation (n° 93-80466 du 17 novembre 1993 et publiée au Bull. crim. n° 347, p. 873). Il met, en outre, en exergue la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) créée par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, dont la « saisine » est, désormais, une « obligation légale », au regard de l'article 434-3 du *Code pénal*, qui prévoit et réprime le délit de non-dénonciation.

Il importe évidemment, dans ce cadre, de déterminer *in situ* le plus précisément possible ce que signifie « une ou des informations préoccupantes » : au regard de la loi, celle-ci doit être entendue comme un ensemble d'indications, y compris d'ordre médical, susceptibles de laisser craindre qu'un enfant ne se trouve en danger ou qu'il ne coure un risque ».

Dans la présente affaire, la directrice avait bien sollicité l'aide et l'avis de la psychologue et de l'infirmière scolaires.

Alors même que, souvent, cette décision de signalement doit être prise dans l'urgence, nous ne pouvons que conseiller aux collègues de ne jamais agir « seul » et de recueillir (en toute confidentialité) tous les éléments nécessaires auprès des personnes compétentes. Un coup de téléphone à un « collègue de confiance » peut aussi se révéler nécessaire et utile. □



Quelle éducation ?

Édito du bulletin du Syndicat national du personnel de direction des établissements secondaires (FEN) de septembre 1974.

J'écris ceci au temps où se déroulent ici et là, dans nos régionales, ces traditionnelles fêtes de l'amitié qui rassemblent des troupes épuisées, mais encore chaleureuses autour de ceux qui partent : les « mutants » qui, passée l'euphorie des vœux comblés, sentent poindre la sourde inquiétude de l'arrachement au noyau amical...

Les retraitables surtout qui nous ont bien répété leur désir de n'être pas scolarisés un jour de plus mais dont la mélancolie, pour être pudiquement dissimulée, n'en est que plus poignante. Car on ne s'arrache pas si facilement à son métier, quand on l'a bien fait, sans jamais ménager son temps ni sa peine et surtout quand on a dû y sacrifier toutes ses réserves physiques, nerveuses et intellectuelles, et y engager tout son courage.

C'est pourquoi je veux, au nom du bureau national, saluer ici tous les retraités qui ont œuvré durement pour imposer l'image de marque de l'Éducation nationale, telle que nos anciens nous l'avaient léguée, et telle que veut la maintenir le SNPDES.

Et, alors qu'au seuil d'une nouvelle vie, ils seraient légitimement tentés de ne plus regarder nos agitations que du point de Sirius, le bureau national leur demande de ne jamais oublier qu'ils sont encore des syndiqués. Avant tout pour défendre avec nous les droits de tous les retraités. Car, malgré l'espoir que nous pouvons entrevoir maintenant, il y aura, n'en doutons pas, encore bien des combats à mener. Mais aussi, pour nous faire part de

leurs suggestions, de leurs critiques, du fruit de leurs réflexions.

L'activité, de plus en plus parcellaire, qui nous est imposée – est-ce un hasard ? – tend à nous empêcher de penser notre action hors de l'événement, alors que nous voulons au contraire trouver le recul indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une véritable politique de l'Éducation nationale. Pour cela, nous sont indispensables la disponibilité et la sérénité de nos « sages »...

Mais nous attendons autant de l'œil neuf des « jeunes » que nous accueillons cette année, qui vont se trouver plongés dans le monde kafkaïen de l'administration, sans avoir encore dépouillé complètement l'enseignement et dont les surprises, les découvertes, les indignations agissent sur nous chaque année comme le plus revigorant des bains de jouvence.

Qu'ils sachent que, dès maintenant, ils sont chez eux au SNPDES, dont ils peuvent tout attendre et tout exiger, du renseignement administratif ponctuel au conseil informel,

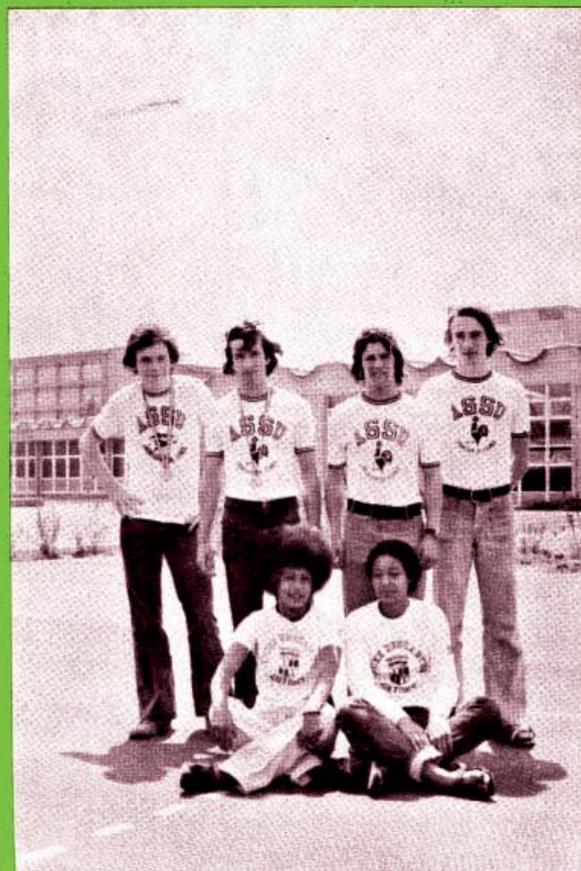
jusqu'au soutien total, amical et juridique, dans les moments difficiles.

Mais qu'en entrant ici, ils essaient d'oublier cet esprit de caste qui fait l'orgueil et la faiblesse des enseignants, et que le SNPDES a toujours mis son honneur à combattre.

Car c'est précisément son originalité que d'avoir successivement regroupé, et dans le mouvement même de l'évolution de l'Éducation nationale, les catégories différentes du personnel de direction : proviseurs et censeurs, directeurs de lycée technique et directeurs des études, principaux de CES ; et d'autres peut-être bientôt si vous le décidez. Fallait-il que l'union de tous ces responsables soit dangereuse pour qu'on mette tant d'acharnement à la briser ?

BULLETIN N° 70

SNPDES
SYNDICAT du PERSONNEL de DIRECTEURS
des ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES
10, RUE DE SOLFERINO - PARIS-7^e



Nos militants ne sont pas tombés, ne tomberont pas dans ce piège grossier. Et c'est l'action unitaire qui a imposé le SNPDES tant auprès des autres syndicats que du ministère et du public comme l'organisme de représentation, de réflexion et de revendication du personnel de direction.

C'est l'action unitaire, et elle seule, qui a permis d'arracher une revalorisation qui, pour insuffisante et dépassée qu'elle soit, au regard des servitudes qui nous sont imposées, n'en est pas moins sans précédent.

C'est, enfin, cette action unitaire, et elle seule, qui peut mettre fin à l'absurdité du contingentement et du classement des établissements comme de la promotion interne de ses responsables. Soyez assurés, vous qui vous sentez lésés par l'une ou l'autre de ces mesures (ou les deux), qu'on vous prêtera une oreille complaisante en certains lieux, chaque fois qu'on pensera pouvoir utiliser votre déception contre l'unité du SNPDES. Est-ce un hasard ?

Est-ce un hasard si, au contraire, dans les mêmes lieux, on n'étudie pas « sérieusement » nos projets d'unité de la fonction de direction et d'assimilation automatique au grade supérieur, seuls moyens d'éviter l'arbitraire et l'incohérence ?

Enfin, et surtout, est-ce un hasard si les barrières qu'on voudrait dresser entre nous sont déjà prévues dans les nouvelles structures du ministère, dont l'apparente incohérence, déjà dénoncée par ceux-là mêmes qui sont chargés de l'appliquer, semble bien marquer une volonté systématique de démanteler, de parcelliser, de privatiser l'Éducation ex-nationale, comme on vient de le faire de l'ex-ORTF ?

Il semble aujourd'hui aveuglant, en effet, que, par-delà tous les cas individuels, aussi difficiles qu'ils puissent être parfois, par-delà même les problèmes de gestion matérielle, mais intimement liés à eux, des préoccupations autrement graves s'imposeront à nous dès les premiers jours de la rentrée.

La seule énumération de thèmes proposés aux groupes de travail réunis par le ministre, du 22 au 25 juillet, confirme, en effet, les pires craintes qu'avait fait naître l'avant-projet de loi portant réforme du second degré.

Face à cet éparpillement des tâches et des responsabilités, voici que le SNPDES se retrouve seul organisme qui, à la fois, rassemble, unisse et défende les personnels de direction du second degré. C'est un honneur redoutable et dont il saura se montrer digne.

Vos représentants feront entendre votre voix chaque fois qu'une véritable concertation pourra s'établir, mais ils refuseront de se prêter à toute parodie qui serait déjà compromission.

Mais qu'ils participent ou non aux pseudo-colloques d'une réforme déjà arrêtée dans ses principes, leur vigilance restera entière et constante et vous permettra, par l'intermédiaire de vos secrétaires de régionales, de définir l'action dont vous déciderez éventuellement le 4 septembre.

Car nous n'admettrons pas plus longtemps la panacée du « miracle pédagogique » sans locaux, sans personnel et sans moyens nouveaux, et qui n'aurait finalement pour objectif que de transformer les pédagogues que nous sommes en préposés aux économies.

Et, s'il le faut, nous le dirons tous publiquement. Pour sauver une certaine image de l'école que, n'en déplaise aux esprits chagrins, nous retrouverons journallement, ne serait-ce que dans l'œil neuf du jeune écolier ou dans le regard affamé de connaissances du travailleur de promotion sociale...

Comme d'autres, nous refuserons de cautionner une rentrée qui, d'année en année plus difficile et malgré nos avertissements et les solutions raisonnables que nous avons constamment proposées, peut, cette année, se transformer en véritable catastrophe nationale... Et pour faire quelle éducation ?

*Paris, le 9 juillet 1974.
Josette Richaud
Secrétaire générale*

Isabelle POUSSARD, permanente

Nos peines

Nous avons appris, avec
peine, le décès de :

Suzanne MONNERIE,
principale honoraire
du collège Paul Vaillant-
Couturier, Argenteuil
(académie de Versailles) ;

Colette STEIN,
proviseure-adjointe
honoraire du lycée
Stanislas, Wissembourg
(académie de Strasbourg).

Nous nous associons au
deuil des familles.